



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

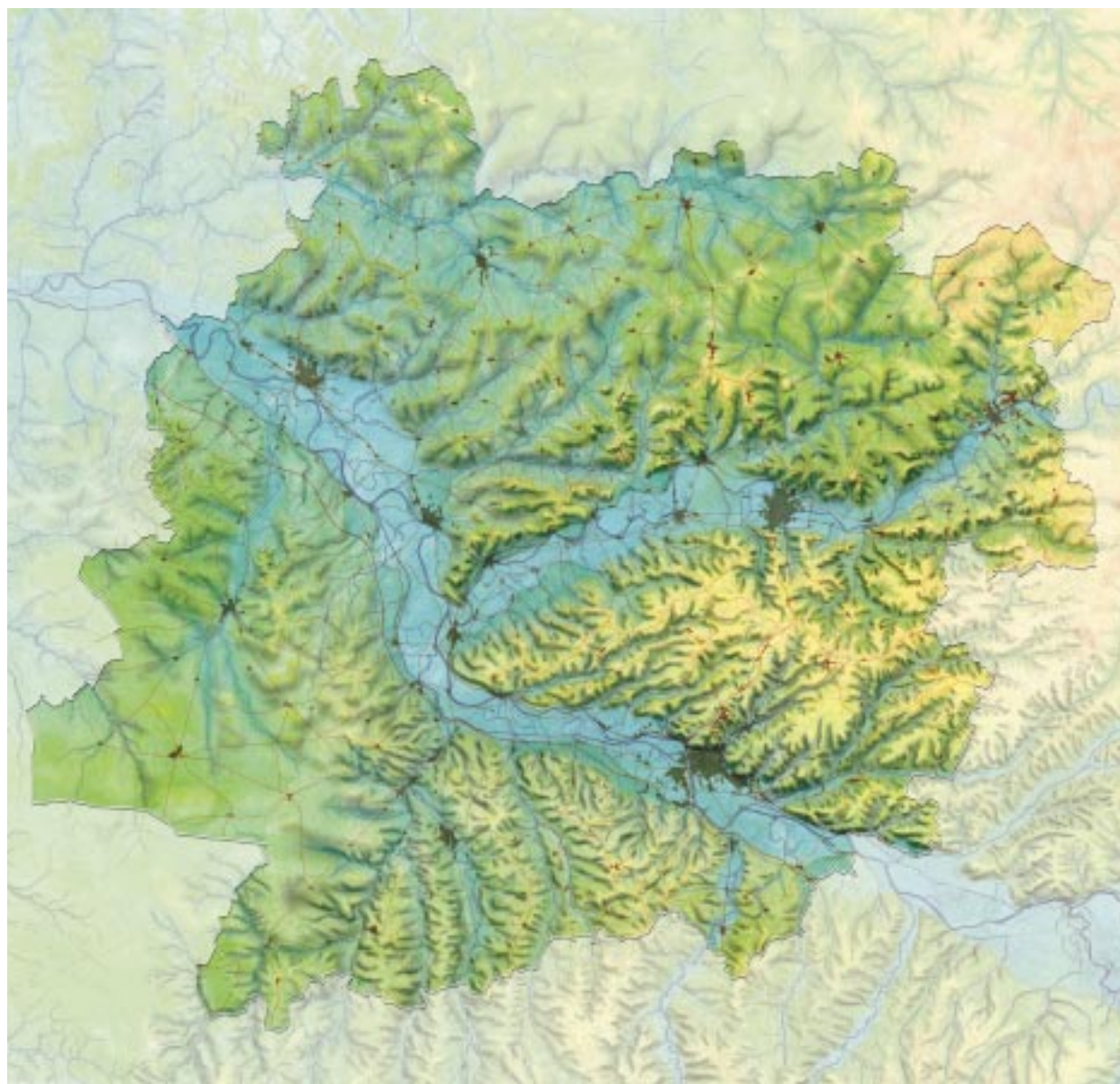


direction
départementale
de l'Équipement
de Lot-et-Garonne

Direction départementale de l'Équipement de Lot-et-Garonne
1722, av de Colmar 47 916 Agen Cedex 9
tel : 05 53 69 33 33 fax : 05 53 69 33 69

Guide paysage et urbanisation

pour le département de Lot-et-Garonne



septembre 2001

Agence B. Folléa - C. Gautier, paysagistes DPLG
6 bis rue Henri-Martin 92240 Malakoff
tel : 01 47 35 71 33 fax : 01 47 35 61 16

Guide paysage et urbanisation

pour le département de Lot-et-Garonne

Etude commandée par: La Direction départementale de l'équipement de Lot-et-Garonne

suivie par :

Monsieur F. Cazottes, Directeur départemental de l'équipement
Monsieur Y. Massenet, Directeur départemental de l'équipement
Monsieur J. Kloos, Chef du service aménagement et prévention, DDE
Monsieur P. Cayron, DDE
Monsieur Broqua, DDE
Monsieur Noyon, DDE
Madame F. Mercier, Paysagiste-conseil de la DDE
Monsieur Desgrez, Architecte des Bâtiments de France, SDAP
Monsieur Subra, DIREN Aquitaine
Monsieur Vo Van, Directeur du CAUE de Lot-et-Garonne
Monsieur Chalmel, Maire de Colayrac-Saint-Cirq,
Amicale des Maires
Monsieur Dagrass, Maire du Fréchou,
Amicale des Maires
Monsieur de Zorzi, Préfecture
Monsieur Feilles, DDAF

réalisée par :

L'Agence Bertrand Folléa - Claire Gautier, paysagistes DPLG
Claire Gautier, Bertrand Folléa, Sébastien Berger
6 bis rue Henri-Martin 92240 Malakoff
tel : 01 47 35 71 33
fax : 01 47 35 61 16
Email : bfollea@club-internet.fr

Sommaire

1ère Partie : Connaissance et diagnostic des paysages de Lot-et-Garonne

| | |
|---|----------|
| Les fondements morphologiques | page 8 |
| L'occupation du sol | page 12 |
| Les unités de paysage | page 14 |
| Vallée de la Garonne | page 17 |
| 1- La vallée amont de la Garonne | page 18 |
| 2- La vallée urbanisée d'Agen | page 22 |
| 3- La vallée de la Garonne à la confluence du Lot | page 26 |
| 4- La vallée de la Garonne à Marmande | page 28 |
| Vallée du Lot | page 33 |
| 5- La vallée du Lot à Clairac | page 34 |
| 6- La vallée urbanisée de Villeneuve | page 38 |
| 7- La vallée du Lot à Fumel | page 42 |
| Les terreforts | page 47 |
| 8- L'arrière pays marmandais | page 48 |
| 9- La vallée du Dropt | page 50 |
| 10- Le pays de Duras | page 52 |
| 11- Les douces collines de terrefort | page 56 |
| 12- Le pays des Pechs | page 60 |
| Le Pays au Bois | page 65 |
| 13- Le pays de la Lémance | page 66 |
| Le pays des Serres | page 69 |
| 14- Le Causse | page 70 |
| 15- Les pentes du Lot | page 74 |
| 16- Les coteaux Sud du Lot | page 76 |
| 17- Les Serres de Garonne | page 77 |
| La Gascogne | page 79 |
| 18- Les coteaux du Buzet et du Brulhois | page 80 |
| 19- Le Néracais | page 82 |
| 20- La vallée de la Baïse | page 86 |
| 21- Le Mézinais | page 90 |
| 22- Le pays de Sos | page 92 |
| Le pays des Landes | page 95 |
| 23- La forêt des coteaux | page 96 |
| 24- La forêt des plateaux | page 98 |
| 25- Les coteaux bordure des landes | page 100 |
| 26- La marche du Queyran | page 102 |

2ème Partie : L'urbanisme en Lot-et-Garonne, dynamiques d'évolution, problèmes et principes d'actions

| | |
|--|----------|
| Introduction | page 106 |
| Carte de typologie urbaine | page 108 |
| 1. les grandes aires urbaines | page 111 |
| Les plaines et l'urbanisation | page 112 |
| Les pentes et l'urbanisation | page 124 |
| les constructions sur les coteaux | page 124 |
| les constructions dans les collines | page 132 |
| L'eau et l'urbanisation | page 138 |
| Les routes et l'urbanisation | page 144 |
| 2. les villages et les bourgs : | page 151 |
| les villages de plaine | page 152 |
| les villages de terrasse | page 156 |
| les villages de bas de pente | page 160 |
| les villages de haut de pente | page 162 |
| les villages de butte (pechs) | page 168 |
| les villages de clairière | page 174 |
| les villages bastides | page 178 |
| les villages châteaux : | page 182 |
| 3. les constructions isolées : | page 185 |
| la campagne inhabitée | page 186 |
| la campagne habitée | page 190 |
| les constructions isolées | page 194 |
| les habitations | page 194 |
| les bâtiments agricoles | page 198 |
| Les outils | page 202 |
| Annexes : listes des communes par unités de paysage et par typologie urbaine | page 204 |

Préambule

Pourquoi un Guide Paysage et Urbanisation en Lot-et-Garonne ?

Le département de Lot-et-Garonne offre globalement une image rurale ; 60 % de sa superficie reste gérée par l'agriculture, regroupant une grande diversité de productions : céréales, oléagineux, vergers, vignes, élevage. Terres cultivées et peignées dessinent un paysage jardiné maintes fois loué dans les présentations touristiques et promotionnelles des paysages lot-et-garonnais, au point qu'on l'a souvent comparé à une petite Toscane. Cette qualité paysagère est une valeur économique essentielle du Lot-et-Garonne

Mais, c'est aussi un département où l'urbanisation se développe et occupe de plus en plus d'espace avec six villes ou agglomérations de moyenne importance, de très nombreux villages ou bourgs (317 communes) et surtout une multitude d'habitations isolées dans la campagne. Même si l'augmentation de la population globale du département n'est pas très forte sur les cent dernières années – 316 920 en 1876, 239 972 en 1921 et 305 989 en 1990 – on constate une augmentation très nette de l'étalement urbain depuis le milieu du XXème siècle, liée aux nouvelles demandes d'habitat pour une maison indépendante «avec du terrain».

La progression urbaine se fait le plus souvent aux dépens des paysages ruraux, grignotant petit à petit l'espace agricole. Cette conquête du bâti ne concerne pas seulement les pourtours des villes ou des gros bourgs mais l'ensemble du territoire départemental. Ces dynamiques d'urbanisation engendrent une évolution rapide et irréversible des paysages qui n'est pas toujours souhaitée, ni appréciée, ni maîtrisée.

Constatant l'évolution croissante du mitage (paysage rural mais construit) et conscients de la difficulté de maîtriser les dynamiques d'urbanisation, les services de l'Etat, associés aux élus, nous ont demandé de formuler des propositions en vue d'établir une «politique de vigilance» sur l'ensemble du département.

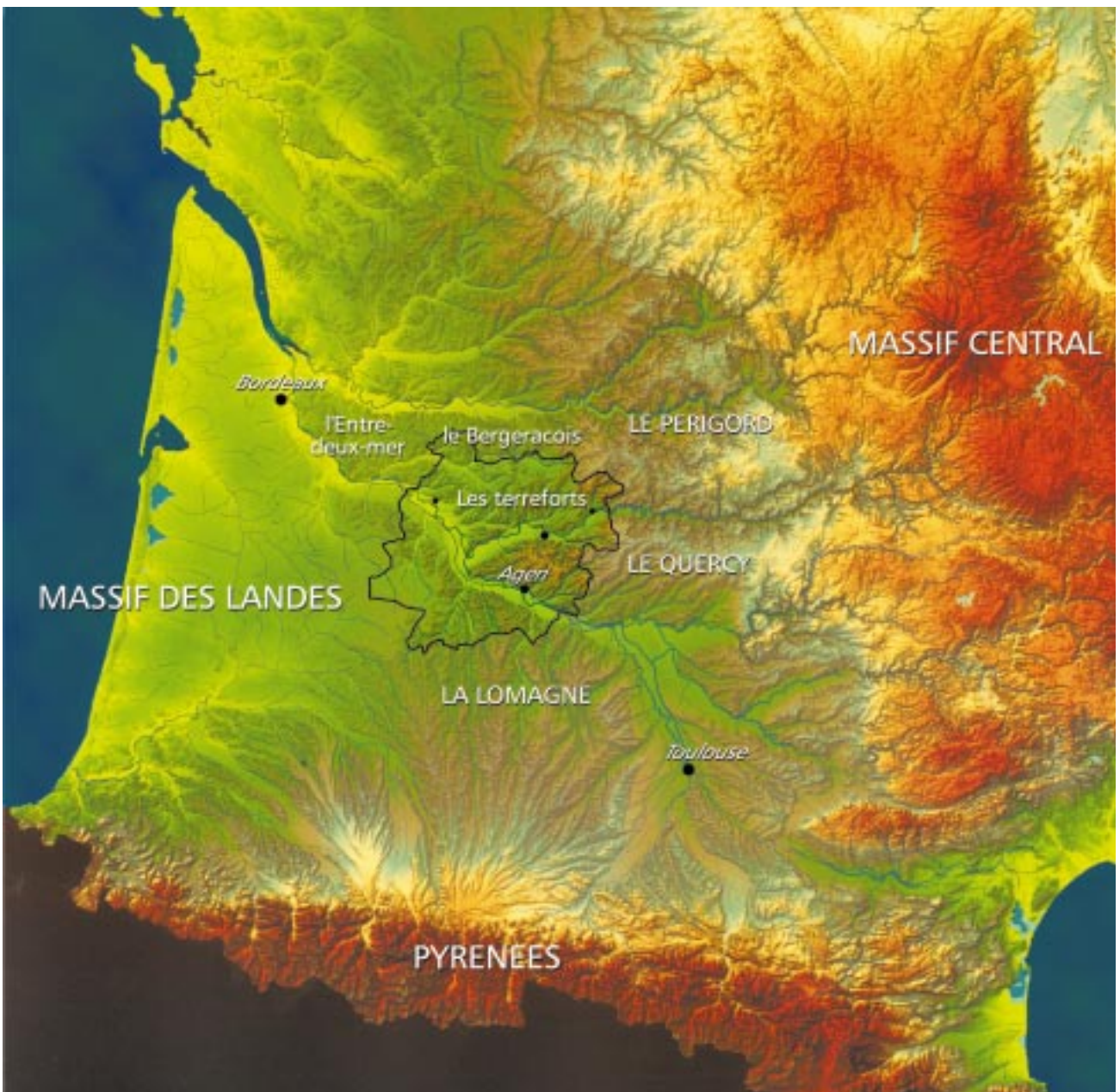
Pour y répondre sans tomber dans les pièges des règles excessives et inapplicables ou des recettes automatiques et inadaptées, le travail se fonde sur une reconnaissance approfondie des paysages du département, qui oblige à différencier et affiner le jugement que l'on porte sur la place du bâti dans le paysage lot-et-garonnais.

Une typologie du bâti dans son paysage est ainsi proposée, qui permet de fonder des principes simples pour la construction dans le paysage, sur lesquels chaque commune peut se fonder pour alimenter sa réflexion.

Ces propositions, abondamment illustrées, ont pour but d'être facilement compréhensibles et «appropriées» par les différents acteurs concernés par le sujet, qui sont nombreux : services de l'Etat, de la Région et du Département, élus des communes, agriculteurs et habitants, architectes et lotisseurs, etc... C'est une base de dialogue qui appelle à agir et à prendre des décisions efficaces et partagées pour les paysages de Lot-et-Garonne.

Première Partie

Connaissance et diagnostic des paysages de Lot-et-Garonne



Carte de situation du département

d'après carte satellite de l'IGN

Les fondements morphologiques

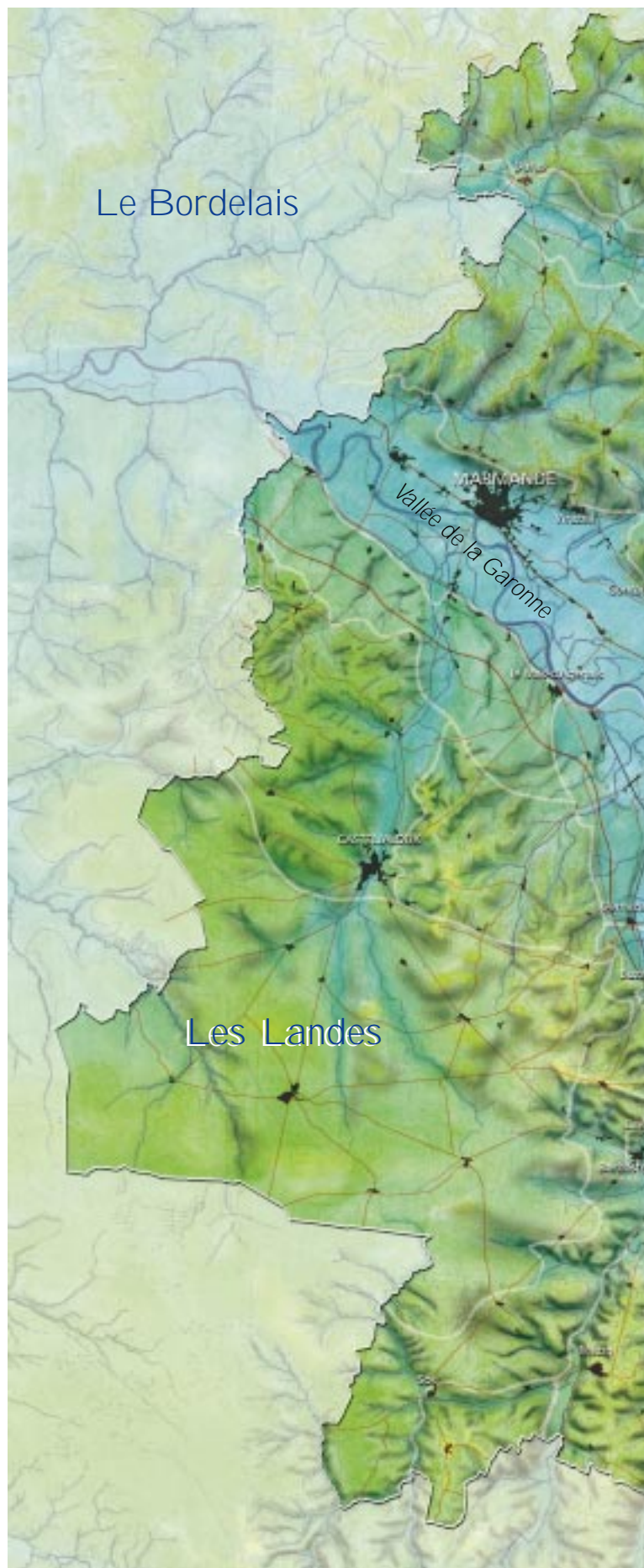
Pour mieux comprendre la complexité et la diversité des paysages de Lot-et-Garonne, l'étude morphologique et géologique du département nous livre ses fondements, le socle immuable sur lequel ces paysages évoluent. Les descriptions de Pierre Defontaine dans l'introduction de «La Moyenne Garonne, Agenais-Quercy» semblent si précises que nous en reportons certains passages, dont la carte ci-contre illustrent les propos :

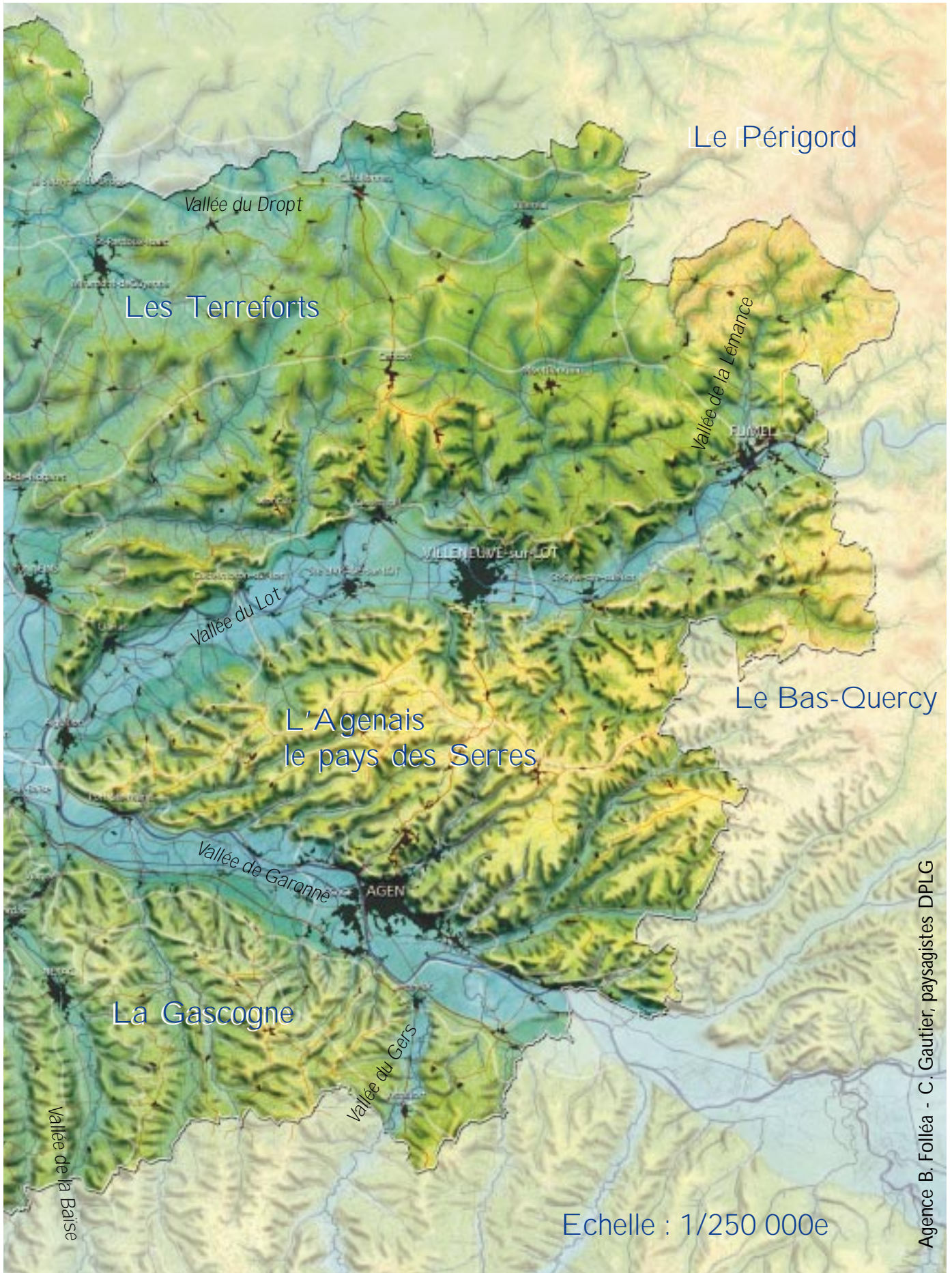
« On réunit souvent les plaines de la Garonne sous le nom de bassin aquitain, de la même manière que l'on applique aux plaines de la Seine l'appellation de Bassin parisien. De fait, ces régions rentrent toutes deux dans le type des plaines à bassin, anciennes cuvettes marines ou lacustres, exondées par étapes et qui sont devenues progressivement le domaine d'un fleuve : disposition en auréole des couches géologiques, apparition de cuestas concentriques, étalement en raquette du réseau fluvial, telles sont les principales caractéristiques de ces types de plaines....»

« Le pourtour septentrional rappelle bien la disposition concentrique des bassins : trois pays calcaires s'y relaient en lobes d'éventail, de l'Est à l'Ouest : causses jurassiques du Quercy, calcaires crétacés du Périgord, calcaires tertiaires du Bordelais. Vers le Sud, par contre, s'étend une vaste zone confuse de mollasses qui occupe la plus grande partie de la boucle de la Garonne : les mollasses de Gascogne.

Cependant, entre la périphérie septentrionale, jalonnée par les trois paysages calcaires, et la large étendue méridionale des mollasses, se développe sur la rive droite de la Garonne, un paysage intermédiaire d'environ 5 000 km² de superficie, où s'entremêlent mollasses et calcaires. Les mollasses de Gascogne y pénètrent largement en deux golfes dont l'un, à l'occident, entre Lot et Dropt, s'avance jusqu'en Périgord...

Les mollasses développent un paysage fait de molles ondulations, en «échines d'ânes», d'innombrables collines arrondies se perdent à l'infini les unes derrière les autres, comme le clapotis d'un lac ; le sol est peu consistant et le relief se construit par glissement plutôt que par creusement....»





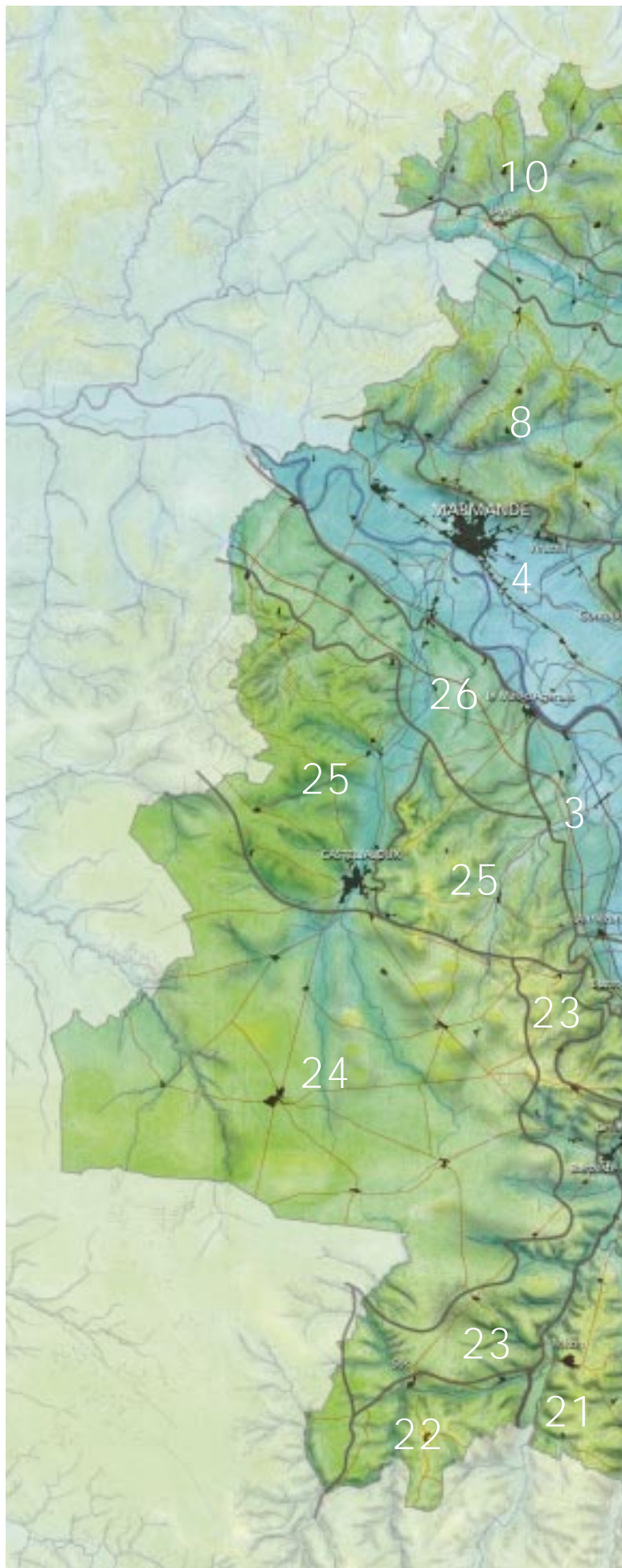
Carte morphologique et unités de paysage

«Au milieu de ces paysages de collines, des formations calcaires insèrent un relief plus vigoureux et plus régulier ; des plateaux aux profils rectilignes s'étendent en longues bandes étroites, séparées par de nombreuses vallées parallèles. Ces vallées ont leurs versants inférieurs en pente douce creusés dans la mollasse sous-jacente ; leur partie supérieure se termine en corniche rocheuse, en roustiers, avivés par les glissements qui se produisent dans les mollasses.»

«Cette zone intermédiaire, aux paysages enchevêtrés est aussi une zone centrale où les cours d'eau se rejoignent : Garonne, Aveyron, Tarn, Lot, Dropt. Chacune de ces rivières profite de son passage dans les terrains plus tendres des mollasses pour y ouvrir de larges vallées, faites d'un complexe de terrasses et de plaine inondable, en sorte que le paysage des grandes vallées occupe environ un tiers du pays, autant que la superficie des golfes de mollasses et que celle des petits plateaux calcaires.»

« Entre les trois paysages-types, les transitions se font si lentes et progressives que les zones marginales finissent par constituer des paysages particuliers. Les étroits plateaux calcaires se terminent au Nord du Lot en fines crêtes disséquées, posées sur les molasses ; des lambeaux calcaires criblent le pays de pitons : pechs, termes, trucs et de débris de plateaux : terriès, planès, sorte de cuesta en broderie, étalée sur plus de vingt kilomètres. Cette petite région est appelée «pays des Termes» ; l'horizon y est meublé de ces buttes abruptes et isolées.

Au long des grandes vallées, les limites s'estompent tout autant, au moins sur le rebord méridional ; les avancées successives des cours d'eau vers le Nord-Est, qui sont la règle en Garonne, laissent sur la rive gauche une superposition de terrasses qui permet de passer par paliers multiples des surfaces des coteaux gascons à la plaine inondable. Là aussi, sur les anciennes alluvions s'établissent de larges paysages de transition».



L'occupation du sol

L'analyse de l'occupation du sol du département fait apparaître des spécificités tout à fait significatives dans les paysages.

Les forêts occupent une place non négligeable dans le Lot-et-Garonne, même si elles peuvent paraître petites au regard des grands massifs des départements des Landes et de la Gironde ou bien encore de ceux de la Dordogne. Concentrées aux deux extrémités, l'une plantée de résineux, l'autre de feuillus, elles caractérisent à elles seules des paysages atypiques : le pays des Landes, le pays de la Lémance.

En dehors de ces deux massifs, la forêt est réduite à quelques petits boisements toutefois un peu plus concentrés dans les coteaux Sud de la Garonne et dans le Queyran ; ailleurs, elle n'est plus caractéristique.

Les fruitiers sont nombreux dans les vallées et ont depuis longtemps signé une grande spécialité du Lot-et-Garonne. Ils sont essentiellement plantés dans la vallée aval du Lot et la vallée amont de Garonne.

La vigne, aux surfaces bien réduites comparées à celles de sa grande voisine bordelaise, occupe des territoires restreints et dessine par ses lignes géométriques les collines du Buzet, de Cocumont, de Duras, du Marmandais et de l'Armagnac dans le Sud-Ouest.

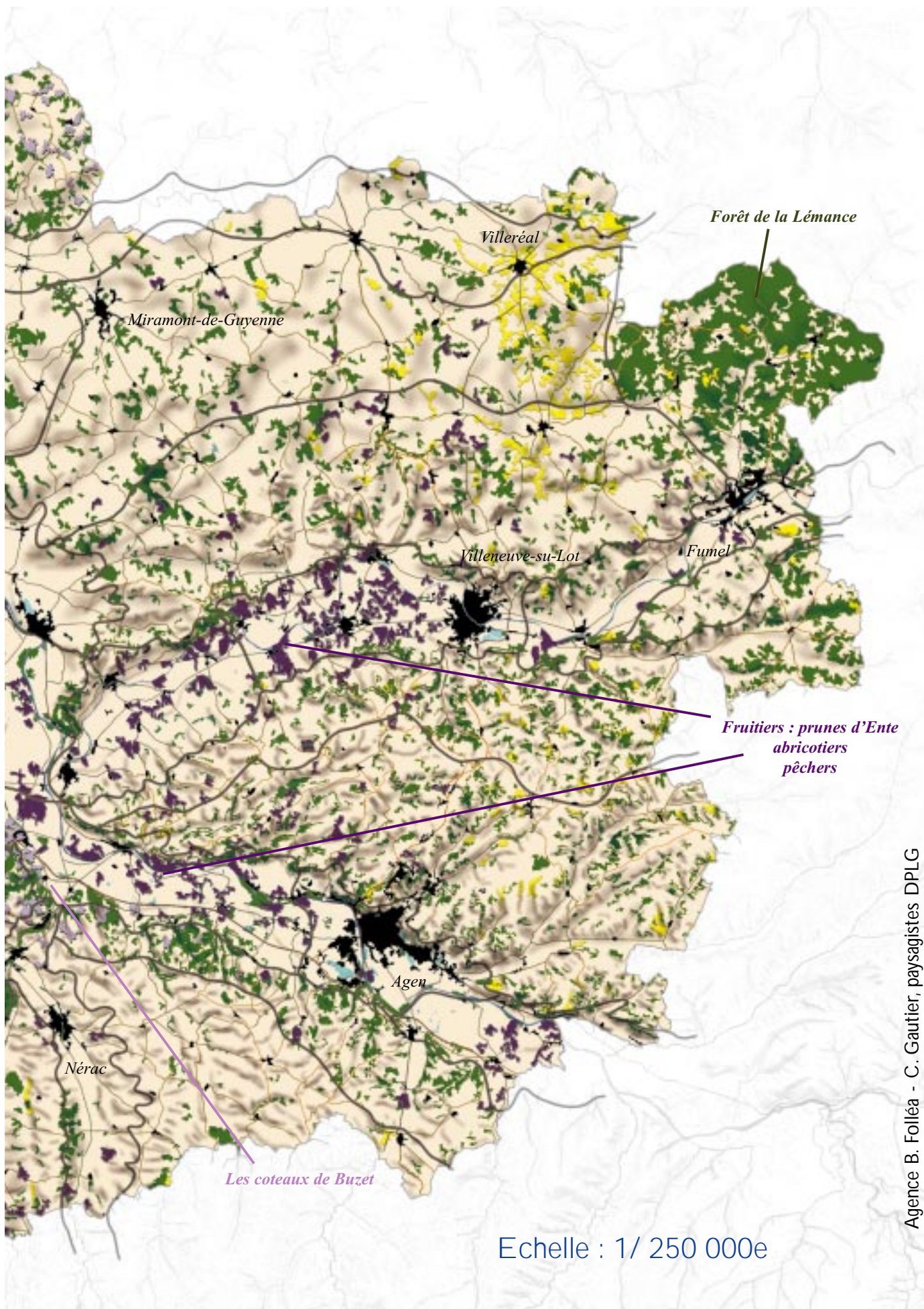
Des prairies d'élevage se concentrent dans le Nord-Est du département autour de Villeréal et Monflanquin.

Partout ailleurs, **la polyculture** domine : blé, maïs, sorgho mais aussi chanvre, tabac, légumes (tomate de Marmande) dessinent une mosaïque suivant la qualité des sols.

Les villes s'implantent essentiellement dans les vallées au bord des cours d'eau et **les villages** choisissent plus particulièrement une hauteur (butte, coteau ou pente).

-  : forêt pins maritimes
-  : forêt de feuillus
-  : fruitiers
-  : vignes
-  : prairies
-  : cultures : blé, maïs, sorgho, tabac, chanvre, légumes
-  : villes et villages





Agence B. Folléa - C. Gautier, paysagistes DPLG

Echelle : 1/ 250 000e

Les unités de paysage

Vallée de la Garonne

- 1- La vallée amont de la Garonne
- 2- La vallée urbanisée d'Agen
- 3- La vallée de la Garonne à la confluence du Lot
- 4- La vallée de la Garonne à Marmande

Vallée du Lot

- 5- La vallée du Lot à Clairac
- 6- La vallée urbanisée de Villeneuve
- 7- La vallée du Lot à Fumel

Les terreforts

- 8- L'arrière pays marmandais
- 9- La vallée du Dropt
- 10- Le pays de Duras
- 11- Les douces collines de terrefort
- 12- Le pays des Pechs

Le Pays au Bois

- 13- Le pays de la Lémance

Le pays des Serres

- 14- Le Causse
- 15- Les pentes du Lot
- 16- Les coteaux Sud du Lot
- 17- Les Serres de Garonne

La Gascogne

- 18- Les coteaux du Buzet et du Brulhois
- 19- Le Néracais
- 20- La vallée de la Baïse
- 21- Le Mézinais
- 22- Le pays de Sos

Le pays des Landes

- 23- La forêt des coteaux
- 24- La forêt des plateaux
- 25- Les coteaux bordure des landes
- 26- La marche du Queyran





Vallée de la Garonne

- 1- La vallée amont de la Garonne
- 2- La vallée urbanisée d'Agen
- 3- La vallée de la Garonne à la confluence du Lot
- 4- La vallée de la Garonne à Marmande

1. La vallée amont de la Garonne :

Une large plaine cultivée

Sur un linéaire de 50 km depuis l'extrémité sud-est du département jusqu'à la confluence du Lot et Garonne, la vallée est relativement large - environ 5 km -, mais les coteaux restent toujours visibles d'un versant à l'autre. Elle offre un profil de plaine très plate et cultivée où la Garonne sinue doucement longeant le plus souvent le coteau Nord. Très peu habitée, en raison de son inondabilité, elle est ponctuée de quelques grosses fermes isolées, les exploitations agricoles. Les grandes parcelles cultivées occupent le reste du territoire, dessinées sur les contours par des alignements d'arbres, quelques peupleraies orthogonales ou quelques arbres isolés.



La vallée de la Garonne depuis Sainte-Colombes-en-Bruilhois

Des terrasses allongées propices à l'implantation des villages

Sur la rive gauche de Garonne, une légère surélévation s'appuyant sur le coteau Sud, façonne une terrasse plate elle aussi, large de 1 à 2 km, offrant de bonnes terres pour les cultures de fruitiers et le maraîchage. Les parcelles sont petites et créent un paysage plus jardiné.

Profitant de cette légère hauteur (10-15m) plusieurs villages ou bourgs s'y sont installés (Caudecoste, Layrac, Roquefort, Bruch, Buzet, Damazan). Voici le bourg de Layrac accroché au petit talus qui domine la plaine.

Au Nord d'Agen, le canal latéral change de rive et vient s'appuyer sur le talus de cette terrasse, il ne le quittera plus jusque bien au-delà du département.

L'autoroute A62 s'installe, elle aussi, sur cette terrasse s'intégrant en douceur dans ce paysage jardiné ne créant pas de rupture, et offrant même souvent de très larges ouvertures sur la vallée.



Layrac, accroché sur le rebord de terrasse



Ferme à Caudecoste depuis le RD129

Quelques bâtiments isolés profitent aussi de cette petite hauteur par rapport à la plaine, s'offrant de très belles vues sur la vallée et le versant opposé. L'emplacement en rebord de terrasse de cette bâtisse et l'ouverture visuelle sur la plaine qu'elle sauvegarde permet une bonne compréhension de ce paysage que la qualité architecturale de cette maison ne gâche en rien.

Des coteaux Nord abrupts et boisés



La plaine et les coteaux Nord depuis Clermont-Soubiran

Les coteaux Nord et les coteaux Sud ne se ressemblent pas. Au Nord, sur la rive droite de Garonne, le coteau est raide, abrupt, formant par endroit des falaises où les bancs de calcaires blancs apparaissent, révélant la limite méridionale du pays des Serres. Le dénivelé atteint en moyenne 130 mètres de hauteur. Très souvent boisé, il forme un véritable rempart uniquement entaillé par des vallées étroites et biaisées du pays des Serres.



Port-Sainte-Marie au bord de la Garonne

En raison de la très forte déclivité, aucun village ou hameau ne vient s'accrocher à ses pentes. En revanche, ils s'installent quelquefois au pied de la pente comme ici Port-Sainte-Marie. Ils ne peuvent guère se développer en épaisseur tant la rive est étroite entre le coteau et le fleuve, accueillant en plus la RN113 et la voie de chemin de fer, les deux axes principaux du département. Leur extension se produit plutôt en linéaire le long de la voie routière.

On les retrouve aussi sur le haut du coteau soulignant la crête mais ils restent peu nombreux. Le village de Clermont-Dessous ici, comme Clermont-Soubiran, Lusignan-Grand ou Puy Masson s'accrochent au rebord du coteau mais leurs extensions gagnent trop souvent la pente, atténuant ainsi l'effet de silhouette dessinée du village-site.



Clermont-Dessous sur le coteau Nord de la Garonne

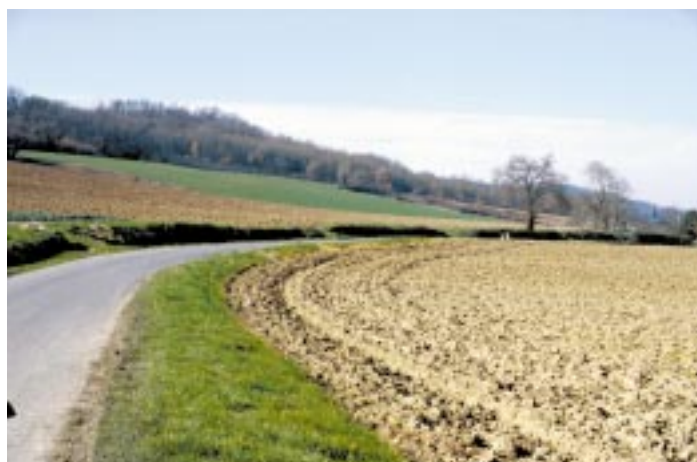
Des coteaux Sud festonnés et cultivés

Les coteaux Sud sont au contraire beaucoup plus doux dessinant un rebondissement continu de généreuses collines sans crêtes marquées où les vallons affluents de Garonne leur donnent un aspect festonné. Ils annoncent le pays des douces collines de la Gascogne.



Les coteaux Sud depuis Sainte-Colombes-en-Bruilhois

Souvent coiffés de petits boisements de feuillus, ils sont occupés par des cultures diverses avec de nombreux vergers et quelques vignes.



Les pentes douces du coteau de Mourrens

Des villages sur le coteau Sud qui ont une double orientation



Sainte-Colombe-en-Bruilhois

Sur leurs sommets arrondis, quelques villages viennent s'accrocher comme Sainte-Colombe-en-Bruilhois - ci-contre - Moirax, Estillac ou Montesquieu. Ces villages ont la particularité de s'ouvrir aussi bien sur la vallée de Garonne que sur l'arrière pays gascon dont ils dominent le paysage vallonné. Ils offrent ainsi deux façades de village, deux silhouettes compactes et denses, dominées par leur clocher.

Quelques pistes d'actions locales :

L'espace ouvert agricole de la plaine:

- limitation des peupleraies
- maintien des structures végétales (haies, alignements, bosquets, vergers)
- prescriptions architecturales pour les bâtiments agricoles
- création de promenades sur les berges de la Garonne

Le coteau Nord :

- gestion jardinée et forestière des friches des coteaux notamment aux abords des villages

Le canal latéral :

- mise en valeur des abords du canal par des plantations

Les villages des terrasses :

- maîtrise de la silhouette urbaine en façade
- inconstructibilité en dessous de la terrasse
- maîtrise des extensions urbaines pour les bastides (Damazan, Caudecoste)

L'autoroute A62 :

- recul d'implantation des bâtiments (habitations ou activités) de 300m autour de l'infrastructure

Les villages du coteau Sud :

- maintien des constructions sur le haut de la pente - bas de pente préservé en espace agricole

2. La vallée urbanisée d'Agen :

Une agglomération discrète dans le paysage

Dans cette vallée amont de Garonne, la ville d'Agen et son agglomération occupent la plaine fluviale, entre Garonne et le coteau. Limitée au Nord par les pentes raides du Pays des Serres, son développement s'est effectué et progresse encore le long de l'axe de la RN113 et du canal latéral sur les communes de Bon-Encontre, Castelculier et Lafox pour l'Est, et Colayrac-Saint-Cirq pour l'Ouest produisant une urbanisation linéaire de plus de 15 km! Le coteau trop abrupt reste peu construit, mis à part quelques maisons noyées dans la végétation au-dessus de la gare. Il offre un contraste remarquable avec la ville dense

située à ses pieds.

La ville n'offre aucune façade fluviale (pas de quais urbains et très peu de ponts) , elle se maintient à distance du fleuve. Quant au canal, coincé entre le coteau Nord et la voie de chemin de fer, il reste en dehors de la cité urbaine. La commune du Passage, sur l'autre rive de Garonne a développé un quartier qui, lui aussi, est en retrait du bord de l'eau. Le fleuve Garonne, si fondamental pour les paysages du département, «passe à côté» de la ville d'Agen sans s'y attacher.



Agen et Le Passage depuis le pont de la Garonne

Une dynamique urbaine en pleine expansion

Hormis l'hôpital très voyant sur la crête, la ville est restée dans la plaine. Sa progression aujourd'hui gagne la boucle de Boé par des opérations successives hétéroclites, juxtaposant zones d'activités, tissus pavillonnaires et zones commerciales comme des pièces de puzzles. La «consommation» de l'espace se fait sans véritable souci du paysage agricole. Les terres sont progressivement «grignotées» par l'urbanisation au gré des opportunités foncières,

laissant parfois des parcelles cultivées au sein des opérations immobilières et sans que s'installe un rapport net entre la ville et le milieu rural. L'espace agricole devient résiduel. Le paysage ainsi produit, n'est ni un paysage urbain, ni un paysage rural, seulement peut-on parler d'un paysage urbanisé colportant une image dévalorisée et malheureusement banale en périphérie de ville.



Les dernières extensions urbaines sur la plaine de Boé : une transition brutale entre la ville et l'espace rural

Sur la rive gauche de Garonne, l'urbanisation s'étend sous la forme d'un habitat isolé et dispersé dans la plaine agricole entre la commune du Passage et le village de Roquefort. Si cet habitat isolé

réussit parfois à s'immiscer dans le paysage rural d'accueil, en maintenant de bonnes distances entre les maisons et en préservant les structures végétales existantes,...



La plaine à Roquefort : un paysage habité qui reste rural

...le regroupement plus dense de lotissements, accompagnés de leur végétation décorative, impose sa propre image sans tenir compte du paysage d'accueil. L'espace agricole environnant est souvent dé-

valorisé par cette transition trop brutale entre les extensions urbaines et les champs cultivés.



Le Pont de Lassale à Roquefort : un paysage rural qui se transforme en banlieue

Quelques pistes d'actions locales :

L'espace ouvert agricole de la plaine:

- limitation des peupleraies
- maintien des structures végétales (haies, alignements, bosquets, vergers)
- prescriptions architecturales pour les bâtiments agricoles
- création de promenades sur les berges de la Garonne

L'urbanisation diffuse de l'agglomération d'Agen :

- maîtrise des extensions autour de la ville
- mise en place des lisières végétales en limite de ville

Les entrées de ville par la RN113 :

- arrêt des constructions le long de la voie
- réhabilitation en boulevard urbain des entrées de ville de l'agglomération

Le coteau de l'Ermitage :

- maîtrise de l'urbanisation en faible densité
- préservation en espace naturel ou cultivé de quelques portions de coteau
- recul d'implantation des constructions sur le plateau par rapport à la cassure de pente
- maintien et gestion jardinée de la végétation du coteau

Les bords de la Garonne :

- création d'un parc urbain de bord de Garonne sur la commune du Passage

3. La vallée de la Garonne à la confluence du Lot :

Un paysage agricole remarquable

Au Nord de Damazan, à la confluence du Lot, la vallée commence à s'élargir tout en gardant le même type de profil que la vallée amont : un coteau Sud doux et festonné, une terrasse au pied du coteau - 2 à 3 km de large - sur laquelle le canal latéral vient s'appuyer, une large plaine plate et un coteau plus raide au Nord. On constate avec étonnement que l'arrivée de la vallée du Lot ne produit pas réellement de paysage de confluence avec la dilatation des espaces que

peut produire la rencontre de deux grands cours d'eau. Son arrivée dans la vallée de Garonne reste discrète et essentiellement marquée par le Pech de Berre, face à la pointe de l'Aiguillon.

C'est un paysage entièrement voué à l'agriculture avec de grandes parcelles ponctuées de quelques grosses fermes massives. Quelques alignements de fruitiers et peupleraies s'adjoignent aux grandes cultures et diversifient le paysage.



La plaine depuis la terrasse d'Aiguillon

Le coteau Est du Pech de Berre ne ressemble plus au coteau sévère d'Agen ou de Port-Sainte-Marie. Il est beaucoup plus doux et gracieusement festonné. Ses pentes sont cultivées en petites parcelles de vergers ou de céréales où quelques bosquets et arbres isolés viennent donner une image de campagne-parc à ce paysage jardiné.

Sur la commune de Nicole, les pentes du Pech deviennent plus raides et la bande étroite entre Garonne et coteau, concentre la route, la ligne de chemin de fer et l'urbanisation linéaire. Le paysage a des allures de goulet très fermé et offre un image dévalorisée. Le coteau lui-même donne une image d'abandon avec de nombreuses friches qui gagnent ses pentes.



Le pech de Berre à Nicole

La RN113 une route-digue ouvrant des vues spectaculaires



La RN113 au Sud de Tonneins

La RN113 de Tonneins à Aiguillon traverse la plaine en légère digue et offre de magnifiques vues cadrées sur le paysage agricole de la vallée et de la campagne-parc du coteau du Pech de Berre. Le paysage est d'autant plus remarquable que la route s'accompagne d'un premier plan de platanes majestueux en alignement.

Quelques pistes d'actions locales :

L'espace ouvert agricole de la plaine:

- limitation des peupleraies
- maintien des structures végétales (haies, alignements, bosquets, vergers)
- prescriptions architecturales pour les bâtiments agricoles
- création de promenades sur les berges de la Garonne et le Lot

Les pentes du Pech de Berre :

- maintien de la polyculture (vergers, prairies à Hunet)
- gestion jardinée des friches
- accessibilité par des sentiers de randonnées

Le village de Nicole :

- réaménagement de la RN113 dans le centre
- valorisation et accessibilité des berges de Garonne

Les alignements de platanes de la RN113 :

- replantation là où ils n'existent plus
- mise en valeur du point de vue sur Tonneins sur la RN113 (Sud de Tonneins)

4. La vallée de la Garonne à Marmande :

Une plaine agricole très large

A partir de la ville de Tonneins, la vallée s'élargit de façon spectaculaire. Celle qui était déjà une grande vallée devient à présent telle, que les coteaux ne sont plus visibles d'un versant à l'autre.



La plaine de Garonne à Fauguerolles

Des coteaux doux et cultivés

Le coteau Nord doux et festonné prolonge celui du Pech de Berre. Il s'affaisse même généreusement au passage des vallées affluentes de Garonne (vallées du Rose, du Tolzac, de la Canaule et du Trec). Les pentes sont cultivées et ponctuées de quelques maisons isolées. Au pied de ces coteaux, se développent de grandes terrasses sur lesquelles les villes de Tonneins et Marmande parviennent

à se protéger des crues de la Garonne.

Au Sud, les coteaux du Queyran s'éloignent et laissent place à une grande terrasse délimitée par un coteau d'environ 50 mètres au dessus de la plaine. Cette cassure de terrain au pied de laquelle s'appuie le canal latéral est suffisamment importante pour marquer la ligne méridionale de la vallée.



Le coteau doux de Birac



La plaine de Garonne à Birac

C'est encore un paysage très agricole avec de grandes parcelles ponctuées de fermes isolées. Mais en s'approchant de Marmande, l'agriculture se diversifie, faisant place de plus en plus au maraîchage avec son cortège de serres plastifiées ou vitrées et un parcellaire plus petit. Les structures végétales restent très présentes et enrichissent par leurs alignements, bosquets ou haies, le paysage agricole.

Des constructions éclatées dans la plaine autour de Marmande



La plaine autour de Marmande

Cette progression du maraîchage s'accompagne à l'approche de la ville d'une densification des constructions isolées donnant à la plaine une image très construite. Ces constructions souvent liées à l'exploitation horticole ou fruitière s'implantent chacune sur ses terres, et le parcellaire diminuant, les distances entre ces constructions se réduisent.



Constructions dispersées autour de Marmande

Plus on se rapproche de Marmande et moins les constructions nouvelles sont liées à une exploitation agricole. Pourtant leur type d'implantation reste le même : isolé au milieu des terres cultivées. On constate que cette accumulation de constructions sur un terrain plat donne très vite un aspect de banlieue désorganisée à ce paysage.

La RN113, un axe routier qui cristallise l'urbanisation diffuse

Le grand catalyseur de cette progression diffuse des constructions est la RN113 qui engendre une urbanisation linéaire quasi continue de Fougerolles à Sainte-Bazille, soit près de 20 km qui se prolongent au-delà dans le département de la Gironde sur Lamothe-Landerron.



La RN113 à Fauillet

Tonneins reste encore isolé de cette queue d'urbanisation grâce à un espace de respiration agricole entre Fougerolles et Fauillet mais son entrée de ville par le Nord est cependant bien dévalorisée par une nouvelle succession de bâtiments d'activités et de panneaux publicitaires directement greffés sur la route. Ce paysage ternit considérablement l'image que l'on peut avoir de Tonneins...



LA RN113 à l'entrée Nord de Marmande

...qui par le Sud montre sa jolie façade et son implantation privilégiée sur une terrasse au-dessus de l'eau.



Vue sur Tonneins depuis l'entrée Sud par la RN113

Des coteaux au Nord de Marmande, presque entièrement colonisés par l'urbanisation

Les coteaux au-dessus de Marmande n'échappent pas à cette conquête de l'urbanisation. Quelques villages à l'origine s'implantaient sur la crête ou au pied du coteau, comme Beaupuy, la Magdelaine ou Vitrazeil. Aujourd'hui, ils sont soudés à Marmande par une urbanisation diffuse et confuse, oubliant les logiques d'implantation du village d'origine (soit en haut soit en bas du coteau) et recouvrant de façon homogène l'ensemble de la pente de petites maisons blanches.



Le coteau de Beaupuy



Le coteau de Virazeil

Quelques pistes d'actions locales :

L'urbanisation diffuse de Marmande et de Tonneins :

- maîtrise des extensions autour de la ville
- mise en place de lisières végétales en limite de ville
- préservation d'espaces agricoles entre la ville et le coteau

L'espace agricole de la plaine inondable :

- préservation de l'espace ouvert agricole - zone inondable inconstructible
- limitation des peupleraies
- maintien des structures végétales (haies, alignements, bosquets, vergers)
- prescriptions architecturales pour les bâtiments ou fermes agricoles
- création de promenades sur les berges de la Garonne

Les entrées de ville par la RN113 :

- arrêt des constructions le long de la voie de Sainte-Bazeille à Tonneins
- réhabilitation en boulevard urbain des entrées de ville de Marmande et Tonneins-Nord

Le coteau de Beaupuy-Virazeil :

- maîtrise de l'urbanisation en faible densité
- préservation en espace naturel ou cultivé de quelques portions de coteau

La Vallée du Lot

- 5- La vallée du Lot à Clairac
- 6- La vallée urbanisée de Villeneuve
- 7- La vallée du Lot à Fumel

5. La vallée avale du Lot à Clairac :

La confluence, un passage marqué par le Pech de Berre

La remontée dans la vallée du Lot commence par le franchissement d'une véritable «porte» signalée par l'avancée rocheuse de plus de 130 mètres de haut du Pech de Berre et dont la ville d'Aiguillon, qui lui fait face au bord du Lot, se pose comme le verrou. C'est un paysage remarquable du département par sa position centrale et

stratégique dans le Lot-et-Garonne. Puis la vallée s'élargit progressivement atteignant 8 km de large, délimitée au Nord par un coteau raide et au Sud par un coteau doux et vallonné. A chacun de ces coteaux s'est adjoint une terrasse plate légèrement surélevée par rapport à la plaine.



La plaine du Lot au pied du Pech de Berre



Les vergers et grandes cultures de la plaine à Clairac

La plaine est large et cultivée comptant des terres maraîchères et de nombreux vergers. Quelques fermes agricoles et villages espacés (Laffite/Lot, Bourran et Granges/Lot) viennent ponctuer l'espace rural.

Le coteau Nord gagné par les boisements

Le coteau Nord aux pentes abruptes est très souvent boisé. Il tend même à le devenir totalement avec le développement de nombreuses friches, basculant peu à peu d'un paysage diversifié et riant en un paysage homogène et sévère. Il est aussi peu construit, en dehors de quelques hameaux implantés sur la crête : Monbarbat et Laparade.



Village de Laparade sur le coteau Nord du Lot

Le coteau Sud, doux et ondulé, coiffé par les villages

Le coteau Sud, doux et ondulé est le plus souvent cultivé offrant un choix d'orientations diverses en fonction du type de cultures. Il est coiffé sur ses sommets arrondis par de nombreux villages comme Lagarrigue, Galapian, Saint-Savy, Saint-Vincent et Lacépède, tous ouvrant des vues remarquables sur la vallée.



Les pentes de Lagarrigue

Aiguillon, une position stratégique qui s'affaiblit avec l'étalement urbain

La terrasse au Sud d'environ 1 à 2 km domine la plaine inondable d'une petite dizaine de mètres délimitée par un talus, qu'une petite route RD 205 suit fidèlement et sur laquelle se greffent quelques maisons isolées. A l'extrémité Ouest, Aiguillon profite de cette légère surélévation en forme de pointe pour s'installer aux abords du Lot, se pro-

longeant sur un quartier bas au niveau de l'eau. L'extension de la ville aujourd'hui gagne la terrasse et notamment le long de la RN113 pour rejoindre Saint-Côme. Cette urbanisation linéaire et diffuse fragilise cette image de verrou stratégique de l'implantation d'Aiguillon qui mériterait de rester dense et compacte autour de la pointe.



Aiguillon, depuis les pentes de Lagarrigue

Une urbanisation diffuse qui gagne les pentes Sud



Les pentes de Lagarrigue

Le coteau Sud entre Saint-Côme et Lagarrigue subit aussi une pression foncière due à la proximité de la ville. Une urbanisation diffuse gagne les pentes douces piquant çà et là l'espace agricole. La densité de ces constructions reste faible aujourd'hui et n'entame pas réellement la qualité paysagère de ce coteau. En revanche, une densification de cet habitat sans organisation de l'espace risquerait de produire une image plus banale et amoindrirait la qualité de ce paysage remarquable du département.

Clairac, un bourg perché au dessus du Lot

Sur la rive droite, une terrasse plus étroite accueille la ville de Clairac au bord de la rivière. Limitée très vite au Nord par le coteau raide, la ville est restée compacte autour du vieux centre.



Clairac au bord du Lot

En revanche l'extension de Clairac a gagné l'autre rive du Lot, dans la zone inondable et sur l'axe d'entrée majeur de la ville, la RD146. Il en résulte un paysage de qualité médiocre avec des hangars peu soignés et des maisons isolées mais trop proches qui dévalorisent le paysage rural environnant.



Entrée Sud de Clairac : un développement diffus de bâtiments d'activités

Quelques pistes d'actions locales :

Les extensions urbaines d'Aiguillon :

- maîtrise de l'urbanisation diffuse sur la terrasse et sur les pentes Sud

L'espace agricole de la plaine :

- préservation de l'espace ouvert agricole - zone inondable inconstructible
- limitation des peupleraies
- maintien des structures végétales (haies, alignements, bosquets, vergers)
- prescriptions architecturales pour les bâtiments ou fermes agricoles
- création de promenades sur les berges du Lot

Le coteau Nord :

- gestion forestière ou jardinée des friches

La rive gauche de Clairac :

- maîtrise des constructions sur la rive gauche
- valorisation de l'entrée de ville par la RD146

La route D666 :

- préservation des abords contre l'urbanisation linéaire
- préservation d'espaces de respiration entre les hameaux ou villages
- valorisation des entrées dans les villages par des alignements d'arbres

6. La vallée urbanisée de Castelmoron à Villeneuve-sur-Lot :

Une vallée fruitière habitée

Entre Castelmoron et Villeneuve-sur-Lot le profil de la vallée reste inchangé de la vallée aval. C'est une vallée très perceptible d'un versant à l'autre, d'environ 6 à 7 km de large, délimitée au Nord par un coteau raide boisé et plissé, et au Sud par un coteau doux et festonné. En revanche, seule une petite terrasse subsiste sur la rive droite et la plaine s'est agrandie.

Depuis très longtemps, terre de prédilection de la prune d'ente (pruneau d'Agen), la vallée a une forte vocation agricole. Malgré cette valeur économique, l'urbanisation se développe beaucoup et tend à regrouper l'ensemble des villes de la vallée (Villeneuve, casseneuil, Ste-Livrade et Castelmoron).



Villeneuve, une ville-bastide, bâtie autour du Lot

A l'Est, Villeneuve occupe l'ensemble de la vallée, développant équitablement une rive droite et une rive gauche. C'est la seule grande ville du département qui s'implante de part et d'autre d'un cours d'eau, intégrant la rivière dans la ville.



Villeneuve-sur-Lot, au coeur de la Bastide

Une urbanisation de qualité dans les collines de Villeneuve

La progression de la ville se limite à la plaine laissant aux coteaux leur aspect naturel. Elle s'étend en revanche dans les petits affluents du Lot au Nord comme au Sud. Cette progression, qui se fait sous la forme d'une urbanisation diffuse, s'intègre relativement bien dans le paysage grâce au relief de collines qui permet un bon étagement des habitations, à la structure végétale existante (haies bocagères, alignements d'arbres ou bosquets) qui «enveloppe» et accueille les nouvelles constructions et grâce enfin à la faible densité des constructions dans le paysage. On peut parler ici d'un nouveau type d'urbanisation, celle des collines résidentielles.



Les hauts de Villeneuve : la Calvetie

Une plaine agricole mitée par l'urbanisation diffuse

Trois autres villes importantes se développent à proximité de Villeneuve-sur-Lot : Castelmoron, Sainte-Livrade-sur-Lot et Casseneuil. Trois centres urbains dans l'aire d'influence de Villeneuve-sur-Lot, distants seulement de 6 à 7 km qui ont tendance à se rejoindre par une progression non maîtrisée de l'urbanisation diffuse dans la plaine, «grignotant» petit à petit l'espace agricole. Pour plusieurs raisons, le paysage de la plaine se dégrade :

- les maisons sont souvent trop proches les unes des autres, laissant entre elles des parcelles agricoles résiduelles,
- aucune structure végétale ne préexiste pour cloisonner et diminuer l'impact de ces maisons dans le paysage
- elles se superposent visuellement les unes aux autres du fait qu'elles s'implantent dans un terrain plat
- et enfin elles se greffent trop souvent le long des routes offrant à l'automobiliste un paysage construit en continu.



La plaine du Lot à Fongrave



Extension isolée à Sainte-Livrade

Même si Castelmoron n'est pas la banlieue de Villeneuve-sur-Lot, il n'empêche qu'il n'existe plus de réelles coupures entre les zones d'urbanisation. Les parcelles agricoles, le plus souvent des vergers, sont non seulement menacées par cette extension diffuse de l'habitat mais n'ont plus aujourd'hui la taille suffisante pour que l'on puisse parler de paysage rural. Ce n'est pas non plus un paysage urbain, mais banalement un paysage urbanisé avec tout son cortège de pauvreté architecturale et urbaine.

La RD911, un axe qui cristallise les problèmes d'urbanisation linéaire

La RD911 pourtant très belle sur certains tronçons (alignement de Castelmoron) génère à ses abords une urbanisation linéaire de faible qualité, notamment sur la commune de Bias où se concentre une longue zone d'activité juste avant d'arriver dans Villeneuve. Cette entrée de ville est presque caricaturale tant les panneaux publicitaires envahissent le champ visuel !



La RD911 à Bias : une entrée de ville de Villeneuve-sur-Lot

Quelques pistes d'actions locales :

L'espace agricole fruitier de la plaine :

- préservation de l'espace agricole contre l'urbanisation diffuse
- préservation des abords des routes contre l'urbanisation linéaire

Les extensions urbaines de Villeneuve-sur-Lot :

- maîtrise de l'urbanisation dans la plaine
- création de lisière végétales en limite de ville
- maîtrise de l'urbanisation diffuse de faible densité dans les collines

La route D911

- arrêt de toutes nouvelles constructions le long de la voie
- réhabilitation en boulevard urbain des entrées de ville

7. La vallée amont du Lot à Fumel :

Une vallée qui se resserre et annonce les gorges du Lot

En quittant Villeneuve-sur-Lot, la vallée se resserre de plus en plus se limitant à 3 ou 4 km de large et la plaine n'est plus qu'un fond plat de vallée de 1 à 2 km de large. Au Nord le même coteau raide, boisé et plissé, continue. Il prend même par endroit des allures de falaise où le calcaire blanc affleure. Souvent la crête du coteau se termine en table horizontale annonçant le pays des pechs au Nord de Villeneuve-sur-Lot.

Au Sud, un petit coteau délimite la vallée mais l'horizon est au-delà, sur une ligne de Pechs dans le pays du Causse Tournon.

La plaine est peu habitée, seules quelques fermes ponctuent ce paysage agricole. Les grandes cultures ont disparu pour faire place à des prairies de plus en plus nombreuses au fur et à mesure que l'on s'approche de la limite départementale.



La vallée du Lot à l'approche de Fumel



Le centre de Fumel sur le coteau

Au débouché de la vallée de la Lémance commence l'urbanisation quasi linéaire de Fumel/Monsempron-Libos. Coincée entre le coteau raide et la rivière, la ville se développe en longueur et dans les affluents.

Un coteau largement urbanisé

La ville progresse aussi quand elle le peut sur le coteau, conquérant les crêtes, les pentes et le pied de coteau.



L'urbanisation de Monsempron-Libos

Aucune logique ne vient organiser les nouvelles constructions sur ce coteau ni aucune règle si l'on observe la façon dont s'est implanté cet immeuble sans grand ménagement pour ce coteau fragile. A cette conquête urbaine s'ajoute l'abandon des terres cultivées des pentes, laissant apparaître de nombreuses friches qui donnent à l'association «urbanisation + friches» une image triste et dégradée.



Coteau de Monsempron-Libos

Une urbanisation qui se développe sur la rive gauche du Lot

La progression de la ville, limitée sur la rive droite, gagne à présent la rive gauche, montant vers Montayral et jusqu'à Saint-Vite où les contraintes de place sont moins pesantes. Il se crée une façade d'activités le long du Lot qui fait pâle figure face au château de Fumel.



Zone d'activités de Montayral

L'urbanisation s'étend bien au-delà des bords du Lot et grignote la pente douce et cultivée sans véritable organisation spatiale. L'espace est consommé !



Plaine de Montayral et Saint-Vite

Quelques pistes d'actions locales :

Le coteau de Fumel-Monsempron-Libos :

- préservation de certaines portions raides du coteau en espace naturel - inconstructibilité
- maîtrise de l'urbanisation de faible densité sur les pentes plus douces
- création de promenades et de belvédères sur le haut du coteau
- gestion jardinée des friches

La plaine de Montayral Saint-Vite :

- Maîtrise de l'urbanisation dans la plaine
- création de lisières végétales en limite de ville
- maintien des structures végétales existantes
- préservation d'ouvertures visuelles sur le coteau depuis le bord du Lot

Les Terreforts

- 8- L'arrière pays marmandais
- 9- La vallée du Dropt
- 10- Le pays de Duras
- 11- Les douces collines de terrefort
- 12- Le pays des Pechs

8. L'arrière-pays marmandais :

Un pays de collines très ouvert



Les collines autour d'Escassefort

C'est un paysage tout en rondeur fait de creux et de bosses généreuses où les vallées sont larges et profondes et où les horizons sont lointains. C'est un pays où l'on respire, où la terre jaune révèle la lumière. Entièrement voué à l'agriculture et notamment les grandes cultures céréalières, il est ponctué de quelques haies arbustives, d'arbres d'alignement et quelques bosquets qui dessinent et rythment agréablement ce paysage.

Quelques fermes isolées s'installent sur les croupes des collines dominant les terres cultivées. C'est un paysage humanisé et non urbanisé.



Petit vallon et structures végétales

Des silhouettes dessinées par les villages et les routes

C'est un pays de silhouettes car les routes sont très souvent en crête et parfois plantées d'arbres en alignement, visibles très loin.

Les villages aussi offrent des silhouettes remarquables, comme ici Escassefort qui a concentré son habitat sur le sommet de la colline laissant le bas des pentes à l'agriculture. Les nouvelles constructions ont prolongé cette logique d'habitat en crête sauf quelques unes qui se sont implantées malheureusement dans le bas de la colline.



Route de crête plantée



Escassefort perché sur le haut d'une colline

Quelques pistes d'actions locales :

L'espace agricole :

- préservation de l'espace ouvert agricole
- maintien des structures végétales (haies, alignements, bosquets)
- prescriptions architecturales pour les bâtiments ou fermes agricoles
- création de réseaux de promenades dans la campagne

Les villages perchés :

- maintien des constructions sur le haut des pentes
- inconstructibilité des bas de pentes
- maîtrise de la silhouette architecturale
- préservation des abords des routes d'accès aux villages

Les routes :

- plantation d'arbres d'alignement notamment à l'approche des villages

9. La vallée du Dropt :

Une douce vallée cultivée au Nord du département



Les vergers et cultures de la vallée du Dropt vers Born

La vallée du Dropt est particulière, très large et très plate, limitée par des coteaux à faibles pentes. On y trouve beaucoup de vergers, quelques vignes et des prairies.

Une architecture de qualité



Habitat de pierre calcaire et toit de tuiles plates (Sauvetat-du-Dropt)

L'habitat traditionnel se rapproche de celui du département de la Dordogne avec l'apparition de la pierre calcaire blanche et la silhouette périgourdine des façades et des toitures.



Séchoir à tabac en bardeaux de bois coaltaré

Autrefois très présente, la culture du tabac nécessitait des grands hangars pour y sécher les feuilles. Tout en bois et recouverts de coaltar, ils sont nombreux à jalonner cette vallée, mais n'ayant plus une fonction économique essentielle, ils sont souvent à l'abandon et ont en plus beaucoup souffert pendant la tempête de décembre 1999.

Un patrimoine historique et urbain remarquable

Même si elle n'a pas la renommée des vallées du Lot et de Garonne, la vallée du Dropt n'en est pas moins une vallée d'importance pour le département. Traversant d'Est en Ouest le Lot-et-Garonne en limite du département de la Dordogne, elle possède un formidable patrimoine architectural. De Duras à Villereal se succèdent les bastides et les châteaux : Duras, Monteton, Lauzin et Cahuzac pour les châteaux, La Sauvetat, Miramont, Eymet, Castillonnes et Villereal pour les bastides.



Place centrale de la bastide de Castillonnes

Autant de sites prestigieux qu'il faut soigner pour qu'ils restent des lieux visités, dont il faut maîtriser l'évolution, (il ne s'agit pas d'en faire des sites musées), dans la logique de leur implantation d'origine. Les extensions, ici de Castillonnes sur la route d'entrée, vont à l'inverse de la logique d'implantation de la bastide, qui était implantée uniquement sur la crête de cette butte, dessinant une silhouette remarquable dans le paysage. Les nouvelles constructions sur la pente amoindrissent cet effet de silhouette et diminuent la qualité paysagère du site.



Village de Castillonnes depuis la route d'arrivée

Quelques pistes d'actions locales :

Les bastides :

- mise en valeur de leur centre ville (place à arcades, rues perpendiculaires et portes d'entrées)
- maîtrise des extensions urbaines autour de la bastide
- préservation des abords des routes d'accès - dégagement visuel sur la bastide ou la porte d'entrée

Les villages-châteaux :

- maîtrise de la silhouette architecturale du village autour du château
- préservation des abords des routes d'accès

Les séchoirs à tabac :

- prescriptions architecturales pour la restauration ou la transformation de ces bâtiments

10. Le pays de Duras :

Un pays plus boisé qui annonce le bergeracois

Situé à l'extrémité Nord du département, le pays de Duras nous annonce les paysages du bergeracois par la présence plus importante de boisement de feuillus. Les horizons sont très souvent forestiers, dans un paysage continu de collines douces. Les cultures sont variées, céréales, vergers et vignes, mais aussi prairies, souvent soulignées par des haies, des alignements d'arbres ou des bosquets et petits bois isolés.

La vallée de la Dourdèze

Un habitat regroupé et perché



Savignac-de-Duras

Les quelques villages ou hameaux (ils ne sont pas nombreux), s'accrochent sur le haut des collines dominant les vallées ou les vallons comme ici Savignac-de-Duras laissant les vallées à la culture ou au pâturage.

L'habitat prend des allures périgourdines avec la pierre calcaire blanche en façade et les toits de tuiles à quatre pentes.

En dehors de ces villages, le pays de Duras compte peu d'habitat isolé sauf quelques fermes très espacées les unes des autres.

Le pays de Duras, c'est avant tout, la ville du même nom. Accrochée à sa butte, elle surveille autant la vallée du Dropt qu'elle couvre du regard son arrière-pays. Avec son magnifique château enroulé, la ville dense et compacte s'étend sur la crête, laissant les pentes cultivées et formant une silhouette remarquable dans le paysage. Silhouette que l'on aperçoit de très loin, tant depuis Lévigac-de-Guyenne au Sud, que depuis Monségur à l'Ouest et Savignac-de-Duras au Nord. A la confluence du Dropt et de la Dourdèze, la ville de Duras offre deux façades-silhouettes - une au Sud et une au Nord.

Silhouette de Duras depuis la RD708

Duras, des bas de pente mal maîtrisés

L'extension urbaine de Duras a malheureusement fragilisé ces silhouettes remarquables avec l'apparition de quelques nouvelles constructions sur les pentes, totalement isolées de la ville. Outre leur implantation très voyante, la qualité architecturale, la couleur

des façades et la proportion de ces maisons face à un tel château ont bien du mal à s'associer.

Duras étant une ville que l'on admire déjà de loin, son approche et ses accès sont très sensibles et il est bien dommage de constater qu'un site comme celui-ci peut être banalisé simplement par une trop grande densité de panneaux routiers à son entrée. L'entrée Nord, par la RD708, avec son cortège de maisons greffées le long de la route n'offre pas non plus une image valorisante pour la ville.

Entrée Sud de Duras par la RD 708



Vue sur la vallée du Dropt au pied de Duras

Enfin si la ville de Duras se voit de loin, elle offre donc elle aussi des vues lointaines sur le paysage alentour. Des panoramas que l'on prend plaisir à admirer. Il semble donc important de soigner les paysages proches autour de la ville et notamment au pied des pentes, en ayant soin d'organiser les constructions, qu'elles soient à vocation agricole ou d'habitat, et principalement de veiller au choix des matériaux de toiture, très visibles depuis les belvédères.

Quelques pistes d'actions locales :

Duras :

- maîtrise de la silhouette architecturale autour du château
- maintien des constructions sur le haut des pentes
- inconstructibilité des bas de pentes - gestion agricole
- préservation des abords des routes d'accès
- réhabilitation moins routière de la RD708 au Sud de Duras
- valorisation du quartier de la plaine en pied de pente

La vallée de la Dourdèze :

- préservation du fond de vallée en espace cultivé ou naturel
- maintien des constructions sur le haut des pentes

11. Les douces collines du terrefort :

Un pays de douces ondulations



Paysage agricole vers Montignac-de-Lauzin

En plein coeur de la région naturelle des terreforts on découvre un pays de collines douces et étirées où les vallées sont peu marquées et les horizons peu lointains. Ce pays forme une large bande partant de la vallée de Garonne à la hauteur de Gontaud-de-Nogaret et s'étirant jusqu'au pays des Bois aux confins du département du Lot.



Grande étendue agricole vers Puymiolan

Largement occupé par l'agriculture découpée en grand parcellaire et ponctué de quelques boisements, ce paysage formé sur des molasses et où aucun village ne vient surprendre l'œil, reste peu marquant. Il est en outre peu habité et, rares sont les fermes isolées.

Miramont-de-Guyenne, une bastide cachée

Dans ce grand pays la bastide de Miramont est la plus grande ville et, de ce fait, elle focalise les problématiques d'extension urbaine. Comme dans toute bastide, la rigueur de l'urbanisme et la qualité architecturale du vieux centre créent un paysage remarquable et très clairement lisible avec ses rues orthogonales qui démarrent de la place centrale et créent des perspectives vers l'extérieur.



Rue orthogonale depuis la place centrale : la perspective est occultée par des extensions urbaines récentes

Mais ce plan si clairement lisible à l'intérieur se trouve totalement anéanti lorsqu'on se déporte en périphérie, noyé dans les extensions linéaires des entrées de ville. Il est donc impossible aujourd'hui à un visiteur de deviner la présence d'une bastide en centre ville, ce qui autrefois était facilement prévisible ; non seulement la bastide organisait la ville intérieure mais elle organisait aussi son rapport avec l'extérieur, c'est à dire, le paysage agricole, en délimitant de façon nette la ville des terres cultivées et en marquant fortement les accès par des portes (au nombre de quatre). Ce n'est pas tant les extensions urbaines qui sont dommageables - il est normal qu'une ville s'étende et évolue - que le fait d'avoir encerclé la bastide dans une nasse urbanisée sans aucun rapport avec «l'intérieur» et ne laissant aucune limite nette (une des portes) avec «l'extérieur».



Extensions urbaines sur les routes autour de Miramont

Des communes sans village-centre



Campagne habitée sur la commune de Roumagne

Beaucoup de communes sur ce territoire des terreforts ne forment pas de village ou de bourg, leur «centre» se résumant à l'église, la mairie et l'école. Ce sont des lieux où l'habitat isolé domine, où la notion de centralité n'a pas de sens. Roumagne, près de Miramont, en est un exemple. On parle alors de campagne habitée.

Dans un paysage agricole ponctué de quelques boisements, les maisons anciennes et nouvelles s'implantent à distance les unes des autres, s'installant dans le paysage. Ce type d'urbanisme très diffus et très aéré convient bien à ce paysage de collines : chaque bombement peut accueillir sa maison, les structures végétales sont nombreuses et les routes ne cristallisent pas les constructions.



Habitat dispersé sur la commune de Roumagne

Attention toutefois à ne pas basculer dans un tout autre paysage dès lors que les habitations se rapprochent les unes des autres : la densité des constructions s'intensifie. Ce qui était un paysage de campagne devient un

paysage mité. La maîtrise de ce type d'urbanisme diffus n'est pas aisée car il faut être vigilant à chaque opération ; c'est cependant la plus adaptée à ce type de paysage.

Quelques pistes d'actions locales :

Miramont-de-Guyenne :

- maîtrise des extensions urbaines autour de la bastide
- arrêt des constructions le long des voies d'accès
- réhabilitation des abords des routes d'entrée de ville
- plantation des voies orthogonales principales de la bastide

Les communes sans village :

- mise à distance d'une construction à l'autre
- inconstructibilité à moins de 200 mètres des routes
- maintien ou renforcement des structures végétales pour mieux accueillir l'habitat isolé

12. Le pays des Pechs :

Un pays de silhouettes exceptionnelles



Pech de Souillès au Nord de Monflanquin

En descendant sur la vallée du Lot, le paysage devient plus marqué avec un relief plus nerveux. Les vallées sont profondes et des collines amples surgissent ponctuellement des buttes appelées Pechs.



Monclar sur le sommet de sa butte

Souvent coiffés à leur sommet d'un petit boisement, ils accueillent également des villages qui profitent de cette position stratégique, imprimant dans le paysage lointain leur silhouette construite. Ils fonctionnent comme des repères dans le paysage.



Butte de Monflanquin

Monflanquin en est l'exemple le plus remarquable. La bastide occupe non seulement le sommet du Pech, dessinant une silhouette exceptionnelle, mais la plaine circulaire autour de la ville est restée agricole, limitée par la petite vallée de la Lède.



Monflanquin depuis la route d'accès la RD 676

L'arrivée sur Monflanquin est une véritable mise en scène dans le paysage, car si la silhouette de la bastide s'aperçoit de très loin, elle reste encore complètement visible au pied de la butte et ce bien que la ville se soit

étendue et agrandie. L'implantation de la zone artisanale est restée sur la gauche de la route d'arrivée et ne masque pas la vue sur la bastide.

D'autres villages ou bourgs marquent le sommet des pechs : Cancon, Castelnaud-de-Gratecombe, avec son très joli cimetière en prolongement de la crête, Saint-Pastour, Monclar, Montastruc, Tombeboeuf, Coulx, Hautevignes ou Tourtres qui, par la seule présence d'un clocher, d'un moulin et de quelques cyprès, nous emmène loin dans des ambiances méditerranéennes.



Silhouette de Tourtres au coucher du soleil

Une campagne soignée et cultivée



Cultures près de Monclar

C'est une très jolie campagne, soignée, qui mixte cultures, vergers et prairies accompagnées de haies arborées et arbres isolés.



Vergers près de Tourtres

Les vergers sont nombreux au Nord de Villeneuve-sur-Lot : pêches, prunes ou noisettes.

Des arbres-silhouettes qui signalent une architecture de qualité



Campagne-parc de la vallée de la Lède

En dehors des villages, l'habitat est isolé et les maisons sont éloignées les unes des autres. On les repère souvent dans le paysage agricole par la silhouette d'un grand cèdre ou d'un pin parasol.

Les maisons s'implantent comme les villages sur des hauteurs dominant leur territoire agricole et les cèdres sont là pour signaler leur présence.



Maison «toscanne» près de Monclar

Quelques pistes d'actions locales :

Les villages des buttes :

- préservation de leur silhouette architecturale perchée et isolée
- inconstructibilité des bas de pentes autour de la butte
- préservation des abords des routes d'accès
- mise en scène des arrivées par des plantations d'alignement
- création de promenades-belvédères

La vallée de la Lède :

- préservation du paysage-parc de la vallée
- préservation du patrimoine architectural et des arbres silhouettes

Le Pays au Bois

13- Le pays de la Lémance

13. Le pays de la Lémance :

Un pays boisé aux clairières limitées



L'horizon forestier depuis Montagnac-sur-Lède

A l'extrémité Est du département, au Nord de la vallée du Lot, apparaît un tout autre paysage que celui de la campagne cul-

tivée des Pechs. Dès Montagnac-sur-Lède le massif forestier s'impose à l'horizon et la petite route qui remonte la vallée de la Lède pénètre dans un territoire plus froid et plus sévère.



La vallée de Gavaudin

A partir de là tout change : le manteau forestier (mélange de petits chênes et pins maritimes) couvre la quasi-totalité du territoire, la terre devient rouge brique, les reliefs plus abrupts forment par moment des gorges (Gavaudin) avec des affleurements de bancs de calcaire.

Un habitat regroupé au coeur de clairières



Saint-Avit dans la vallée de la Lède

C'est aussi un pays peu habité ; rares sont les fermes isolées et les quelques villages se concentrent sur les flancs des vallées ou sur des hauteurs au centre d'une clairière. Les villages sont denses et compacts comme ici Saint-Avit dans la vallée de la Lède et ils s'entourent de terres cultivées ou pâturées.

Des espaces ouverts menacés

Deux vallées principales entaillent ce massif forestier, la vallée de la Lède et la vallée de la Lémance. Elles concentrent la quasi-totalité des terres cultivées de ce pays et donc les rares paysages ouverts. L'habitat autour des villages comme ici La Capelle-Biron se développe, gagnant sur les terres cultivées de la clairière. La consommation de l'espace s'accélégrant, il n'y aura bientôt plus de paysages ouverts autour du village qui pourtant apportent des espaces de respiration et des espaces lumineux en contraste avec les paysages forestiers.



La clairière de Lacapelle-Biron

Dans la grande vallée de la Lémance une activité industrielle se développe, non loin de celle de Fumel. Ces activités auxquelles s'ajoutent le passage du train et la large route RD710, conduisent à une dynamique de construction aux dépens de l'espace agricole. Maîtriser cette évolution dans les années à venir et conduire cette dynamique est essentielle pour le paysage de la vallée afin que ces espaces ouverts restent présents dans le paysage de demain.



La vallée de la Lémance

Quelques pistes d'actions locales :

Les gorges de Gavaudun et le hameau de Saint-Avit :

- préservation du paysage de la vallée
- mise en valeur du patrimoine architectural

Lacapelle-Biron et vallée de la Lémance :

- préservation des espaces ouverts cultivés
- maintien des constructions regroupées autour des villages ou des hameaux

Le pays des Serres

14- Le Causse

15- Les pentes du Lot

16- Les coteaux Sud du Lot

17- Les Serres de Garonne

14. Le Causse :

Un plateau horizontal entaillé par des vallées jardinées



le plateau du Causse

Entre les deux grandes rivières, Lot et Garonne, le calcaire blanc devient plus apparent dans les sols et les villages. C'est l'extrémité occidentale du Quercy Blanc. De Tournond'Agenais en passant par Penne-d'Agenais, Lagnac, Laroque-Timbaut et Beauville, c'est un immense plateau horizontal qui s'avance en pointe jusqu'au village de Prayssas. Culminant à plus de 200 mètres de hauteur, cet horizon plat tient de la superposition de couches calcaires dures recouvrant des molasses. Les grandes cultures s'y sont installées en grand parcellaire et les structures végétales et les arbres isolés y sont rares. En outre, il reste sur ces causses beaucoup de prairies pâturées.



vallée du Causse

De nombreux cours d'eau ont entaillé ce plateau, les uns en direction de Garonne, les autres du Lot, créant des dépressions peu profondes au départ, se creusant progressivement pour former des entailles parallèles avant de déboucher sur les grandes vallées. Ces dépressions de terres calcaires permettent une agriculture diversifiée qui dessine une campagne riante avec un parcellaire très découpé et ponctué de structures végétales (haies, arbres isolés et bosquets). Les fermes disséminées occupent souvent les buttes, belles, souvent carrées, avec toiture à quatre pentes, et bien sûr, en calcaire.

Chaque affluent crée des micro-paysages, où les cultures grimpent les pentes avant de céder la place aux affleurements de calcaire blanc et aux forêts de chênes soulignant la limite du plateau.



petit vallon cultivé

Les villages s'accrochent au plateau en limite de cassure de pente

Les villages, quoique peu nombreux, signent largement ce paysage et font une grande part de sa valeur. Ils se perchent volontiers sur les collines, à la limite du plateau et de la pente, s'offrant à la vue de très loin, éclatant de lumière du fait du calcaire dominant. Ici la bastide de Tournon-en-Agenais.



Tournon-en-Agenais sur sa butte

Ces villages-sites comme Tournon-en-Agenais sont très sensibles depuis leurs routes d'arrivées, offrant à la vue leur belle silhouette. Aussi, les premiers plans le long de la route sont-ils à soigner pour qu'ils ne ternissent pas ces vues remarquables, comme le fait ce garage automobile sur la RD102.



Arrivée sur Tournon-en-Agenais depuis la RD102

Les extensions urbaines gagnent le plateau



Laugnac, arrivée par la RD 13

Les extensions récentes de ces villages se font la plupart du temps en gagnant sur le plateau cultivé, autour du centre et le long des routes d'accès. Ces nouvelles constructions s'imposent sur le plateau sans contraintes limitatives, de façon désordonnée et diffuse. Les arrivées depuis le plateau n'offrent par conséquent pas la même image compacte et dense que les arrivées depuis le bas des pentes, comme ici à Laugnac.

Ce phénomène d'extension non maîtrisée le long des routes tend à dévaloriser l'ensemble du paysage des causses. Ainsi la RN21 donne-t-elle une image bien banale du plateau avec son égrenage de constructions en bord de route.

Quelques pistes d'actions locales :

Les villages de haut de pente :

- maîtrise des extensions urbaines sur le plateau, sans dispersement
- inconstructibilité des pentes
- mise en valeur des arrivées depuis le plateau par des plantations d'alignement
- création de promenades-belvédères

La RN21 sur le causse entre Saint-Antoine de Ficalba et Artigues

- préservation des abords de la route contre l'urbanisation linéaire
- préservation d'espaces de respiration entre deux villages ou hameaux

Tournon-en-Agenais :

- préservation de la silhouette architecturale
- maintien des constructions sur le haut de la pente
- inconstructibilité du bas de pente
- gestion jardinée ou agricole des pentes
- réhabilitation de l'arrivée par la RD102

15. Les pentes du Lot :



Pente de la vallée du Lot

Orientées vers la vallée du Lot, de Saint-Sylvestre à Fumel, ces pentes ondulent doucement au passage de petits affluents, descendant depuis une ligne de Pechs au Sud, jusqu'au petit coteau délimitant la plaine du Lot.

Parsemées de quelques boisements, les pentes accueillent une agriculture diversifiée. Les fermes jalonnent régulièrement le paysage rural où rares sont les constructions récentes.

Les villages se concentrent dans la vallée du Boudouyssou, au Sud, au pied de la ligne des pechs. Seul Penne d'Agenais s'installe, tel un nid d'aigle, sur la hauteur, profitant de la double orientation : vers la vallée de Boudouyssou et vers la vallée du Lot.

Les extensions récentes autour de Penne-d'Agenais tendent à affaiblir cette implantation perchée. Au début, bien compactes, les constructions récentes suivaient des lignes parallèles aux courbes de niveaux.

A présent les dernières constructions sont éparées, sans véritable organisation par rapport à la pente, conquérant tout l'espace de bas en haut.



Penne d'Agenais

Cette grande consommation de l'espace agricole conduit non seulement à une « explosion du village-site mais aussi à un morcellement excessif des parcelles cultivées et à un enrichissement par abandon des ilots résiduels.



les extensions de Penne d'Agenais

La brique peut être encore présente du fait de la proximité du Lot, comme nous le montre cette vue d'une maison de Penne-d'Agenais. La qualité architecturale remarquable de ce village ne semble malheureusement pas être suivie dans les diverses constructions récentes autour du village.



Maison de brique et pierre à Penne d'Agenais

Quelques pistes d'actions locales :

Penne d'Agenais :

- préservation de la silhouette architecturale du vieux bourg
- maîtrise de l'urbanisation sur les pentes (étagement, présence végétale...)
- inconstructibilité du bas des pentes
- gestion agricole ou jardinée des espaces ouverts

Vallée de Boudouyssou :

- préservation du paysage de la vallée de Tournon à Penne d'Agenais
- recommandations architecturales et paysagères pour les bâtiments agricoles
- préservation des abords de la route D661 contre l'urbanisation linéaire

16. les coteaux Sud du Lot :



Les longues pentes cultivées de la vallée du Lot

Depuis une ligne de crête de la vallée de la Masse, allant de Port-Sainte-Marie jusqu'à Pujols au-dessus de Villeneuve-sur-Lot, les pentes s'orientent sur la vallée du Lot et forment des coteaux doux et festonnés, généralement arrondis par le passage des nombreux affluents. Les plateaux calcaires ont disparu pour laisser place à un paysage plus collinaire. Les cultures sont très diverses : céréales, prairies, vergers où s'adjoignent de nombreuses structures végétales (haies, alignements d'arbres, bosquets, arbres isolés...). L'habitat est rarement isolé, préférant se regrouper en village perché sur les hauteurs.



Montpezat d'Agenais

La particularité de ces pentes tient au positionnement des villages. Tous s'implantent sur une avancée collinaire, dominant la vallée du Lot et agencés sur une ligne parallèle à la rivière. Lagarrigue, Saint-Vincent, Galapian, Saqint-Sardos, Montpezat et Dolmeyrac dessinent des silhouettes construites sur la vallée du Lot.

Quelques pistes d'actions locales :

L'espace agricole :

- préservation de l'espace ouvert agricole
- maintien des structures végétales (haies, alignements, bosquets)
- prescriptions architecturales pour les bâtiments ou fermes agricoles
- création de réseaux de promenades dans la campagne

Les villages de haut de pente :

- maintien des constructions sur le haut des pentes
- inconstructibilité des bas de pentes
- maîtrise de la silhouette architecturale
- préservation des abords des routes d'accès aux villages

17. les serres de Garonne :

Plus au Sud, le pays des Serres offre des visages bien différents selon que l'on circule sur les serres ou dans les fonds de vallées.

Les vallées ont souvent des proportions élégantes, généreuses et parfaitement lisibles, à échelle humaine. Leurs fonds sont à la fois cultivés et pâturés, composant une campagne agréable et fraîche. Les vallées sont festonnées sur leurs rebords par des affluents qui finissent par former des buttes en forme de lobes.

Les buttes en lobes sont des sites propices à l'implantation de fermes isolées et bien visibles dans le paysage.



Vallée de la Masse



Vallon cultivé des Serres de Garonne

La Gascogne

- 18- Les coteaux du Buzet et du Brulhois
- 19- Le Néracais
- 20- La vallée de la Baïse
- 21- Le Mézinais
- 22- Le pays de Sos

18. Les coteaux du Buzet et du Brulhois :

Un pays de collines et de vignes



Les collines du Brulhois depuis Sainte-Colombes

Passé la ligne de crête des coteaux Sud de Garonne, on pénètre dans le pays de la Gas-

cogne. De Buzet jusqu'à Cuq, en limite Sud-Est du département, le paysage ondule généreusement. C'est un pays de collines, tout en courbes, façonné par de nombreuses vallées et vallons.



Les vignes du Buzet en limite des Landes

La culture de la vigne signe l'identité de ce paysage avec un mélange de cultures diversifiées et des petits boisements fréquents. Le parcellaire est souligné par des haies arbustives, quelques arbres d'alignement et des arbres isolés. Les fermes sont isolées les unes des autres et s'accrochent le plus souvent sur les points hauts des collines.

Des villages silhouettes regroupés sur le sommet des collines

Les villages, eux aussi implantés sur le haut des buttes, forment des silhouettes très présentes dans le paysage comme ici le village de Montagnac-sur-Auvignon. Ces silhouettes sont d'autant plus élégantes qu'elles associent leur densité construite à quelques arbres à grand développement comme des cèdres ou des pins parasols. Les exten-

sions, comme c'est le cas ici, suivent le plus souvent la logique d'implantation sur les crêtes, allongeant la silhouette construite en y mêlant de plus en plus des silhouettes végétales. La valeur de l'espace viticole impose ici une évolution urbaine cohérente dans le paysage.



Montagnac-sur-Auvignon

En arrière de Buzet-sur-Baise, dans le petit vallon de Saint-Pierre-de-Buzet, de nombreuses constructions nouvelles se sont implantées autour des fermes existantes. Cette densité plus importante dans ce petit vallon de campagne nous amène à réfléchir sur la capacité d'accueil d'un territoire rural avant qu'il ne bascule dans un paysage urbanisé. Ici la limite est sans doute atteinte; rajouter encore des maisons risquerait de le transformer définitivement.



Vallon de Saint-Pierre-de-Buzet

Quelques pistes d'actions locales :

L'espace agricole :

- préservation de l'espace ouvert agricole
- maintien des structures végétales (haies, alignements, bosquets)
- prescriptions architecturales pour les bâtiments ou fermes agricoles

Les villages de haut de pente :

- maintien des constructions sur le haut des pentes
- inconstructibilité des bas de pentes
- maîtrise de la silhouette architecturale
- préservation des abords des routes d'accès aux villages

La campagne habitée :

- maîtrise de l'urbanisation diffuse de faible densité dans les collines

19. Le Néracais :

Une campagne dessinée et soignée



Paysage cultivé avec beaucoup de structures végétales

Au coeur de la Gascogne Lot-et-Garonnaise, le Néracais déploie des paysages très ouverts aux belles collines arrondies. Les boisements des coteaux ont totalement disparu pour laisser place à une agriculture céréalière sur l'ensemble du territoire. Pentes, vallées et crêtes s'habillent d'un parcellaire agricole généreux, où des haies arborées soulignent les cassures de terrains ou les fossés drainants. La présence de ces structures végétales aussi ténues soient-elles, assure une grande qualité à ces paysages agricoles, apportant une complexité dans le territoire avec des premiers et des arrières plans.



Les structures végétales se raréfient et le paysage se banalise

Quand cette armature végétale disparaît, comme c'est souvent le cas lors d'un remembrement agricole, le paysage ne procure plus la même qualité visuelle. Il devient plus monotone et perd son échelle humaine. On parle alors de «champsagnisation» du paysage.

Des silhouettes «toscanes» qui ponctuent le territoire

Les villages s'implantent tous sur le sommet d'une butte dominant le territoire agricole. Ce sont de véritables belvédères sur le paysage car ils offrent des panoramas très lointains depuis leurs espaces publics. Ils se maintiennent denses et compacts sur le haut de la crête et dessinent des silhouettes remarquables visibles de très loin dans la campagne.



Village de Laplume perché sur le haut d'une colline

Il semble que tout soit perché dans ce pays : les maisons isolées cherchent, elles aussi, à dominer leur territoire, associant à leur silhouette construite les silhouettes végétales de quelques cèdres ou pins - donnant presque une image de villa palladienne



Ferme perchée près de Laplume

Les cimetières sont aussi sur les crêtes et dessinent avec les cyprès d'Italie une silhouette «toscanes».



Cimetière isolé et perché

Des extensions qui s'intègrent mal dans le paysage



Extensions mal maîtrisées du village de laplume

Les extensions des villages aujourd'hui ne sont cependant pas toujours maîtrisées, comme ici sur le village de Laplume. Ces deux maisons récentes, dissociées du village, se sont implantées dans la pente, sans respect de l'organisation préexistante du paysage. Ce type d'erreur amoindrit qualitativement la force de village-site.



Abords peu soignés d'une ferme agricole

Ces constructions isolées et perchées sont aussi très voyantes dans le paysage, c'est pourquoi leur qualité architecturale, leur tenue des abords, sont sensibles et demandent d'être soignées, contrairement à cet exemple de ferme agricole près d'Espiens.

En outre, l'implantation isolée d'une maison récente dans le paysage agricole nécessite sans doute quelques principes que cette photo n'illustre pas. Les proportions de cette petite maison sont trop réduites au regard du paysage qui l'entoure. Dans un parcellaire agricole si large, seuls des bâtiments massifs peuvent s'ancrer dans le territoire. Le manque de structures végétales associées au parcellaire renforce cet effet de «flottement» de la maison dans les terres cultivées. Enfin, l'utilisation d'un enduit trop blanc en façade alors que la pierre de Gascogne est plutôt grise, «accroche» l'œil de façon excessive sur ce point minuscule du paysage.



Mauvaise proportion de l'habitat récent isolé

Quelques piste d'actions locales :

L'espace agricole :

- préservation de l'espace ouvert agricole
- maintien des structures végétales (haies, alignements, bosquets)
- prescriptions architecturales pour les bâtiments ou fermes agricoles
- préservation des arbres silhouettes accompagnant les fermes ou les cimetières

Les villages des buttes :

- maintien des constructions sur le haut des pentes
- inconstructibilité des bas de pentes
- maîtrise de la silhouette architecturale
- préservation des abords des routes d'accès aux villages

20. La vallée de la Baise :

Une vallée de belles proportions



La vallée de la Baise au Sud de Nérac

C'est une jolie vallée affluente de Garonne qui, de Moncrabeau à Nérac, ouvre une large plaine plate, délimitée par deux coteaux doux

et ondulés. Quelques villages et châteaux s'accrochent aux crêtes arrondies des coteaux et ponctuent ainsi ce paysage voué à l'agriculture céréalière et maraîchère.



Débouché de la vallée à Feugarolles

Au sud de Nérac, la vallée se resserre jusqu'à former un couloir étroit entre les deux bastides, Lavardac et Vianne. Puis elle s'ouvre à nouveau à son arrivée dans la vallée de Garonne.

Nérac, une ville d'histoire implantée sur la Baïse

A Nérac, la vallée se resserre légèrement et la plaine cultivée laisse place à un fond de vallée étroit bordé de près par les coteaux. Installée au bord de la rivière, Nérac se développe sur les deux rives de la Baïse. Riche d'un patrimoine historique, la ville dense occupe le bas des pentes, et les extensions récentes, plus diffuses, atteignent aujourd'hui le haut des coteaux.



Nérac, le vieux centre



La conquête désordonnée de l'urbanisation sur le versant Est de Nérac

Après s'être étendue en longueur sur la rive gauche, les extensions nouvelles se font sur le versant Est de la vallée, conquérant

toute la pente. C'est une urbanisation diffuse et désordonnée, sans orientation privilégiée ni règles apparentes de densité.

Le problème ne vient pas du fait que ces pentes soient gagnées par l'urbanisation, la ville s'agrandit et récupère des nouveaux espaces, le problème vient du manque de rigueur dans l'implantation des maisons dans la pente et de la qualité architecturale de ces constructions.



Une implantation «en force» dans la pente

La RD 930, un axe routier qui cristallise l'urbanisation linéaire



Nérac sortie Nord par la RD930 : l'alignement d'arbres prend le relais de l'alignement continu des maisons

La RD 930 traverse Nérac du Nord au Sud et constitue les entrées majeures de la ville. En raison du resserrement de la vallée, Nérac s'est considérablement étendue le long de cet axe, en amont et en aval. Sans véritable épaisseur, cette urbanisation linéaire ne donne pas une image de qualité à ces entrées de ville d'autant qu'une partie de l'alignement de platanes qui bordaient la route a été supprimée pour faciliter les accès aux bâtiments d'activités riverains.



RD930, au Nord de Nérac : L'alignement d'arbres disparaît au profit des accès des bâtiments d'activités

Cette queue d'urbanisation va même jusqu'à rejoindre l'agglomération de Barbastre-Lavardac, à plus de 8 km : elle dévalorise en partie, la qualité paysagère de la vallée.



Nérac, dans le pli de la vallée de la Baïse

Quelques pistes d'actions locales :

L'espace agricole :

- préservation de l'espace ouvert agricole de fond de vallée
- maintien des structures végétales (haies, alignements, bosquets)
- prescriptions architecturales pour les bâtiments ou fermes agricoles

Nérac :

- maîtrise des constructions sur la pente - étagement, orientation, terrassement...
- maintien des constructions dans la vallée, préservation des crêtes en espaces cultivés ou boisés
- réhabilitation des entrées de ville au Nord et au Sud par la RD930
- réorganisation des accès dans les zones d'activités par une contre-allée
- arrêt des constructions le long de la voie entre Nérac et Barbaste

21. Le Mézinais :

Un plateau agricole aux horizons forestiers



Plateau du Mézinais à Andiran avec à l'horizon le massif landais

A l'Ouest de la vallée de la Baise commence le pays du Mézinais particulier par son relief de plateau horizontal entaillé par la vallée de l'Osse. On a laissé les collines gasconnes au-delà de la Baise. C'est un pays de transition qui nous annonce le grand plateau forestier des Landes dont la limite est franche, nette et visible de très loin.

Un paysage remarquable et peu habité : la vallée de l'Osse

La vallée de l'Osse est particulièrement élégante dans ses proportions très humaines et dans le fait - chose rare dans le département - que l'on n'y rencontre quasiment aucune maison isolée. En dehors du village-site de Fréchou, dont le château signe la vallée, et les villages de Pouy et Lannes, aucune ferme ne vient habiter ce paysage. Il est presque «sauvage» sauf qu'il est aussi très soigné par le parcellaire agricole.



Village du Fréchou depuis la vallée de l'Osse

Mézin, une ville-silhouette dense

Mézin en limite du plateau s'ouvre sur la vallée de la Gélise, offrant une silhouette dense et compacte autour de son église. Elle marque la porte de la Gascogne et le début des Landes car non loin à l'Ouest, l'horizon tabulaire du massif forestier s'impose.



Silhouette compacte de Mézin

Quelques pistes d'actions locales :

L'espace agricole :

- préservation de l'espace ouvert agricole
- maintien des structures végétales (haies, alignements, bosquets)
- prescriptions architecturales pour les bâtiments ou fermes agricoles

La vallée de l'Osse :

- préservation du paysage de la vallée
- gestion agricole des friches gagnant les coteaux
- préservation de la silhouette architecturale du Fréchou depuis la vallée

22. Le pays de Sos :

Un pays de clairières cultivées



Prairies et clairières à Sainte-Maure-de-Peyriac

Entre les vallées de Gélise et de l'Auzoue se situe un petit pays intermédiaire entre Gascogne et Landes. Sans être totalement pris sous le couvert végétal des pins maritimes, les boisements sont nombreux et les cultures moins développées. C'est un paysage de grandes clairières où les horizons forestiers sont présents partout. Les prairies sont plus nombreuses notamment en fond de vallée, et les vignes prestigieuses de l'Armagnac qui débutent ici, annoncent déjà le pays de vignobles dans le département du Gers.

Des villages dominant les vallées



Sos, accroché sur une butte à la confluence de la Gueyze et de la Gélise

Tout comme le Mézinais, c'est un paysage peu habité. Rares sont les fermes isolées, et peu de constructions nouvelles s'implantent dans l'espace agricole ou forestier. L'habitat se concentre dans les villages ou les hameaux, Sos étant la ville principale.

C'est une ville dont la position est tout à fait particulière : à la confluence de deux rivières, la Gueyze et la Gélise, et de trois petits affluents, la ville profite d'une butte arrondie pour s'implanter en son sommet, laissant les pentes enherbées ou cultivées, lui procurant une position dominante dont la vue s'ouvre quasiment à 360°. A la croisée des routes, c'est aussi la porte d'entrée du pays des Landes. Cette position stratégique, clairement lisible aujourd'hui, pourrait perdre de sa force si les espaces ouverts des pentes cultivées en dessous de la ville sont gagnées par l'urbanisation ou par des boisements denses.

Poudenas, un autre village du pays de Sos, témoigne d'une grande richesse architecturale et urbaine. Adossé au coteau des Landes et dominé par le grand massif boisé, il s'ouvre sur la vallée de la Gélise formant une silhouette compacte autour du château. Très en vue depuis le versant opposé par son implantation étagée sur la pente, tout le village s'offre au regard, révélant une très grande homogénéité dans sa composition. Toute extension est donc très sensible et c'est sans doute avec un regard privilégié depuis le versant Sud qu'il faudra veiller à maîtriser son évolution.



Poudenas, tout le village s'organise autour du château

Quelques pistes d'actions locales :

L'espace agricole :

- préservation de l'espace ouvert agricole dans les clairières
- maintien des structures végétales (haies, alignements, bosquets)
- prescriptions architecturales pour les bâtiments ou fermes agricoles

Sos :

- maintien des constructions sur les hauteurs
- préservation des pentes en espaces ouverts cultivés ou jardinés
- maintien d'espaces ouverts dans le fond de vallée

Poudenas, village-château :

- préservation de la silhouette architecturale du village depuis le versant Sud
- maintien d'espaces ouverts dans le fond de vallée

Le pays des Landes

- 23- La forêt des coteaux
- 24- La forêt des plateaux
- 25- Les coteaux bordure des landes
- 26- La marche du Queyran

23. La forêt des coteaux :

Des coteaux ondulés et boisés



La limite du massif des landes depuis les coteaux du Buzet

Le massif forestier des Landes dans le Lot-et-Garonne se limite clairement à la vallée de la Gélise. Limite très visible depuis le plateau du Mézinis et les coteaux du Buzet.



Un relief chahuté avant le grand plateau

Ce sont d'abord des pentes entaillées par de nombreux cours d'eau du plateau qui façonnent le relief de cette forêt. Le paysage forestier est donc varié, du fait de ce relief accidenté et de la végétation plus riche composée de chênes, chênes-lièges et châtaigniers mélangés aux pins maritimes. Le parcours de ces coteaux offre de véritables ouvertures dominant la forêt.

Les villages-airials: des lieux de respiration

Les villages et hameaux sont aussi plus nombreux et plus proches les uns des autres que sur le plateau. Ils s'installent dans une clairière où les maisons restent éloignées les unes des autres, séparées par des prairies ouvertes où poussent quelques gros chênes. On les appelle des airials. Ils peuvent compter une à deux maisons comme un village entier - ici Réaup-Lisse.



Réaup-Lisse : un airial dans la forêt

Du village, ils n'en ont que la structure administrative, avec une mairie, une église et quelquefois une école. Mais les espaces publics reliant les maisons ou ces édifices n'ont rien de villageois dans leur organisation fonctionnelle (pas de trottoir, pas de stationnement privilégié, peu d'éclairage) et dans leur image (pas de sol imperméable mais uniquement de la terre battue et de l'herbe). Ce type de traitement des espaces publics est spécifique à tous les airials des Landes et façonne leur identité.



Place enherbée autour de l'église de Réaup : la fraîcheur et la clarté de l'herbe créent un espace de respiration

Quelques pistes d'actions locales :

les villages-airials :

- préservation des espaces ouverts paturés ou cultivés autour du village
- maintien de distances entre les habitations et de clôtures transparentes
- traitement des espaces publics avec enherbement maximum
- plantation de feuillus isolés (chênes)
- inconstructibilité entre deux airials le long de la route
- mise en valeur des routes d'arrivée dans l'airial

les routes :

- maintien de bas-côtés enherbés le long de la route

24. La forêt du plateau :

Une forêt aux multiples visages



La forêt de pins maritimes : un jeu d'ombre et de lumière

En s'approchant de Durance, les reliefs s'estompent totalement, les routes deviennent rectilignes et la forêt de pins est omniprésente. Ce qui pourrait présenter une image plutôt monotone, est en fait un paysage aux variations multiples et sensibles dues à :

- l'accompagnement végétal en sous-étage qui diffère selon l'humidité du sol
- l'âge des peuplements forestiers et leur densité car les pins s'associent parfois à quelques feuillus (chênes)
- la présence plus ou moins visible de l'eau qui stagne parfois en marais ou en étang
- les clairières occupées par des hommes (airiaux).

Des routes rectilignes spectaculaires



La route : une perspective axiale infinie

Les routes du plateau des landes, si elles sont rectilignes n'en sont pas moins sensibles dans le rapport qu'elles entretiennent avec la forêt. Parfois une légère surélévation favorise les vues et l'enherbement des bas-côtés égaye et donne un air soigné à la route, en évitant l'effet de couloir.

Des villages-airials éloignés les uns des autres

Bien que très peu habitée, la forêt du plateau accueille quelques villages (-airials) au coeur de ses clairières. Durance, La réunion, Fargues, Houillès ... restent cependant, très éloignés les uns des autres - plus de 10 kilomètres les séparent.

Ce sont des villages forestiers, créés en même temps que la forêt (fin du XIXème siècle) et pour des travailleurs forestiers (les résiniers). C'est pourquoi, ils s'adaptent si bien à leur environnement.

On retrouve la même organisation du village que précédemment, dans la forêt des coteaux, avec un «urbanisme» très aéré et un effet de puits de lumière (espace ouvert de respiration en opposition à l'espace plein de la forêt).

Durance reste pourtant atypique par la construction de sa bastide (bien plus ancienne que la plupart des villages landais) et autour de laquelle l'airial s'est développé.



Airial des landes

Quelques pistes d'actions locales : (identiques à celles des coteaux)

les villages-airials :

- préservation des espaces ouverts paturés ou cultivés autour du village
- maintien de distances entre les habitations et de clôtures transparentes
- traitement des espaces publics avec enherbement maximum
- plantation de feuillus isolés (chênes)
- inconstructibilité entre deux airials le long de la route
- mise en valeur des routes d'arrivée dans l'airial

les routes :

- maintien de bas-côtés enherbés le long de la route

25. Les coteaux bordure des Landes :

Un pays de transition entre forêt et vallée de la Garonne



Paysage ouvert près de Poussignac

C'est un pays de transition entre le plateau des Landes et les terrasses de Garonne.

Conservant une présence forestière forte, les sols sont différents et les reliefs sont plus tourmentés formant un paysage moutonnant au milieu duquel coule la rivière de l'Avance. C'est un paysage aux pentes fortes où les vallées sont boisées et les hauteurs dégagées. L'agriculture s'est installée sur des sols meilleurs que le sable landais. Les pins restent présents par bosquets et ferment souvent les horizons, donnant un paysage cloisonné.



La perte des structures végétales appauvrit le paysage

Au Nord de Poussignac, le paysage s'ouvre un peu sur les hauteurs et l'agriculture s'y développe, allant même jusqu'à faire disparaître les structures végétales du paysage (haies, arbres d'alignement, arbres isolés et bosquets).

Le Queyran, une belle campagne ondulée

La partie orientale de la vallée de l'Avance est moins forestière. Elle se nomme «le Queyran». Le paysage est plus étendu et les vallées sont plus ouvertes et cultivées. L'agriculture y est plus diversifiée, mêlant les vignes, les vergers, les cultures céréalières et quelques prairies dans les fonds de vallons. Il reste de nombreuses structures végétales qui soulignent le parcellaire agricole.



Joli vallon de Saint-Léon

Sur l'ensemble de ces coteaux, l'habitat reste très épars. Il se concentre par endroits en villages et quelques hameaux. Rares sont les fermes isolées. L'habitat récent est quasi inexistant en dehors des pourtours de Casteljaloux.



Paysage près de Villefranche-du-Queyran

Quelques pistes d'actions locales :

Casteljaloux et la vallée de l'Avance :

- préservation des espaces ouverts du fond de vallée (limitation des peupleraies ou boisements)
- réhabilitation de l'entrée de ville de Casteljaloux par la RD933
- préservation des abords de la route RD933 contre l'urbanisation linéaire

26. La marche du Queyran :

Une terrasse dominant la vallée de Garonne



Basculement de la terrasse vers la plaine de Garonne

En aval du Mas-d'Agenais et au-dessus de la plaine alluviale de Marmande, s'étend une marche étroite et longue, horizontale, qui court d'Est en Ouest, et se prolonge bien au-delà de la limite départementale, jusqu'à Langon. Jusqu'à 5 km de large, cette terrasse surplombe la plaine d'une quarantaine de mètres, formant une véritable marche du Mas-d'Agenais à Meilhan-sur-Garonne. Elle se limite à l'Ouest par les coteaux de bordure des Landes.



La terrasse cultivée du Queyran

Cette terrasse agricole et peu boisée, en dehors de la forêt du Mas-d'Agenais et de Sénestis, ouvrant des horizons lointains, est aussi peu urbanisée. Les fermes très isolées les unes des autres, s'implantent dans les terres agricoles, et ne s'accompagnent d'aucune enveloppe végétale. Elles sont surtout caractérisées par la présence d'un séchoir à tabac, sorte de hangar, haut perché en bois sombre coaltaré.

Des villages accrochés au rebord de terrasses

Les villages se concentrent sur la rupture de pente dominant la plaine de Garonne et le canal Latéral qui suit fidèlement le pied de la marche : Meilhan-sur-Garonne, Marcellus, Montpouillan, Fourques-sur-Garonne, Caumont-sur-Garonne et le Mas-d'Agenais.



Le Mas d'Agenais, surplombant le Canal Latéral

Quelques pistes d'actions locales :

Les villages de terrasses :

- préservation de leur silhouette architecturale depuis la plaine
- inconstructibilité de la plaine inondable
- mise en valeur des abords du Canal Latéral
- maîtrise de l'urbanisation sur la terrasse autour du village

L'espace agricole :

- préservation de l'espace ouvert agricole
- maintien et replantation des structures végétales (haies, alignements, bosquets)
- prescriptions architecturales pour les bâtiments ou fermes agricoles et notamment pour les séchoirs à tabac

Deuxième partie :

L'urbanisme en Lot-et-Garonne :
dynamiques d'évolution, problèmes
et principes d'actions

L'urbanisme en Lot-et-Garonne :

dynamiques d'évolution, problèmes et principes d'actions

Introduction

A l'issue de la première partie de l'étude qui nous permet de mieux comprendre les paysages lot-et-garonnais, il nous a semblé impossible de privilégier certains paysages au dépens d'autres ; autrement dit de hiérarchiser des paysages qui se verraient être plus ou moins " surveillés " selon leur degré de qualité. A nos yeux, qu'il s'agisse de grande agglomération, d'un petit village ou même d'une maison isolée, toute construction nouvelle mérite attention. C'est pourquoi, ce plan-guide se compose sous forme de thématiques, visant à couvrir au maximum les évolutions urbaines du département.

Afin de mieux maîtriser les extensions futures, il est nécessaire de comprendre et d'analyser les processus d'évolution de cette urbanisation. Mais la maîtrise des extensions d'une grande zone urbaine n'est pas du même ordre que la maîtrise des extensions d'un village. Non qu'elle soit moins importante dans le cas d'un village, mais la méthode d'approche ne sera pas la même. Un village est facilement perceptible à l'œil dans sa globalité : l'approche visuelle prendra, par conséquent, une grande importance, alors que dans le cas d'une agglomération, l'approche sera plus thématique et plus planificatrice. La diffusion des maisons isolées dans la campagne demande aussi un autre type de maîtrise, plus détaillée, qu'il faudra analyser séparément.

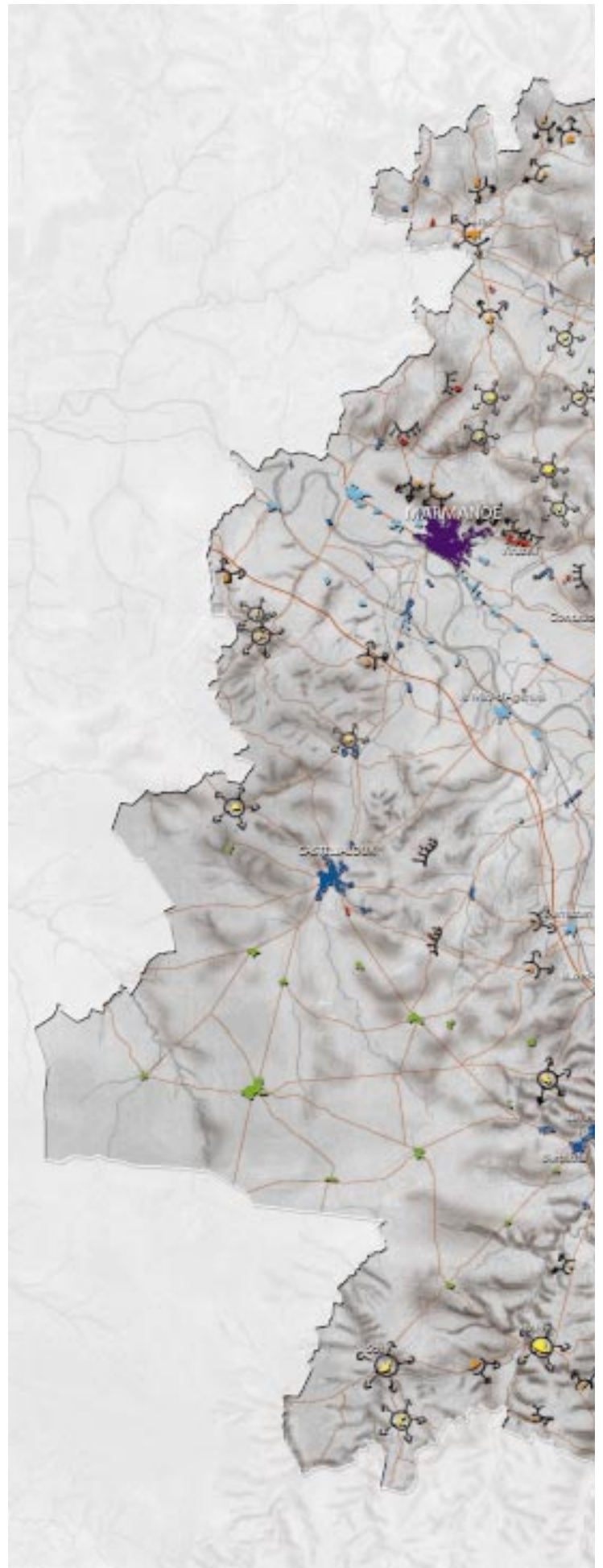
Dans ce souci de clarté et parce qu'il est impossible d'englober la question des dynamiques urbaines dans un même chapitre, nous avons choisi de les répartir en trois catégories de zones habitées :

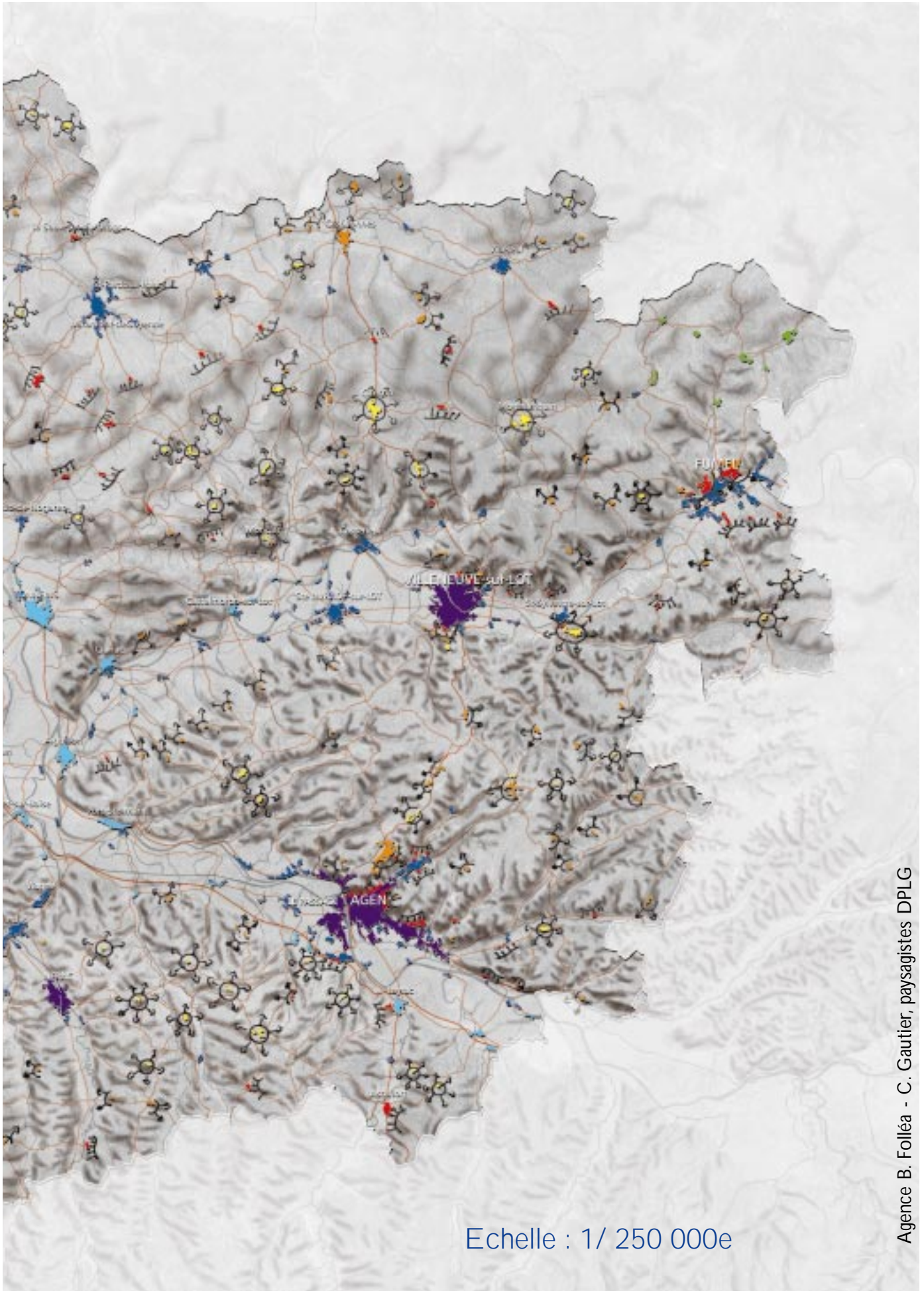
- les grandes aires urbaines,
- les villages et bourgs,
- les constructions isolées.

A partir du diagnostic de chacun de ces chapitres, nous avons développé des concepts, sortes de projets thématiques, desquels découlent des propositions en matière d'urbanisme et d'aménagement. Nous n'avons, bien entendu, pas la prétention d'avoir réglé les projets de chaque commune ! Mais chaque commune ou groupement de communes devrait se retrouver dans une de ces familles de paysages et bénéficier ainsi de clefs pour penser l'aménagement durable de son territoire en matière d'urbanisation.

Carte de typologie urbaine

-  : villes et villages de plaine
-  : villes et villages de terrasse
-  : villes et villages de bas de pente
-  : villages de haut de pente
-  : villages de butte (pechs)
-  : villages de clairière (airials)
-  : grandes zones urbaines





Echelle : 1/ 250 000e

Agence B. Folléa - C. Gautier, paysagistes DPLG

1. Les grandes aires urbaines :

Diagnostic, études de cas et propositions

Le département de Lot-et-Garonne ne possède pas de grandes villes. Agen, sa préfecture, compte seulement 30 000 habitants. Six villes moyennes, en revanche, s'organisent en agglomération avec leurs communes voisines. L'évolution de ces villes durant ces cinquante dernières années est très spectaculaire : doublant, voire triplant leur superficie urbaine, elles ont fini, bien souvent, par se «rabouter» aux communes voisines. Celles-ci ont profité de l'expansion de leur ville-centre pour se développer aussi, créant de grandes aires urbaines.

Ces aires urbaines occupent principalement les grandes vallées de Garonne et du Lot. Il s'agit de :

- **Agen**, Le Passage, Bon Encontre, Boé, Colayrac-Saint-Cirq, Castelculier, Lafox
- **Villeneuve-sur-Lot**, Bias
- **Marmande**, Beaupuy, Saint-Pardoux-du-Breuil
- **Fumel**, Monsempron-Libos, Condazaygues, Saint-Vite, Montayral
- **Nérac** (sur Baise)
- **Tonneins**, Fauillet.

L'analyse de leur organisation paysagère et de leur évolution passée et en cours, fait apparaître quatre processus dominants :

- la consommation de l'espace dans la plaine agricole,
- la diffusion de l'habitat sur les pentes,
- les manques de relations entre la ville et l'eau.
- l'allongement linéaire de l'urbanisation sur les axes routiers,

Faisant l'objet de quatre chapitres, ces dynamiques de transformation sont abordées au travers d'exemples choisis dans le département :

- les plaines et l'urbanisation
- les pentes et l'urbanisation
- l'eau et l'urbanisation
- les routes et l'urbanisation

Les plaines et l'urbanisation

1. Diagnostic et études de cas

Exemple de Villeneuve-sur-Lot

Villeneuve au début du siècle occupe les deux rives du Lot. Du noyau central de la bastide, la ville se développe suivant des axes rayonnants le long des grandes voies d'arrivée. Le parcellaire agricole très finement laniéré, qui s'appuie sur un réseau de chemins et de routes, s'organise lui aussi sur les grands

axes rayonnants de la ville. Tout le paysage semble donc s'inscrire dans des relations entre la ville et la rivière.

Autour, la plaine agricole est ponctuée de nombreuses fermes implantées le long des voies et des chemins. Les coteaux sont très peu habités. Le paysage est donc celui d'une ville dense qui s'étend sur une plaine agricole dessinée.



Carte de Villeneuve-sur-Lot en 1910 : une bastide de part et d'autre du Lot

Aujourd'hui la ville occupe l'ensemble de la plaine, de pied de coteau à pied de coteau, formant un anneau concentrique dense et compact autour de la bastide centrale. Les grandes voies radiales structurent et relient les nouveaux quartiers par rapport au centre. On constate cependant deux types d'extensions urbaines :

- Individuelle, maison par maison, suivant les limites du parcellaire agricole et des voies existantes, comme c'est le cas à Pont-Marot, rive droite, qui forme un quartier de ville,
- groupée, sous forme de lotissement, développant son propre réseau de voirie, comme c'est le cas à Ribas, rive gauche, qui crée des îlots habités.

Ces deux dynamiques urbaines méritent d'être observées et analysées dans le détail pour mieux comprendre vers quel type de quartier cela conduit.



Carte de Villeneuve en 1993 : une ville dense occupant toute la plaine

L'urbanisation de la plaine d'un coteau à l'autre, autour du Lot : Villeneuve-sur-Lot vue depuis Pujols



Le quartier du Pont-Marot

En 1947, la ville se limite encore au pourtour de la bastide avec deux axes, la RN21 et la RD676, qui, telles des routes de faubourg, s'accompagnent de constructions linéaires et quasi contiguës. Au-delà, quelques habitations ponctuent l'espace agricole et occupent les bords des routes et des chemins. Un réseau important de chemins et de routes parcourt le territoire, organisé à partir du centre ville et desservant un parcellaire agricole découpé en petites lanières.

En 1993, le quartier s'est densifié par constructions individuelles ou petites opérations immobilières (10-12 maisons). Toutes s'insèrent dans le parcellaire préexistant, transforment les chemins et les routes en rues et reprennent le découpage parcellaire en lanière pour les parcelles à bâtir. L'implantation des constructions se fait à l'alignement sur la rue et il en résulte des cœurs d'îlots jardinés de grande taille, en fond de parcelle. Ainsi, l'organisation rurale passée, qui s'est construite à partir de la ville bastide reste pérenne aujourd'hui, au sein d'un quartier pavillonnaire aéré, bien relié au centre ville.

Plus difficile à maîtriser, ce quartier n'en est pas moins une réussite urbaine ; c'est un véritable quartier de ville.



Photo aérienne de 1993, quartier Pont de Marot



Photos comparatives 1947 ...

Le parcellaire agricole a servi de support pour l'organisation du quartier. Il en résulte un quartier parfaitement raccordé au centre ville



... 1993 quartier Pont de Marot

Le quartier Ribas

En 1947, le quartier de la gare forme la limite Sud de la ville, à partir de laquelle se développe un faubourg le long de la RD118. Au-delà, la plaine agricole commence avec un parcellaire très découpé en petites lanières. Du fait du passage de la ligne de chemin de fer, l'organisation radiale des voies principales n'est pas aussi évidente que dans le quartier du Pont Marot. Aussi le maillage du parcellaire ne s'organise-t-il pas complètement par rapport à la ville bastide.

En 1993, le quartier Ribas est construit. Son développement s'est produit par opérations immobilières importantes (30-40 maisons), implantées sur des regroupements de parcelles agricoles et bien souvent indépendantes les unes des autres. Des voies (rues) ont été créées sans souci de bien relier ces différentes opérations et surtout sans établir de hiérarchie dans le vocabulaire urbain entre les voies principales (reliées au centre) et les voies secondaires (rues de desserte). Si l'orientation des nouveaux alignements pavillonnaires suit partiellement l'orientation du parcellaire préexistant, le découpage des terrains à bâtir a oublié le laniérage pour créer des parcelles carrées homogènes. L'implantation des maisons au centre de la parcelle ne dégage plus aucun cœur d'îlot jardiné. Ainsi, par des opérations plus massives, plus homogènes, on a créé du tissu " dense ", immédiat mais non-urbain. On a " plaqué " un modèle d'urbanisme sur un territoire sans tenir compte de ce qui préexistait, sans même



photo aérienne du quartier de Ribas

chercher à relier correctement l'opération à la ville. L'espace agricole n'est pas mité mais le quartier ne forme pas véritablement de la ville.

Cette comparaison tente de prouver que les petites opérations immobilières ou les constructions individuelles s'adaptent mieux au « terrain » existant, et se raccordent plus facilement aux autres quartiers et au centre ville. En revanche, les grandes opérations de lotissement effacent les traces anciennes, fabriquent leur propre réseau et s'isolent souvent de leur environnement.



Comparatif de photo de 1947 ..



... 1993 du quartier de Ribas

Créés par poches successives, les lotissements ne réussissent pas à « fabriquer » de la ville

Exemple de Marmande

Une petite ville implantée sur le rebord de terrasse

Au début du siècle, Marmande est une petite ville (10 500 hab.), dont le centre historique occupe le rebord d'une terrasse de la Garonne dominant la plaine inondable. Au-delà des boulevards circulaires qui délimitent la vieille ville, l'urbanisation s'étend peu, elle dépasse à peine la ligne de chemin de fer au Nord.

Au delà de la ville, quelques constructions isolées occupent la terrasse le long des voies principales ou secondaires. S'appuyant sur un abondant réseau de routes et de chemins, l'espace agricole s'organise en un parcellaire orthogonal, délimité au Nord par le coteau de Beaupuy et au sud par le rebord de terrasse. Son orientation principale est perpendicu-

laire au fleuve. Pour la plupart des fermes horticoles et maraîchères, ces maisons et bâtiments épars créent vraisemblablement un paysage rural habité. Les pentes du coteau restent, quant à elles, peu colonisées par les constructions, en dehors de quelques unes sur la ligne de crête (hameau de la Magdeleine).

La plaine inondable n'encourage pas à la diffusion de l'habitat mis à part les fermes liées à leur exploitation.



*Carte de Marmande en 1910 :
10 500 hab.*

Une ville aux limites floues s'étalant sur toute la terrasse

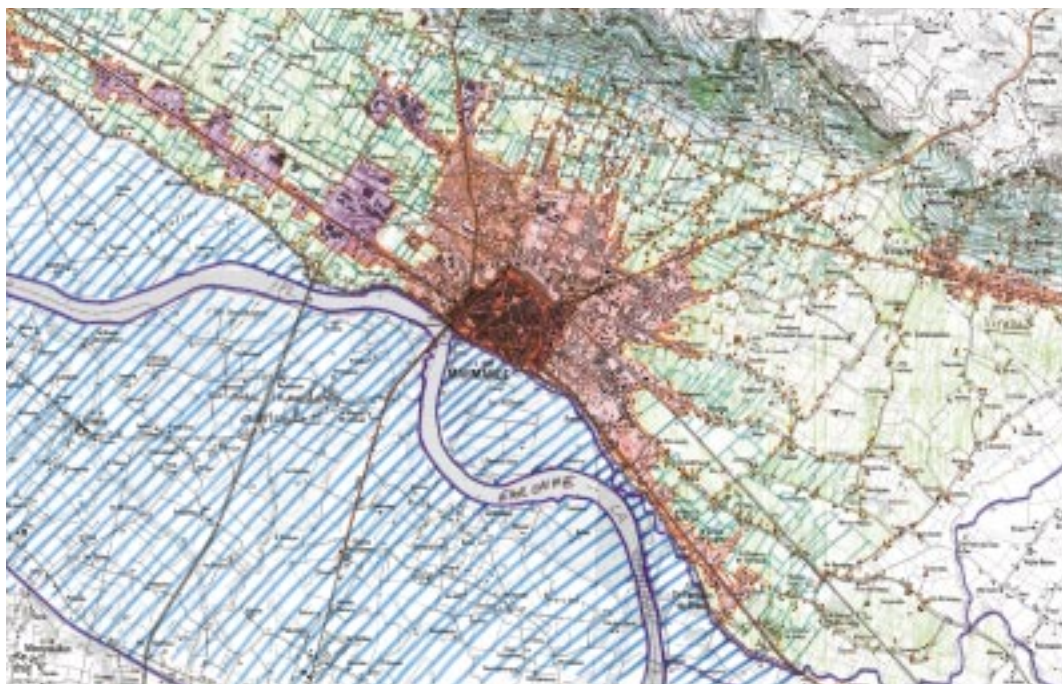
La ville tout au long du siècle et plus particulièrement durant ces dernières décennies a pris de l'ampleur. La zone urbaine a doublé, gagnant sur l'espace rural habité de la terrasse, elle forme une "coque" concentrique autour de la vieille ville.

Mais la «ville» s'est surtout considérablement allongée par l'écorce formée autour de la RN113.

Au-delà, l'urbanisation diffuse de la terrasse agricole s'est densifiée et plus particulièrement au Nord, entre la ville et le coteau, suivant les mêmes principes qu'au début du siècle, c'est à dire, maison par maison, le long des routes et des chemins et suivant le parcellaire agricole. Tout donne à penser que la ville de demain s'étendra jusqu'au pied du coteau. Cependant ces zones d'extensions couvrent de très

grandes surfaces par rapport à la ville dense (zone urbaine) et entourent complètement le centre, créant une enveloppe floue autour de la ville et rabouissant les autres communes à la ville-centre.

La zone inondable de la plaine de Garonne continue à limiter l'extension urbaine et le paysage au pied de Marmande reste incontestablement agricole.



*Carte de Marmande en 1993 :
17 568 hab.*



La plaine agricole très mitée par l'urbanisation autour de Marmande

L'urbanisation diffuse autour de Marmande est très consommatrice d'espace et notamment d'espace agricole. Ce paysage mixte ou mité, mêlant le bâti aux parcelles cultivées ne fabrique ni un paysage rural ni un paysage urbain. C'est un état transitoire, en continuel mouvement où le hasard crée parfois de la qualité mais le plus souvent de la banalité ; sans identité, le paysage paraît mal maîtrisé. La plaine et le coteau tendent à ne plus se différencier et les structures végétales, pourtant nombreuses mais pas suffisamment organisées, ne réussissent pas à valoriser le paysage.



Eclatement urbain sans accompagnement végétal

L'alignement des maisons le long des petites routes dessine le paysage mais la relation entre le bâti et l'espace agricole est trop souvent oubliée, dévalorisant aussi bien les constructions que l'espace cultivé. Les maisons, bien souvent, tournent le dos à l'espace agricole, offrant des façades peu valorisées, accompagnées d'un jardin d'arrière-cour.

On retrouve cette même surconsommation d'espace sur les plateaux. Ici les serres calcaires au-dessus d'Agen : sur un terrain plat, l'opérateur est venu poser son plan d'aménagement de maison, oubliant d'une part, les limites qu'il imposait face à l'espace agricole et les relations du bâti avec le milieu rural, et d'autre part, le parcellaire existant qui aurait permis une organisation du réseau viaire plus claire.



Photo aérienne sur les hauts d'Agen

Ces exemples montrent que l'habitat diffus reste trop souvent non maîtrisé et aléatoire. Il «consomme» au-delà de ses besoins l'espace ouvert agricole et banalise les paysages périphériques de la plaine.

Cette surconsommation de l'espace est généralement due à une mauvaise gestion des documents d'urbanisme - et notamment des POS - : de trop grandes zones sont aujourd'hui constructi-

bles, favorisant l'étalement urbain alors que ces surfaces ne se justifient pas au regard du nombre des permis de construire.

Un POS est un document révisable que l'on peut ajuster régulièrement en fonction des besoins de la commune ; il devrait, par conséquent, limiter les surfaces constructibles et attendre que celles-ci soient «consommées» pour en créer de nouvelles.

Exemple d'Agen

On constate aujourd'hui, qu'au-delà de la qualité urbaine des constructions récentes, les limites et les contacts avec l'espace ouvert agricole sont trop souvent les maillons faibles des paysages. La campagne est perçue comme un vide à combler sans intérêt pour la ville qui lui tourne le dos.

Cette non-communication, cette limite brutale entre «le plein et le vide», souvent pensée comme provisoire, dévalorise aussi bien les franges urbaines que l'espace agricole qui les entoure.



Plaine de Boé en limite d'agglomération d'Agen



Au-delà de la limite urbaine, le paysage agricole, lui-même, offre une image bien «pauvre» à la périphérie des villes : les structures végétales (haies, alignements d'arbres, bosquets ou arbres isolés) ont disparu, laissant des terres cultivées à perte de vue, sans échelle et sans attrait. En outre, les chemins ont été effacés et il n'est plus possible de se promener dans ces espaces ouverts.

Une revalorisation paysagère et une reconquête de la campagne autour des villes doit se mettre en place pour que se développent de meilleures relations entre l'espace urbain et l'espace rural.

La plaine et l'urbanisation

2. propositions

ou comment gérer les extensions d'une aire urbaine en plaine.

Les grandes aires urbaines autour des villes d'Agen, de Marmande et de Villeneuve-sur-Lot s'étendent toutes sur les plaines des vallées de Garonne et du Lot. L'activité agricole qui gère les territoires alentours ne peut, à elle seule, limiter la diffusion de l'habitat, face à la pression foncière exercée par la ville.

La ville doit se donner les moyens de contenir sur un territoire limité ses extensions denses et diffuses. Elle doit, en outre, donner les moyens à l'agriculture qui l'entoure de valoriser son paysage, en le structurant et en améliorant les lisières urbaines et en intégrant au coeur des zones bâties des espaces naturels urbains.

Incidences en matière d'urbanisme et d'aménagement :

- inconstructibilité des zones inondables (suivant le PPR)
- inconstructibilité le long des grandes voies d'accès et réhabilitation des entrées de ville,
- organisation des zones constructibles à partir du parcellaire agricole et des chemins existants : alignement des constructions le long des voies, préservation des coeurs d'îlots jardinés
- délimitation de zones constructibles denses autour du centre urbain (zone UC et UB)
- délimitation de petites zones d'habitat diffus au delà des quartiers urbains (zones NB)
- préservation forte de l'espace agricole autour de la ville
- création de lisières arborées ou jardinées en limite urbaine : lisière urbaine (cf page 122/123)
- reconstitution de haies arborées en limites de parcelles agricoles et notamment le long des routes
- préservation de quelques espaces ouverts de respiration au sein de l'agglomération : espace naturel urbain (cf page 122/123)

Les concepts : les lisières urbaines et les espaces naturels urbains:

L'objectif d'une lisière urbaine est de recomposer l'horizon des terres agricoles au contact des villes. C'est l'espace de liaison, à créer entre la ville et les champs cultivés, pour faire de l'ensemble un paysage de qualité.

La lisière urbaine peut prendre des formes diversifiées, selon le contexte et les besoins des communes concernées : bandes boisées, alignements, prairies, pré-bois, vergers, jardins familiaux, etc. Des circulations peuvent s'y intégrer : voies de dessertes locales sous forme d'allées ou d'avenues plantées,

circulations douces, piétonnes, cyclables et cavalières.

Les espaces naturels urbains sont des espaces préservés pris dans l'agglomération. Sans forcément les transformer en " espaces verts ", ils méritent de mieux faire l'objet de pratiques urbaines (promenade, vélo, sport...). Ils sont " naturels " par leur occupation du sol (maraîchage, horticulture, prairie...) et urbains par leur position dans l'agglomération. Ce sont des espaces de respiration indispensables au bon cadre de vie des habitants d'une ville.

Des bandes arborées en lisière des zones construites améliorent la qualité des paysages entre la ville et la campagne.



*Bandes boisées en limite de ville,
Garges-les-Gonnesse(95)*

Les ouvertures visuelles sur la campagne depuis les nouveaux quartiers en périphérie de la ville assurent de bonnes relations et de bonnes liaisons physiques entre le milieu rural et le milieu urbain.



Belle ouverture sur l'espace agricole depuis Rungis (94)

Les espaces naturels urbains servent de respiration et d'espaces d'évasion dans le tissu urbain



Prairie fauchée au coeur de l'agglomération de Bordeaux

les pentes et l'urbanisation

1. Diagnostic et études de cas

A - les constructions sur les coteaux

Exemple de Fumel

Fumel, au début du siècle, est une petite ville nichée dans le repli d'un coteau dominant le Lot. A l'abri de la crête, la ville occupe les pentes jusqu'au bord de la rivière colonisé par des usines de métallurgie. Les crêtes restent cultivées ou pâturées, sans aucune habitation.

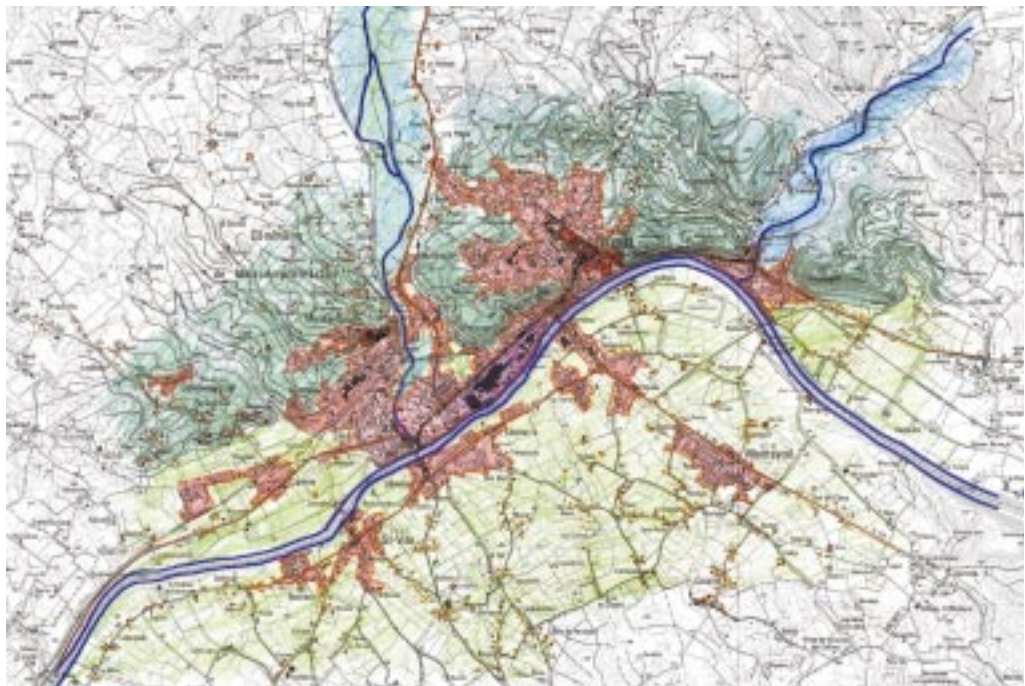


Carte postale ancienne Fumel : 4146 hab.

Un coteau construit sur plus de trois kilomètres

Aujourd'hui, Fumel n'est plus une ville isolée. Considérablement agrandie, son urbanisation rejoint celle de Monsempron-Libos et se développe sur l'autre rive du Lot, sur la commune de Saint-Vite et Montayral. Elle gagne surtout le haut des pentes du coteau et s'étale sur les ondulations du plateau. Bien que raide, le coteau du Lot se voit

aussi colonisé par l'urbanisation, développant aujourd'hui, une image construite sans discontinuité de Condezaygues à Fumel, sur plus de 3 kilomètres. Cette trop grande longueur construite amenuise la lisibilité du site urbain, en diminuant la lisibilité des centres dans le paysage de la vallée.



Carte de Fumel 1993 : 5882 hab, ensemble urbain : 13 689 hab. : une agglomération qui s'allonge sur le coteau

Une pente qui «disparaît» sous les constructions

Très visible depuis la rive opposée, le coteau construit débute par le château de Fumel à droite, accroché en terrasse au-dessus du Lot. Le centre ville s'annonce ensuite par une plus forte densité urbaine dominé par le clocher de l'église. On note une certaine disparité dans les hauteurs des bâtiments et un mauvais étage des constructions dans la pente : la ville n'apparaît pas clairement lisible dans le paysage. Même forte, la pente peut être réduite, voire écrasée, si l'on n'organise pas la densité, les hauteurs et l'étagement des bâtiments.

Suivant la progression urbaine d'un coteau, schématisée ci-dessous, la lecture de la pente finit par disparaître dans le cas d'une urbanisation trop dense.

*coteau vert
très visible*

*coteau mixte bâti/végétal
visible*

*coteau visible
uniquement par
la crête*

*coteau invisible
totalement bâti*



Le coteau de Fumel : des constructions trop massives devant l'église viennent rompre l'étagement régulier des habitations sur la pente

Le coteau reste lisible dans le paysage lorsque la végétation arborée reste présente.

Une ouverture visuelle oubliée depuis la rive opposée

Un coteau au bord d'une rivière est en principe, visible depuis la rive opposée. Si celle-ci ne se préserve pas quelques ouvertures visuelles au bord de l'eau, le coteau et la ville ne seront plus lisibles dans leur paysage. Un vrai dialogue doit s'instaurer entre les deux rives.

Un coteau raide fragilisé par l'urbanisation

Un coteau calcaire à forte pente est fragile. Fragile géologiquement, parce que la pierre est friable, fragile dans sa gestion, parce que les terres médiocres sont laissées à l'abandon et la friche gagne, fragile dans le paysage enfin, parce que l'urbanisation qui s'y risque s'impose et rompt parfois l'échelle du coteau naturel. C'est pourtant un élément essentiel de la vallée du Lot : le coteau est un faire-valoir de la rivière, une vitrine offerte au regard. C'est lui que l'on voit et c'est lui qui signale le cours d'eau. Dénaturer le coteau, c'est dévaloriser la rivière



Le coteau de Fumel depuis la rive opposée : la zone d'activités en cours de chantier masque une partie du coteau de Fumel



Monsempron-Libos

Exemple d'Agen :

Comme le montre la carte, Agen et son agglomération occupent une grande place dans la plaine de Garonne au pied du coteau calcaire du pays des serres. Seule une petite partie de l'urbanisation s'accroche aux coteaux de Colayrac à Bon-Encontre.

Cette disproportion entre la ville de plaine et la ville de coteau n'est pourtant perceptible qu'à la lecture d'une carte ou depuis un hélicoptère: sur le terrain, seuls les coteaux apparaissent très lisibles dans le paysage de la ville.



Carte d'Agen 1993



La ville d'Agen, à droite, peu visible, calée entre le coteau de la vallée et la Garonne

Agen reste donc une ville très discrète dans le paysage. Rares sont les points de vue où l'on aperçoit la ville globale dans son site (comme à Villeneuve). La Garonne, qui devrait être une formidable avant-scène sur la ville - comme dans la plupart des villes françaises - ne laisse presque rien entrevoir de l'ampleur de la cité. Seuls les coteaux sont clairement visibles. Ces

coteaux parlent tout à la fois de la ville par l'urbanisation qui s'y accroche mais aussi révèlent l'ampleur de la vallée de Garonne, la colonne vertébrale du département. C'est l'image paysagère de la ville ; une image où l'urbanisation a su s'intégrer dans son paysage- site, préservant la continuité des coteaux de la vallée par le maintien d'une forte présence végétale.

Des boisements qui accompagnent l'urbanisation des pentes



L'urbanisation et les boisements sur le coteau d'Agen en 1950



1950

En plus de quarante ans, l'urbanisation diffuse du coteau d'Agen s'est densifiée, colonisant de plus en plus le pied de la pente. Mais cette évolution est restée très discrète dans le paysage, tant la végétation a, elle aussi, gagné les pentes du coteau. Associant diffusion de l'habitat et conquête végétale, le coteau a pu évoluer au contact de la ville, sans perdre sa valeur paysagère.



L'urbanisation et les boisements sur le coteau d'Agen en 1993



1993

Des coteaux raides, gagnés par les friches



Carte postale ancienne Port Sainte-Marie

Cette vue du début du siècle nous montre, au-delà du petit bourg de Port Sainte-Marie, combien le coteau raide était cultivé et soigné. Vignes, vergers, prairies dessinaient un espace ouvert, terrassé et ponctué de quelques arbres silhouettes.



Port Sainte-Marie aujourd'hui : le coteau est en friche boisée

Le coteau à présent, n'est plus géré par les agriculteurs. De rendements médiocres par leur exposition plein Sud, les terres calcaires sont en plus devenues inaccessibles aux engins d'entretien. Les terrasses imposent un travail à main d'homme, ce qui est impensable avec la régression du nombre des agriculteurs. Le coteau reste à l'abandon et la friche évolue librement. L'étape finale de cette évolution aboutit à un boisement et cette dynamique naturelle n'est pas forcément contestable sur beaucoup de ces coteaux. En revanche, au contact de l'urbanisation, les boisements apportent une impression de renfermement, d'isolement. Ils durcissent le paysage urbain, le rendant plus austère. Sans vouloir revenir à une gestion agricole, la friche, au contact de l'urbanisation, mérite d'être gérée ; gérée comme un jardin ou comme un parc, en éclaircissant les sous-bois, dégagant des prairies et des ouvertures visuelles sur la plaine. Leur gestion pourrait revenir à des établissements publics ou des collectivités territoriales, en charge de préserver l'environnement.

Exemple de Marmande :

Le coteau au-dessus de Marmande, lui aussi, est gagné par l'urbanisation diffuse. Réparties à l'origine le long de la ligne de crête, les constructions ont peu à peu occupé la pente. De faible densité, elles permettent le développement d'une végétation arborée dans les jardins ; leur étalement sur la pente crée un paysage de coteau habité de qualité : un quartier résidentiel dominant la ville de Marmande. Mais le coteau est long et l'urbanisation diffuse s'étend bien au-delà des limites de la ville, colonisant la pente sur plus de 10 km. Aucun tronçon du coteau n'a été réel-

lement préservé depuis les hauteurs de Ste-Bazeille jusqu'au coteau de Vitrazeil.

L'étalement des maisons sur la pente est un facteur essentiel au maintien de la lisibilité du coteau dans le paysage. Les parcelles à construire doivent être suffisamment grandes pour que la végétation prenne place et accueille les constructions.

A l'échelle plus ample du déroulé du coteau, des espaces de respiration doivent être identifiés, protégés, pour rester inconstructibles et gérés.



Coteau de Vitrazeil

Dans le cas d'un coteau à pente douce, comme celui de Marmande, les constructions peuvent gravir la pente en veillant à ce que leur densité reste faible et que la végétation arborée soit présente dans les jardins (grande taille de parcelle - au moins 2000 m²).

Dans le cas où un centre de village se situe sur la crête, il est préférable de regrouper les nouvelles constructions autour de celui-ci et de préserver le reste des pentes en zones cultivées ou naturelles.

*le coteau habité :
cas d'un coteau doux sans village*



*le coteau habité :
cas d'un coteau doux avec village en crête*



Les pentes et l'urbanisation

2a. propositions pour les constructions sur les coteaux

Les coteaux sont des éléments de reliefs essentiels dans les paysages du département du Lot-et-Garonne. Ils se déroulent d'Est en Ouest et signalent, par leur horizon vert, les grandes vallées de Garonne et du Lot.

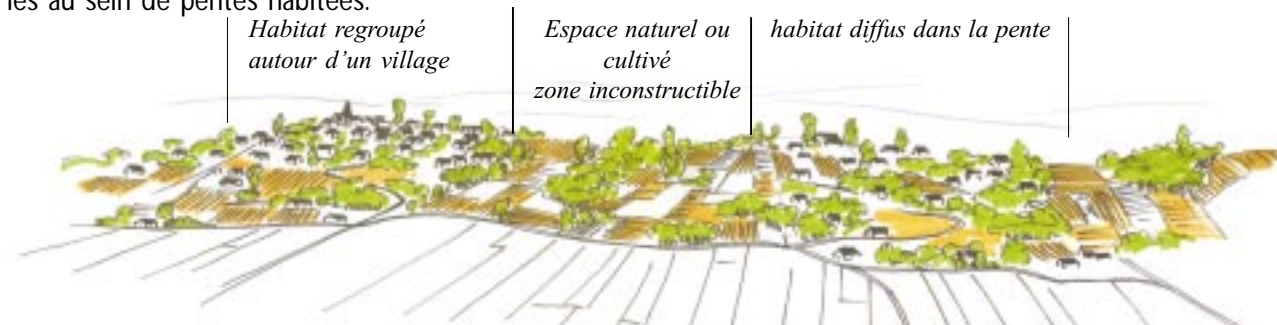
Les villes et agglomérations qui s'y implantent et qui gravissent les pentes doivent savoir préserver la continuité de ces coteaux tout en profitant des formidables balcons sur la ville et la vallée qu'ils peuvent offrir.

Les incidences en matière d'urbanisme et d'aménagement :

- inconstructibilité du coteau sur des portions définies, notamment non loin des villes
- marges de reculement à définir en pied et en crête de coteau à pente raide
- hauteur limitée des constructions en pied de pente et sur le plateau
- densité faible de l'habitat sur les pentes avec des parcelles constructibles de grande taille
- étagement régulier des habitations sur les pentes douces du coteau et présence végétale arborée obligatoire
- inconstructibilité des coteaux à forte pente
- aménagement de parcs, de promenades-belvédères et de liaisons piétonnes entre le haut et le bas de la pente
- raccordement des circulations douces à la trame urbaine existante
- gestion du patrimoine végétal

Une hiérarchie des coteaux

Pour garder une bonne lecture du coteau et repérer les centres anciens, les quartiers résidentiels, il faut savoir limiter les portions constructibles de coteaux en préservant des pentes naturelles au sein de pentes habitées.



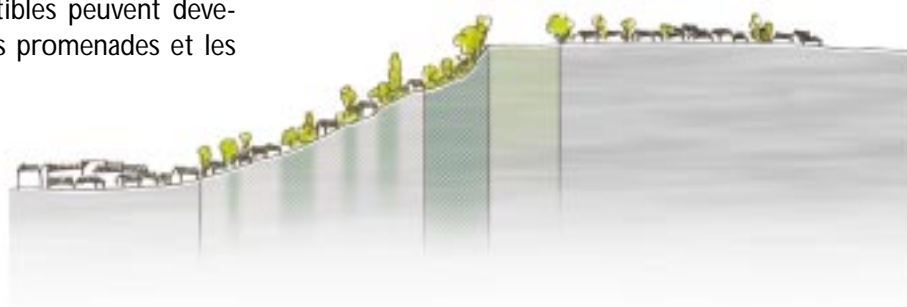
Les pentes du coteau de Chennevières restent encore très lisibles dans le paysage pourtant très construit du Val-de-Marne, grâce à la forte présence végétale dans les jardins. La grande taille des parcelles construites (au moins 2 000m²) permet aux habitants de planter des essences végétales de hautes tiges, visibles de loin.



Pentes boisées de Chennevières dans le Val-de-Marne

Dans le cas d'un coteau à pente raide, les éboulements sont fréquents et limitent les nouvelles constructions aux pieds et aux crêtes. Il faut veiller à réserver une marge de recul d'implantation des constructions aussi bien en pied de pente que sur le plateau. Ces bandes inconstructibles peuvent devenir des lieux privilégiés pour les promenades et les belvédères.

Cas d'un coteau mixte avec risque d'éboulement



Un balcon sur la vallée

Une des qualités de ces coteaux est d'offrir une vue lointaine sur la vallée. C'est une des raisons pour lesquelles l'urbanisation s'y est développée. A ce ti-

tre, des aménagements publics, tels que belvédères, terrasses, promenades, sont nécessaires pour permettre à tous de profiter de ces ouvertures.



Image de référence : La terrasse de l'Observatoire à Meudon dans les Hauts-de-Seine est un lieu très visité pour venir admirer la vue sur Paris et la Défense.



Image de référence : Peu de moyens sont nécessaires pour aménager un balcon sur la ville et la vallée : dégagement du bas des arbres, muret de terrassement et quelques bancs.

B - les constructions sur les collines

Exemple de Villeneuve-sur-Lot :

Les collines de la Calvétie, au Nord de Villeneuve-sur-Lot, reçoivent les extensions d'urbanisation de la ville-bastide. Le relief fortement ondulé fait surgir des buttes arrondies : les pechs. Au cours des deux dernières décennies, les habitants de Villeneuve ont colonisé ces buttes en développant une urbanisation diffuse, individuelle et très éclatée, sur les pentes au milieu de nombreuses prairies et parcelles cultivées. Si le "socle" de ce paysage reste rural, les constructions récentes lui ont apporté une touche urbaine, créant un paysage nouveau de "collines résidentielles".

Dans l'aire des grandes zones urbaines, ces nouveaux "quartiers" sont des espaces de qualité où les valeurs paysagères de la campagne perdurent. Ce sont des paysages de transition, d'imbrication, de relations entre la ville et la campagne : on installe la ville dans la campagne et l'on fait entrer la campagne dans la ville.

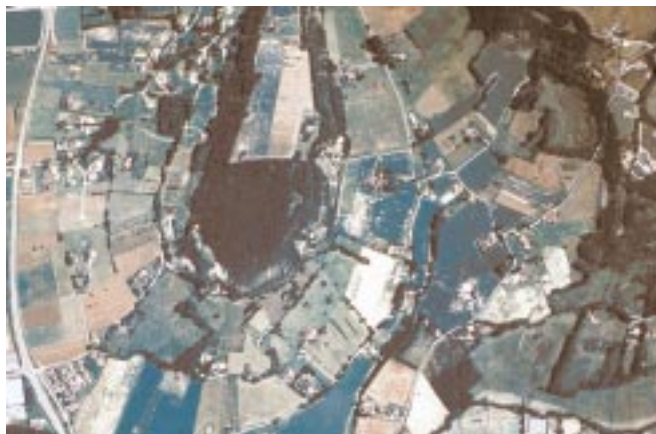


Photo aérienne près de Villeneuve

Voici quelques uns des éléments essentiels qui composent ce paysage de collines résidentielles : des distances importantes entre les habitations, des volumes et des proportions architecturales modestes, des implantations "collées" au terrain naturel et enfin des parcelles constructibles de taille importante.



La Calvetie, près de Villeneuve

A cela s'ajoute : la préservation d'espaces naturels ou agricoles, particulièrement important dans le paysage, au sein de ces habitations, le maintien ou la création de structures végétales (haies, lignes d'arbres, bosquets, arbres isolés...) en limite de parcelle, et enfin, la gestion d'espaces ouverts afin que le paysage ne se referme pas par des boisements.



alentours de Marmande

A la vue des photos de Villeneuve-sur-Lot de 1950, il apparaît évident que ce processus d'urbanisation diffuse des collines est un phénomène récent.

Avec la voiture et la facilité des déplacements, " l'urbain " cherche de plus en plus la commodité



Villeneuve_sur-Lot, vue aérienne de 1950

de la ville et le charme de la campagne. Cette mixité de l'urbanisation et des espaces naturels de la campagne peut être un atout pour le cadre de vie, mais l'équilibre entre l'un et l'autre est fragile. Or l'attrait pour ce type d'habitat aura vite disparu si cet équilibre n'est pas pérennisé.

Villeneuve-sur-Lot, bâti et topographie en 1993

Un urbanisme clairement différencié entre la plaine et les collines

La ville dense occupe la plaine et l'urbanisation diffuse gagne les coteaux. Cette différenciation de type d'urbanisme a le mérite de clairement organiser les paysages, de caractériser les quartiers suivant leur morphologie et donc de les identifier. C'est essentiel pour une ville qui se développe.



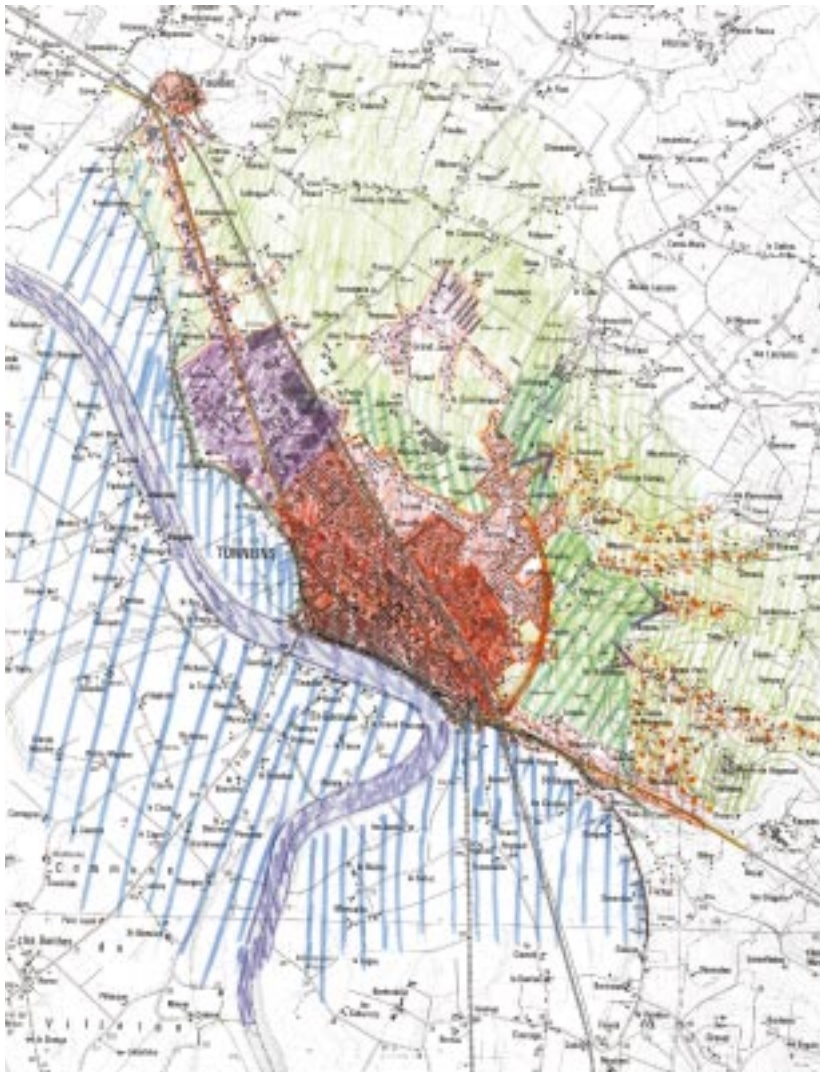
Villeneuve, la plaine



Villeneuve, les collines

Exemple de Tonneins :

Le cas de Tonneins est intéressant car il concilie relativement bien le processus d'extension urbaine en plaine et de sa diffusion dans les collines. A l'origine, la ville s'implante sur le rebord d'une terrasse, collée à la Garonne. Son développement urbain se fait à l'arrière sur la terrasse, de manière concentrique. Plus récemment, l'habitat gagne les collines en une urbanisation diffuse. Le fait remarquable, c'est d'avoir préservé, volontairement ou non, des espaces cultivés et non mités entre la ville et les collines (en rayé vert sur la carte).



Carte de Tonneins en 1993

Un espace de transition entre la ville et les collines

Cet espace ouvert permet de lire la ville dans son site, il donne le recul suffisant pour percevoir le paysage urbain accompagné de son paysage rural ; il permet, en outre, de bien dissocier la ville dense de la

campagne habitée, implantée sur les collines et adaptée au relief. Chacun de ces paysages est clairement identifiable et donc maîtrisé. L'ensemble dessine un cadre de vie lisible et hiérarchisé.



Les collines résidentielles au dessus de Tonneins



Espace agricole ouvert entre les collines et la ville de Plaine

Les pentes et l'urbanisation

2b. Propositions pour les constructions sur les collines

Dans l'arrière-pays des grandes villes, les collines dessinent des paysages de campagne diversifiée. Ils attirent une population de "rurbains" séduits par le cadre de vie à la fois rural et proche de l'agglomération. Profitant des pentes aux diverses orientations, le bâti se diffuse dans l'espace de la campagne.

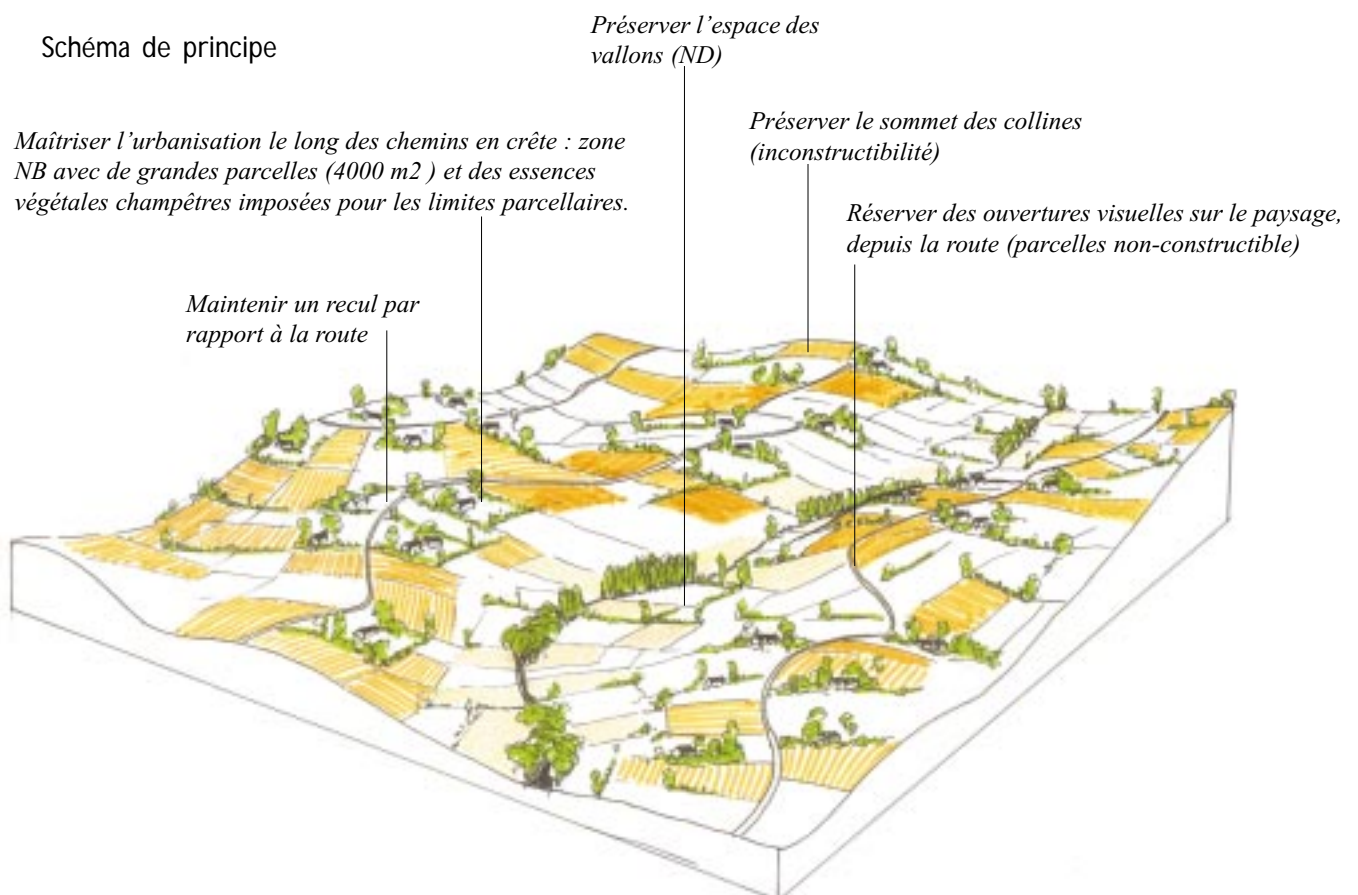
L'objectif du concept des collines résidentielles est de pérenniser l'image de campagne dans ces nouveaux quartiers de ville.

incidences en matière d'urbanisme et d'aménagement :

- limitation de la constructibilité par des petites zones constructibles d'habitat diffus (zones NB)
- préservation d'espaces de respiration assurant des discontinuités dans l'urbanisation des collines : zones inconstructibles (zones NC, ND)
- parcelles constructibles de grandes tailles et plantation arborée obligatoire, composée d'au moins 80% d'essences rurales
- marge de recul d'implantation des maisons par rapport à la route (au moins 20 mètres)
- préservation et gestion d'espaces naturels, (vallons, pechs, pentes raides...) au sein des habitations
- renforcement des structures végétales dans l'espace agricole (haies, alignements d'arbres, arbres isolés, bosquets...)

Le concept : les collines résidentielles

Schéma de principe



Des habitations dans la campagne



Image de référence : près de Bordeaux

Le recul d'implantation de la construction par rapport à la route assure une meilleure intégration du bâti dans la campagne. En outre, le choix d'essences rurales pour la végétation en limite de parcelle (alignement de chênes) pérennise l'image de campagne de ce paysage.

La ruralité de ce paysage reste pérenne grâce à la forte présence végétale arborée des jardins et la préservation d'espaces naturels ou cultivés au coeur des habitations.



Image référence : dans l'Entre-Deux-Mers

Une transparence permanente depuis les espaces publics

Les constructions en crête doivent non seulement réserver une marge de recul d'implantation par rapport à la route, mais aussi prévoir des ouvertures visuelles depuis l'espace public de la voie, entre les propriétés.



Des espaces naturels préservés

Les vallons ou les sommets de buttes sont des lieux privilégiés à préserver au coeur des habitations. Ici, un vallon dans la communauté urbaine de Cherbourg.



Image de référence : Cherbourg - Octeville

L'eau et l'urbanisation

1. Diagnostic et études de cas

La plupart des villes du département s'implantent le long de la Garonne ou du Lot. Nérac, plus petite, borde la Baïse. Leur relation à l'eau est toujours particulière : certaines bordent la rivière, d'autres en sont éloignées par une zone inondable, d'autres encore ménagent une marge de recul de sécurité. Toutes cependant se méfient de la montée des eaux qui peut être très violente.



La plaine, au pied de Marmande, occupée par les peupleraies

Le vieux centre de **Marmande** s'appuie sur le rebord d'une terrasse au-dessus de la plaine de Garonne, déroulant une façade urbaine dense et continue. Cette implantation d'origine montre la façon dont la ville s'organise par rapport à l'eau même si la Garonne s'éloigne précisément de ce rebord pour former une boucle, laissant une plaine inondable et cultivée au pied de la ville. La relation entre la ville et l'eau se fait par la plaine inondable qui reste clairement lisible depuis l'intérieur de Marmande, grâce aux nombreuses rues perpendiculaires à la terrasse qui ouvrent des perspectives.

Aujourd'hui tout l'intérieur de la boucle est plantée de peupleraies : la ville, face à ce rideau d'arbres, perd son horizon sur la plaine. Symétriquement, la façade de la ville n'apparaît plus depuis la plaine en dehors de la partie située au bord de la Garonne. Cette coupure visuelle entre la ville et l'eau est dommageable pour le paysage de Marmande, qui "oublie" ainsi sa logique d'implantation dans le site de la vallée et qui perd une des plus belles vues que l'on pourrait offrir sur la ville.



Front bâti et promenade au bord du Lot, à Villeneuve-sur-Lot

Villeneuve-sur-Lot est une des rares grandes villes du département à associer la rivière au tissu urbain. Dès sa création, la bastide s'installait sur les deux rives du Lot. Déjà, la rivière et son flux imprévisible étaient maîtrisés dans son passage urbain et les maisons, haut-perchées, profitaient du bord de l'eau. Aujourd'hui la berge est aménagée en promenade, la rivière devient un espace public ouvert mettant en scène la ville.

Au-delà de la vieille ville, l'ancien parcellaire agricole s'orientait et s'organisait par rapport à la rivière. Les nouveaux quartiers, implantés sur les bords du Lot, n'ont cependant pas su mettre en valeur le bord de l'eau, négligeant les ouvertures du quartier vers la rivière et privilégiant uniquement le premier rang d'habitations sur les berges.

La ville de **Tonneins** s'installe au bord de la Garonne, accrochée au rebord de terrasse. Les maisons haut-perchées forment un véritable rempart au-dessus de la rivière. Cette implantation spectaculaire et bien visible depuis le pont n'inclut pas pour autant la rivière dans la ville. Les berges sont difficilement accessibles depuis le haut de la ville et l'autre rive n'est pas urbaine.



Tonneins surplombant la Garonne

Agen a toujours eu des relations très distantes avec la Garonne. De nombreuses et violentes inondations ont marqué la ville qui a préféré maintenir un retrait entre elle et le bord de l'eau. Longtemps laissés aux fluctuations capricieuses du fleuve, les terrains sur la rive droite ont été aménagés en espaces publics devant le centre ville, renouant quelques relations fragiles entre la cité et la Garonne. Mais la construction récente de la voie express sur berge ne facilite guère l'ouverture sur le fleuve ; l'impossibilité de se promener au bord de l'eau rendra toujours difficile l'appropriation de la Garonne et de ses abords par les Agenais pour en faire un espace naturel urbain. Sur la rive gauche, la commune du Passage maintient elle aussi une distance entre les habitations et l'eau. Sans voie express, ces terres cultivées ou gérées en prairies offrent un formidable potentiel pour attirer les habitants au bord de la Garonne.



Les espaces ouverts de la rive gauche

Nérac est un bel exemple de reconquête d'une rivière en milieu urbain. Très capricieuse, elle aussi, la Baise fut longtemps "oubliée" au cœur de la ville et ses abords délaissés. Par des aménagements récents, le bord de l'eau a enfin retrouvé des espaces accessibles et accueillants, faisant de cette rivière un lieu idéal pour valoriser la ville. Le développement des promenades fluviales contribue aussi à cette mise en valeur.



Nérac, des bords de la Baise aménagés

L'eau et l'urbanisation

2. Propositions

Les grandes rivières comme la Garonne et le Lot signent, par les vallées qu'elles ont creusées, l'identité des paysages du département. A l'origine, les agglomérations urbaines implantées dans ces vallées, ont su s'organiser par rapport à la rivière, profitant d'un rebord de terrasse ou ménageant un recul d'implantation pour s'affranchir du débordement soudain des eaux.

L'objectif du concept de la ville fluviale consiste à pérenniser et mettre en valeur les relations qui existent entre la ville et l'eau dans les extensions urbaines.

les incidences en matière d'urbanisme et d'aménagement :

les cas des villes-terrasses au dessus d'une plaine inondable :

- inconstructibilité de la plaine inondable, quel que soit son degré d'inondabilité, en dehors des extensions liées à une exploitation agricole
- dégagement ou préservation d'espaces ouverts au pied de la terrasse pour une co-visibilité entre la plaine et la ville
- passage de circulations douces, promenades, etc, à proximité de l'eau
- création de liaisons piétonnes entre la ville-terrasse et la plaine
- valorisation des espaces cultivés ou naturels de la plaine inondable en relation avec les zones humides (choix des essences végétales, fossés, traitement des eaux...)

les cas des villes au bord de l'eau :

- aménagement de promenades, circulations douces au bord de l'eau (sur berge)
- création de parcs, espaces publics lorsque les terrains le permettent
- aménagement de nombreux accès depuis la ville vers le bord de l'eau

en ce qui concerne les nouveaux quartiers :

- développement d'un urbanisme ouvert sur la rivière pour les nouveaux quartiers, en privilégiant des voies perpendiculaires à l'eau
- création de voies publiques urbaines (quais) parallèles à la rivière et reliant toutes les voies perpendiculaires et création d'une façade urbaine
- aménagement de places publiques ouvertes sur la rivière

Une co-visibilité entre la ville et l'eau

Que la ville soit proche ou à distance de l'eau, il est essentiel de maintenir une co-visibilité même par l'intermédiaire d'une plaine inondable : la ville

se donne à voir sur sa façade principale et elle s'ouvre sur la vallée et la rivière. Il faut donc dans certains cas dégager les peupleraies au pied de la ville (exemple de Marmande).

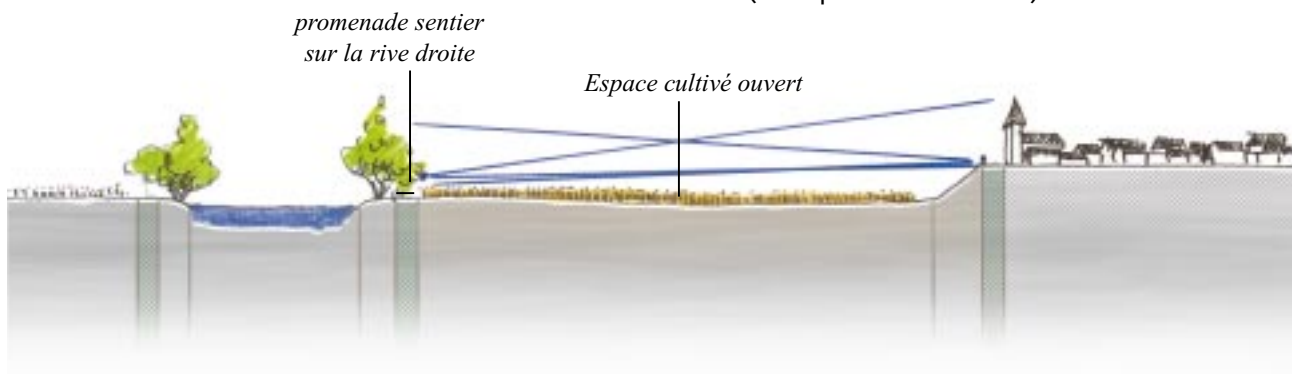


Image de référence : Verdun-sur-Garonne (Tarn-et-Garonne)

Verdun-sur-Garonne dans le Tarn-et-Garonne offre un très bon exemple de cette co-visibilité : par l'implantation judicieuse d'un terrain de sport, la façade principale de ville se découvre depuis la plaine inondable, et les vues sur la vallée sont très dégagées.



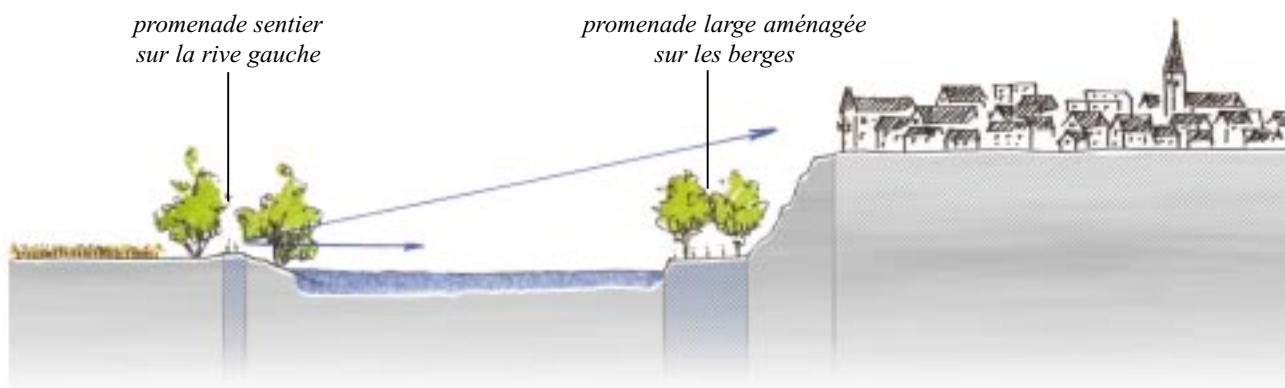
Sérignac-sur-Garonne

Le village-bastide de Sérignac-sur-Garonne dans la vallée amont de Garonne met en scène cette relation entre le bourg et la plaine inondable : la liaison principale est annoncée par un alignement majestueux de platanes.

Des berges accessibles et aménagées

Dans le cas de Tonneins, la façade fluviale dessine un paysage exceptionnel depuis la rive gauche de Garonne. Mais les relations entre la ville et l'eau restent visuelles. La valorisation et l'aménagement des berges de la Garonne au pied de la ville ainsi que la

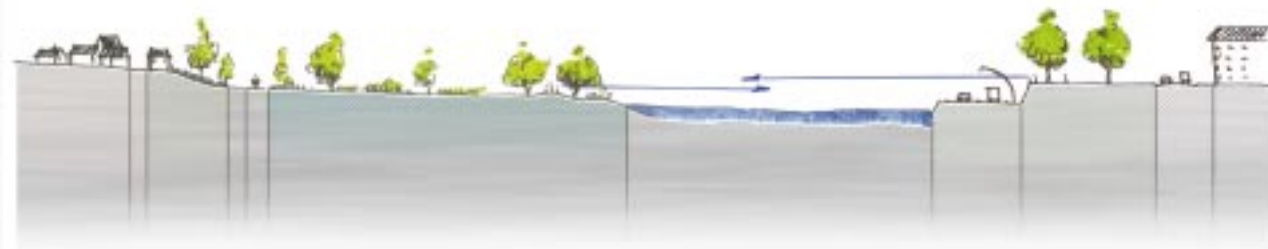
création d'une promenade ou circulation douce au fil de l'eau - rive droite comme rive gauche - permettraient de mieux profiter de ce bord de rivière et de créer pour les habitants un lieu de détente et de loisir.



Des espaces de détente au bord de l'eau

A Agen, la voie express occupant les berges de la rive droite, il reste une large bande de terrains inondables et non construits sur la rive gauche, en contact direct avec la rivière (commune du Passage). L'aménagement d'un parc au bord de l'eau,

face à la ville-centre, serait pour les Agenais et les habitants de l'agglomération un formidable espace de détente et de loisir. Il permettrait, en outre, de retisser des liens entre la ville et sa rivière.



Les bords de la Garonne, aux portes de Bordeaux en pleine zone industrielle, ont su développer de nouveaux usages, plus urbains, par l'aménagement récent des rives d'Arcins. Promenades, quais piétons, circulations douces et parcs enrichissent ce site et attirent de nombreux urbains, heureux de pouvoir déambuler au bord de l'eau.

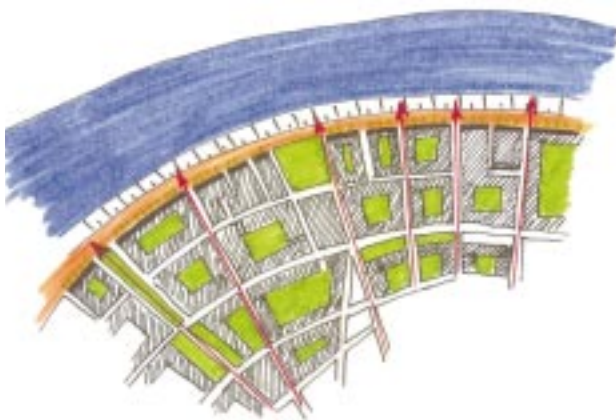
Même dans un contexte aussi urbain que la commune de Bry-sur-Marne, dans le Val-de-Marne, la proximité de l'eau est un atout très recherché pour la qualité du cadre de vie. L'aménagement, aussi simple soit-il, développe de nombreuses pratiques, de loisirs ou de détente.



Image de référence : Garonne proche de Bordeaux (33)

Image de référence : La Marne, Bry-sur-Marne (94)

Des quartiers qui s'ouvrent sur le fleuve



La création de nouveaux quartiers au bord de l'eau doit permettre un urbanisme orienté sur la rivière. En privilégiant les voies perpendiculaires à l'eau, le quartier s'ouvre sur la rivière dans toute son épaisseur. En outre, l'aménagement de quais, de places publiques, peut permettre de faire profiter un maximum d'habitants du bord de l'eau.



Ouverture perpendiculaire au fleuve : il est essentiel de dégager la perspective axiale de la rue vers le bord de l'eau.

La façade fluviale doit être à la mesure de ce qui se trouve à l'arrière en épaisseur afin de ne pas créer une écorce en bord de rivière.



Les routes et l'urbanisation

1. Diagnostic et études de cas

Ce problème de queue d'urbanisation le long des routes est malheureusement un phénomène tout à fait banal dans les zones urbaines de Lot-et-Garonne (phénomène que l'on retrouve partout en France). Agen, Villeneuve, Marmande, Tonneins, Nérac, Fumel,

aucune ville n'échappe à la " règle ", qui impose qu'au moins une des entrées d'agglomération soit balisée, sur plusieurs kilomètres, par un cortège de bâtiments à vocation commerciale ou industrielle ou bien par un égrenage quasi continu d'habitations.



Photo aérienne de Villeneuve en 1993, accès ouest



Entrée de ville et zones d'activités linéaires à Nérac

C'est toujours la même image que l'on perçoit à l'entrée de ces villes ou agglomérations : une image banale, où la route se dilate pour rendre plus visible encore les abords peu soignés où la ville a posé là tout ce dont elle ne voulait pas intra-muros.

L'image de la ville elle-même en pâtit, car c'est la première et la dernière vue que l'automobiliste garde de sa traversée.

Sous prétexte de " vitrine commerciale ", le phénomène d'urbanisation linéaire des grandes voies de circulation a des conséquences négatives :

- les communes sont confrontées à un développement linéaire qui perturbe leur logique urbaine, crée des pôles de vie excentrés avec des espaces publics dangereux et de médiocre qualité,
- l'agglomération dans son ensemble pâtit d'entrées et de sorties de ville floues, étendues, banalisées et dégradées, nuisibles à son image,
- les responsables en matière d'infrastructures routières (Etat, Département) gèrent des voies aux usages mal définis (transit + desserte locale), qui génèrent des problèmes de sécurité et de capacité,

- les usagers de l'infrastructure subissent les effets désagréables d'une ville qui n'en finit pas de finir, avec une fluidité du trafic perturbée,
- les habitants riverains ou trop proches subissent les nuisances de l'infrastructure (bruit, pollution, danger, effet de coupure...),
- les entreprises bénéficient à court terme de l'effet de vitrine, mais pâtissent en final à la fois d'une surenchère des enseignes qui gomme la lisibilité de leur présence et d'un environnement peu valorisant pour leur image commerciale.



*Urbanisation linéaire 'commerciale' à Bias :
entrée de ville de Villeneuve-sur-Lot*



Urbanisation linéaire résidentielle à Tonneins

Les routes et l'urbanisation

2. Propositions

Les boulevards urbains sont les grandes voies d'entrées/sorties des agglomérations qui ont vocation à devenir plus urbaines, à la fois dans leur image et dans leurs usages. Ce sont souvent des parcours commerciaux denses où se mêlent parfois du bâti d'habitation, mais aussi des traversées de bourgs, liés à l'agglomération et greffés sur l'infrastructure.

Le quartier d'activités correspond au regroupement des différents bâtiments à usages commerciaux, industriels et même sièges sociaux. Ce sont des lieux de travail, généralement greffés sur les entrées de ville et qui ont du mal à se mêler aux quartiers résidentiels de la ville.

Les objectifs de ces deux concepts sont liés : il est de réhabiliter les entrées de ville et d'organiser des quartiers de travail en liaison avec la ville.

les incidences en matière d'urbanisme et d'aménagement :

les boulevards urbains :

- ralentissement de la vitesse à des normes urbaines
- aménagement des espaces publics de la voie en espace public urbain ; pas d'aménagement routier dit " de sécurité "
- plantation d'arbres d'alignement
- réglementation de l'affichage publicitaire
- carrefours à feux privilégiés

les quartiers d'activités :

- hiérarchisation des accès aux bâtiments commerciaux existants depuis le boulevard et création de contre-allées en voies de dessertes
- développement en épaisseur d'un tissu urbain d'activité suivant un plan général pré-défini : création de voiries internes reliées à la contre-allées et aux quartiers de ville et préverdissement des parcelles
- organisation des stationnements et des zones de stockage à l'arrière des bâtiments, en coeur d'îlot
- définition d'une charte architecturale de qualité pour l'ensemble du quartier (volumes, proportions, matériaux, couleurs...)

Une réinvention des entrées de ville en boulevards urbains



Image de référence : RN20 à Sceaux (92)

Deux types de boulevards urbains aux entrées de Paris :

Nationale 20 à Sceaux : la plantation majestueuse de platanes en alignement donne une vraie perspective d'entrée à cette route. Ils sont à l'échelle de la voie : 25 mètres de haut pour une 2x2 voies. Ils permettent, en outre, de masquer bien des imperfections des bâtiments greffés sur l'infrastructure.



Image de référence : RN305 à Ivry (94)

Nationale 305 à Ivry-sur-Seine : Le réaménagement récent de cette entrée de ville a privilégié la dissociation des voies en créant un site-propre à la voie des bus et en plantant les terres-pleins centraux. Cela donne une image beaucoup plus végétale et beaucoup plus perméable (traversable) qu'elle ne l'était précédemment.



Image de référence : RN 86 à Choisy-le-Roi (94)

Un effort de qualité architecturale pour les bâtiments d'activités

La réflexion architecturale sur les bâtiments d'activités permettrait d'améliorer considérablement les abords des entrées de ville. L'entreprise y gagne une valeur ajoutée par l'image positive et de qualité qu'elle donne à voir.

Voici deux exemples intéressants d'intégration architecturale de bâtiments commerciaux dans la campagne, par le choix judicieux de couleur sombre ou brique et le traitement sobre et enherbé des alentours.



Bâtiments commerciaux de qualité sur la RN13 Marmande



Bâtiment industriel dans les Ardennes



Grande surface commerciale proche de Bordeaux

Des quartiers d'activités «indépendants» des axes routiers

Les abords des grands itinéraires routiers restent des emplacements recherchés pour l'implantation de nouvelles activités. A ce titre, il convient d'organiser leur implantation de façon groupée, en épaisseur par rapport à la route, limitant le nombre d'accès direct entre l'axe et le quartier d'activités.



Images de référence : exemples en Haute-Savoie

L'organisation des quartiers d'activités par une contre-allée de desserte, des stationnements plantés, des zones de stockage à l'arrière et une charte architecturale de qualité, améliore considérablement l'image des entreprises, qu'elles soient commerciales, industrielles ou de services.

Il convient, en outre, de créer des liaisons directes entre la ville et les quartiers d'activités, sans passer forcément par l'axe routier d'entrée de ville.



Les quartiers d'activités existants, greffés sur une infrastructure, peuvent facilement être soustraits du regard par un rideau étroit, mêlant arbres d'alliement et haie arbustive.



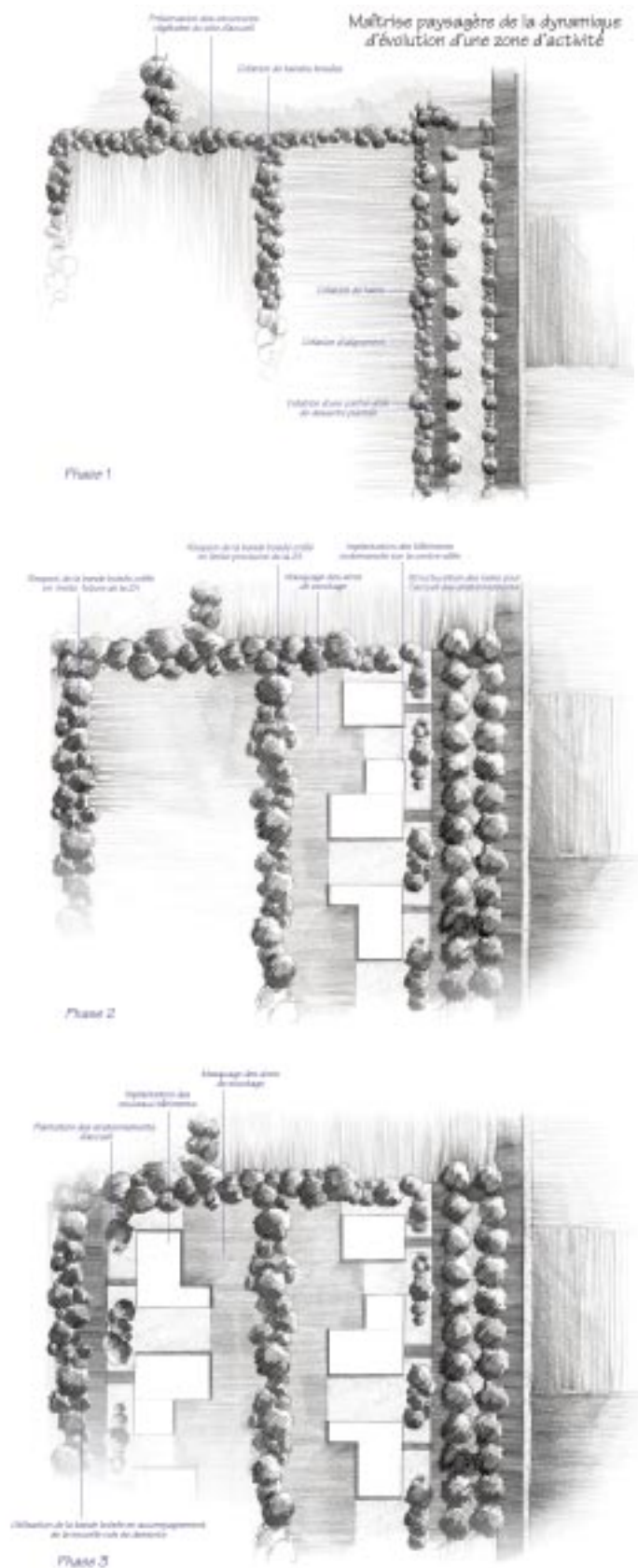
exemple dans le Val-de-Marne



exemple en Dordogne

Schéma d'organisation d'un quartier d'activités

dessins : Agence Folléa-Gautier, paysagistes DPLG



2. Les villages et les bourgs :

Diagnostic, études de cas et propositions

Nous l'avons vu dans la première partie de cette étude : les villages et les bourgs jouent un rôle essentiel dans la qualité des paysages ruraux du département. Ils sont les faire-valoir de cette campagne soignée, l'équivalent de la maison au milieu du jardin. Plus que leur type architectural, c'est leur implantation par rapport à la morphologie qui est déterminante pour la composition des paysages lot-et-garonnais

On distingue six grands types d'implantation des villages suivant leur morphologie :

- les villages de plaine,
- les villages de terrasse,
- les villages de bas de pente,
- les villages de haut de pente,
- les villages de butte (pechs),
- les villages de clairière (airials).

A ces formes d'implantation, s'ajoutent ou se superposent deux formes d'urbanisme singulières :

- les bastides,
- les châteaux-sites.

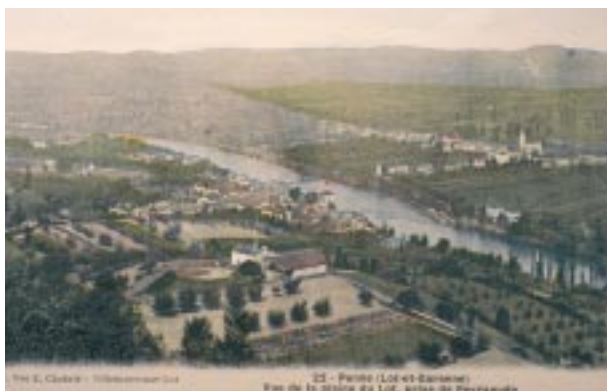
Contrairement aux grandes zones urbaines qui se sont énormément développées ces dernières décennies, les extensions des villages et des bourgs restent souvent modestes. La proportion entre le vieux village et ses nouveaux quartiers reste en faveur du vieux centre. Mais la relation du bourg à son site, immédiatement perceptible et qui " fait " paysage, rend très sensible la moindre apparition d'un nouveau bâti, fût-ce une simple et modeste maison d'habitation. Des erreurs apparaissent ainsi dans l'évolution des villages; des logiques contredites, des "basculements", des déséquilibres qui fragilisent irrémédiablement le paysage. Plus qu'ailleurs, la lecture attentive du paysage urbain, de sa relation aux espaces agricoles et naturels, de ses formes, couleurs, proportions, silhouettes, est essentielle pour ne pas se tromper dans son évolution. Suivant sa catégorie, chaque village évolue différemment. Le mode d'extension s'adapte au socle morphologique et à sa logique originelle d'implantation.

L'analyse de ces différents types de villages, enrichie par la lecture de certains Pos nous éclaire sur l'évolution de ces villages et nous amène à formuler des propositions qui restent, bien entendu, à adapter, par un projet, sur chacun des sites.

Les villages de plaine :

1. Diagnostic et étude de cas

Exemple de Saint-Sylvestre :

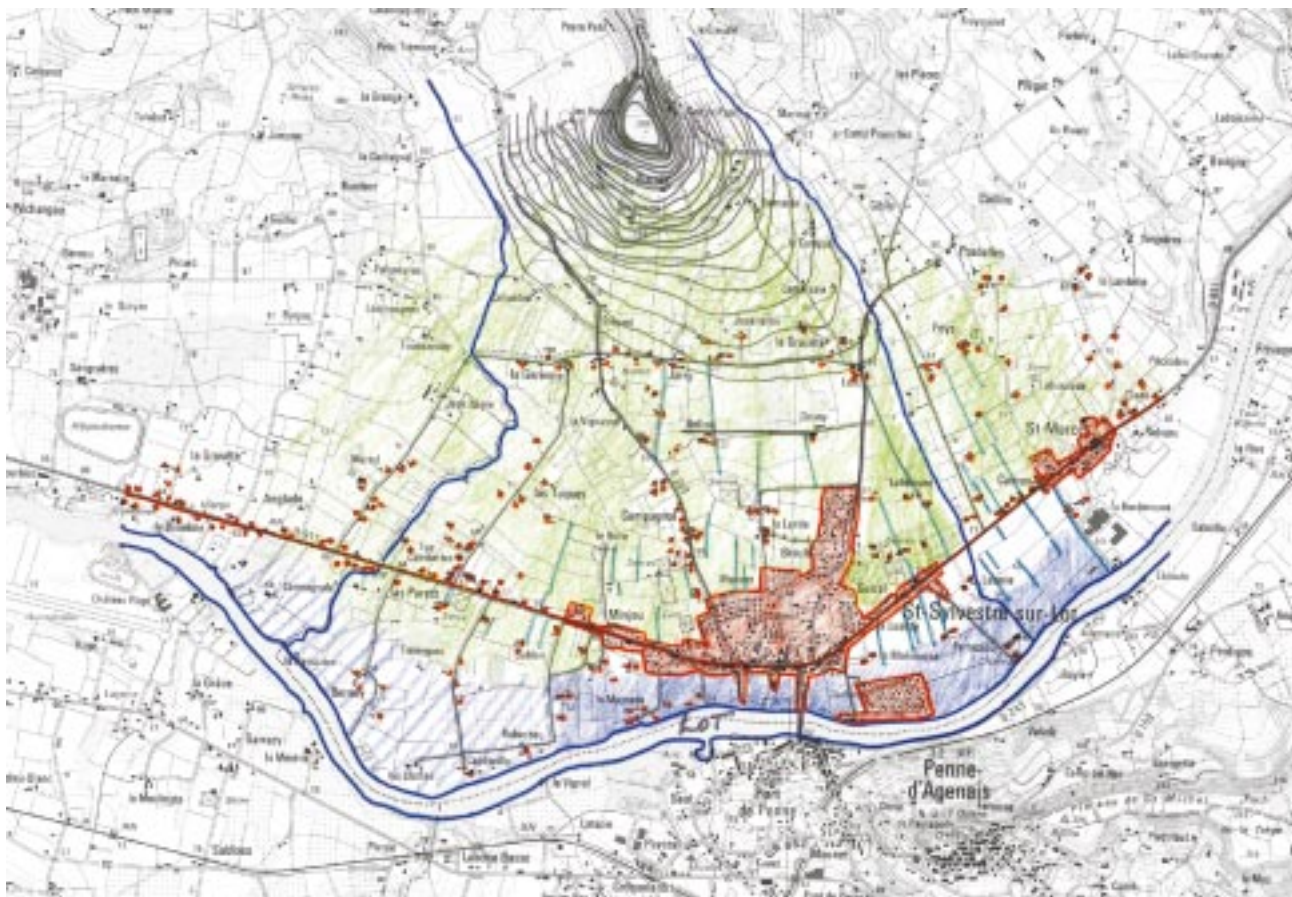


Carte postale ancienne de Saint-Sylvestre

Depuis 1962, la population a augmenté pour atteindre 2040 habitants en 1990. Aujourd'hui, le village se développe en épaisseur, mais aussi en longueur. Sa densité au centre reste faible et un certain éparpillement de l'urbanisation récente se lit le long de tous les axes radiaux du village, et notamment sur les en-

Saint-Sylvestre, au début du siècle, n'est qu'un tout petit village au bord d'une route (RD911). Il regroupe une population de 1200 habitants. Une seule petite rue, bordée de quelques maisons, mène au rivage du Lot et au pont qui le relie à Port-de-Penne sur l'autre rive. Le village est volontairement en recul par rapport à la rivière dont les débordements sont fréquents.

trées de ville, auquel se rajoutent des opérations de lotissements aussi vastes que l'aire du centre ville. Cet éclatement des habitations est sans nul doute lié au fait que le terrain, plat, offre peu de contraintes, et que le village d'origine ne possède pas d'armature suffisamment forte pour conserver son habitat groupé.

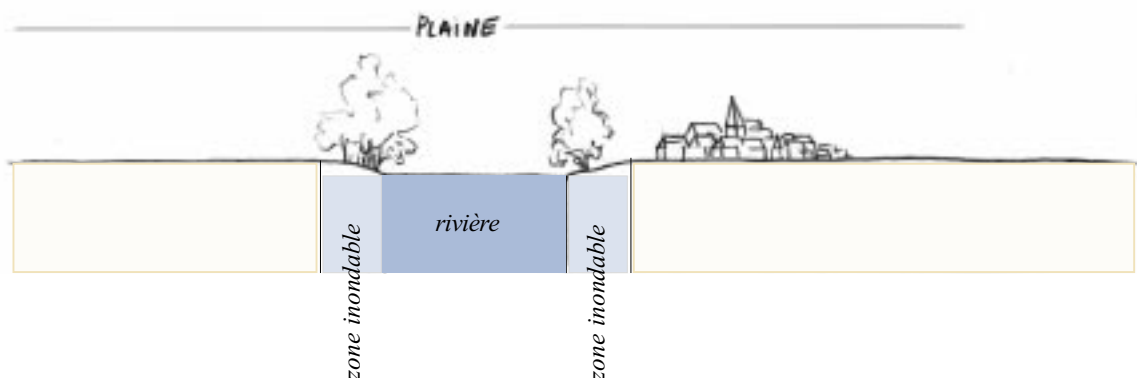


Carte de Saint-Sylvestre en 1993

Il en résulte une assez grande confusion dans la lecture de ce village, tant l'emprise utilisée est grande par rapport au nombre réel d'habitations. Cette consommation excessive de l'espace, déjà vrai dans le pourtour des grandes zones urbaines, ne se justifie pas dans le cas d'un village. Le centre lui-même, trop petit, n'est plus capable de régenter, de structurer une aussi grande surface urbanisée, comme peut le faire un centre ville dans une aire urbaine.



Coupe schématique d'un village de plaine



A la lecture du POS de **Saint-Sylvestre** :
Au regard du zonage on lit une volonté de recentrer et de densifier le coeur du village. Le bord de la rivière est protégé par une zone ND pouvant permettre de profiter de ces espaces comme des lieux de promenade et de détente.

les villages de plaine

2. Propositions

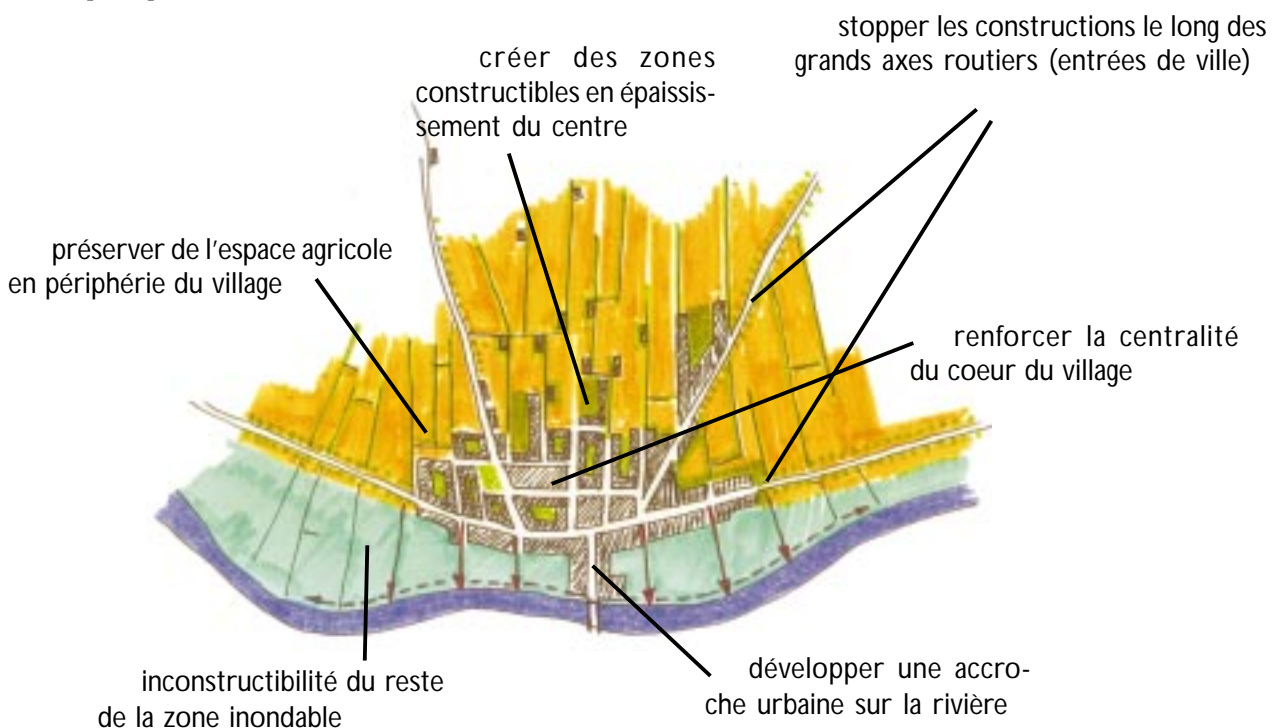
Les villages de plaine sont nombreux, répartis généralement dans les vallées du Lot et de la Garonne mais aussi dans les vallées du Dropt, du Gers et de la Baise.

L'objectif ici est de limiter le développement urbain autour du centre du village et de préserver les espaces agricoles périphériques. Il consiste aussi à retrouver ou à développer les liaisons entre le village et le bord de la rivière.

Les incidences en matière d'urbanisme et d'aménagement :

- renforcement de la centralité du coeur du village
- développement d'une accroche urbaine sur la rivière
- inconstructibilité du reste de la zone inondable
- création de circulations douces et promenades le long de la rivière
- inconstructibilité le long des grands axes routiers (entrées de ville)
- création de zones constructibles en épaissement du centre
- organisation des zones constructibles par rapport au centre et au parcellaire agricole existant
- préservation de l'espace agricole en périphérie du village et valorisation des lisières par la plantation de haies arborées et arbustives

Schéma de principe



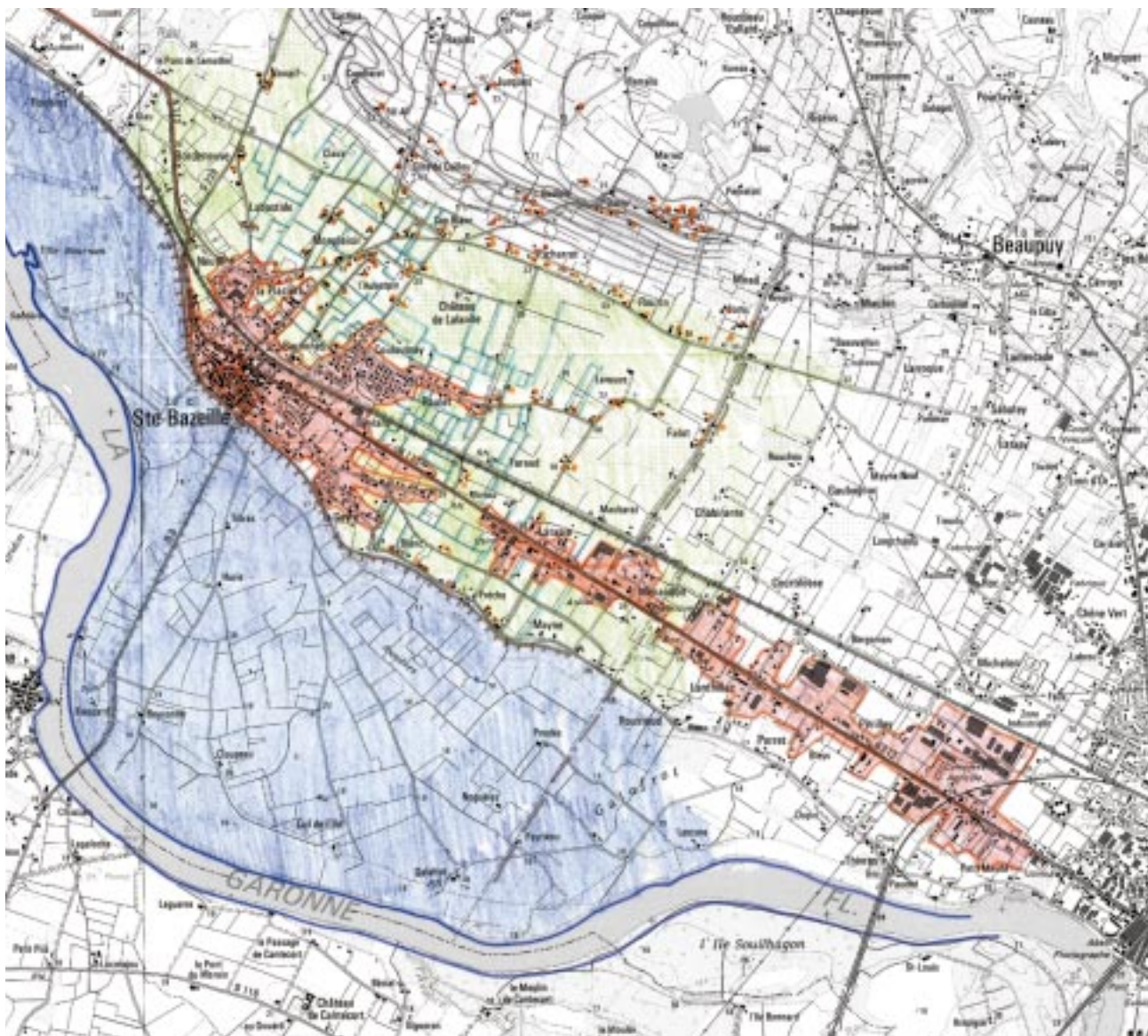
Les villages de terrasse :

1. Diagnostic et étude de cas

Exemple de Sainte-Bazeille :

Sainte-Bazeille s'implante sur une terrasse légèrement au-dessus de la plaine de Garonne. Non loin de la ville de Marmande et sur le même axe routier (RN113), le village s'est beaucoup développé sur sa terrasse mais la plaine inondable est restée strictement agricole. L'organisation en lignes parallèles du rebord de terrasse, de la RN113, de la voie de chemin de fer et du coteau, conduit à des extensions en longueur plutôt qu'en épaisseur. Aujourd'hui, Sainte-

Bazeille n'est pas loin de se rabouter à la queue d'urbanisation commerciale de Marmande. Cet allongement excessif risque de lui faire perdre sa propre identité et de l'associer à la ville de Marmande. En outre, la perception que l'on a de la commune tout au long de la RN113, est celle d'un village-rue. Perception fautive en réalité : il faut pénétrer dans le centre ville pour s'en rendre compte.



Carte de Sainte-Bazeille en 1993

L'implantation d'origine du village, en accroche sur le rebord de la terrasse, a contribué à un début d'urbanisme orienté sur la vallée et la rivière. La carte précédente montrait à quel point l'organisation de tout l'espace, qu'il soit agricole ou urbain, s'oriente suivant une maille orthogonale dirigée vers la plaine. Ces rues perpendiculaires à la terrasse et ouvertes sur la plaine sont essentielles à la bonne compréhension du paysage. Les extensions en épaisseur sur la terrasse gagneraient à reprendre cette orientation, utilisant le parcellaire agricole et les chemins. Plus le village s'agrandira, plus il aura besoin de structure, plus il aura besoin de rappeler son organisation d'origine pour construire une urbanisation cohérente.



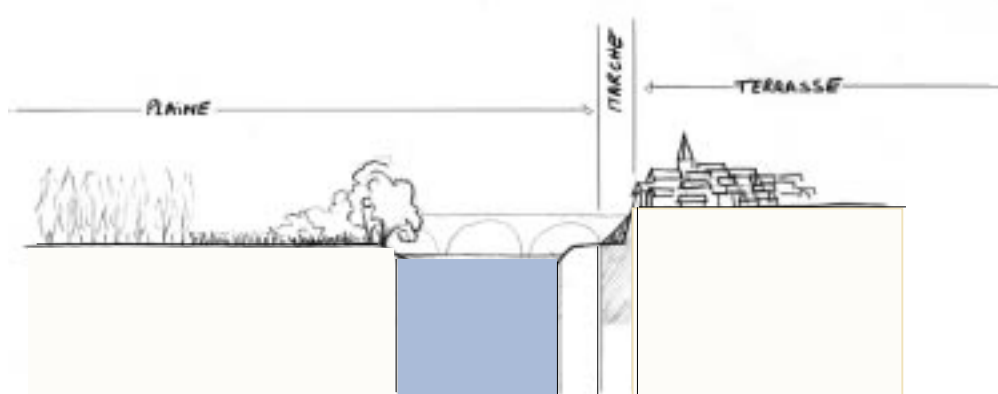
Rue axée vers la plaine et la Garonne

La plaine est encore aujourd'hui totalement agricole. Aucune construction de village n'est "descendue" dans la plaine. La limite de zone inondable joue pleinement son rôle : on ne peut qu'espérer que cela perdure.

Cet espace ouvert au pied du village est un formidable faire-valoir de la commune ; il permet d'avoir une vue panoramique de la façade urbaine et donne une lecture immédiate du village dans son paysage. La préservation de ces espaces agricoles est donc très importante mais l'ouverture de ces espaces est essentielle : la plantation de peupleraies en trop grand nombre au pied du village masquerait la façade urbaine.



Vue sur Sainte-Bazeille depuis la plaine inondable



Coupe schématique d'un village de terrasse

A la lecture du POS de **Sainte-Bazeille** :

1954 : 1789 hab

1982 : 2626 hab

1990 : 2629 hab

Le POS prévoit de très grandes zones constructibles autour du village (zone UB) et un éparpillement de zone NB (habitat diffus) sur la terrasse et sur le coteau. Ces surfaces semblent très

grandes au regard du nombre restreint de demande de permis de construire et rend difficile la maîtrise des extensions centrées autour du village.

La grande zone Nax prévue le long de la RN113, à l'entrée de ville, risque de faire disparaître la coupure d'urbanisation entre Marmande et Sainte-Bazeille.

Les villages de terrasse

2. Propositions

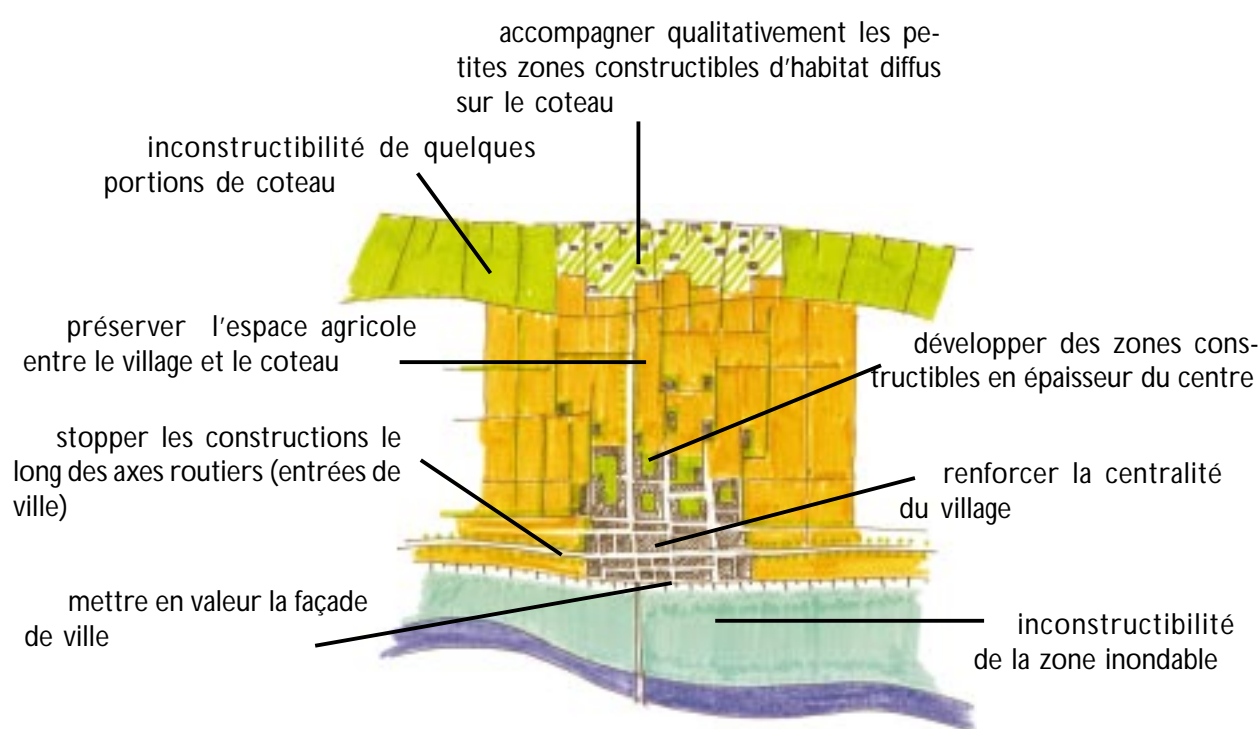
Les terrasses qui bordent les vallées de la Garonne et du Lot accueillent de nombreux villages qui, par leur position haute, bénéficient de très belles vues sur la vallée. Ils s'étendent non seulement sur la terrasse mais aussi sur le coteau à l'arrière.

L'objectif de ces villages est de conserver cette position dominante par rapport à la rivière et d'organiser leurs extensions en épaisseur toujours en relation avec le centre.

les incidences en matière d'urbanisme et d'aménagement :

- inconstructibilité de la zone inondable en-dessous de la terrasse et préservation d'espaces ouverts au pied du village
- création de circulations douces dans la plaine et au bord de la rivière
- inconstructibilité le long des axes routiers (entrées de ville) et réhabilitation des entrées de ville
- renforcement de la centralité du village
- développement de petites zones constructibles d'habitat diffus sur le coteau (zones UC, UD) en ménageant des coeurs d'îlots jardinés (alignement des constructions sur la rue)
- organisation des zones constructibles par rapport au centre et au parcellaire agricole existant
- préservation de l'espace agricole entre le village et le coteau
- valorisation de l'espace agricole périphérique par la création de lisières plantées, par la plantation des routes et des chemins
- développement de petites zones constructibles d'habitat diffus sur le coteau (zones NB) en prévoyant des grandes parcelles (mini 4 000m²) et l'obligation de planter des arbres, dont 50% d'essences champêtres
- inconstructibilité de quelques portions de coteau
- mise en valeur du canal latéral et de ses berges

Schéma de principe



Les villages de bas de pente :

1. Diagnostic et étude de cas

Exemple d'Aubiac



Carte d'Aubiac, 1993

Par sa position sur la pente, le village est très visible depuis les routes d'arrivée. Il s'offre généreusement au regard, montrant une image de village compact et dense dont le château est le point d'orgue - dans d'autre cas, c'est le clocher de l'église -. Pas une maison n'a grimpé au-dessus du château où les terres sont cultivées et boisées. Le maintien des terres agricoles sur le haut de la pente est essentiel pour la lisibilité de ce paysage.



Le village d'Aubiac se situe à la confluence de plusieurs cours d'eau, affluents de la Garonne. L'implantation d'origine de ce village s'est établie autour d'un château sur le bas de la pente mais dominant le fond de vallée. L'évolution du village s'est toujours maintenue en-dessous du château, s'étirant dans le pied de la pente.

A la lecture du POS d'Aubiac :

1962 : 356 hab

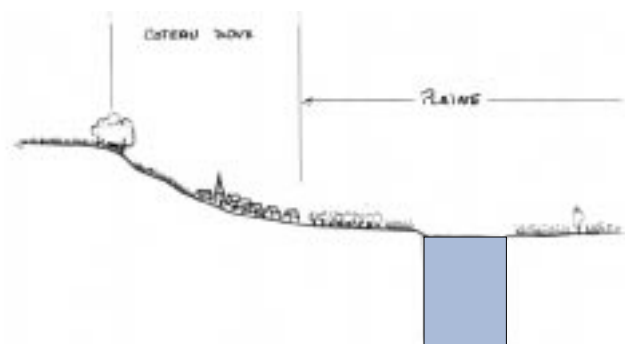
1982 : 480 hab

1990 : 826 hab

Malgré l'explosion démographique du village ces dernières années, il semble, d'après le zonage du POS, qu'il y ait une volonté de pérenniser la structure originelle du village en préservant le haut des pentes (zone NC) et le fond de la vallée (zone ND) et en favorisant les extensions sur les côtés du village. Quelques zones constructibles sont prévues, en dehors du village sur les lignes de crête (zones NB). On peut cependant regretter que ces zones NB soient en continu le long des routes sans coupure d'urbanisation (zone NC ou ND)

La zone NB prévoit un bon recul d'implantation par rapport à la route (15m) et une surface minimale peut-être un peu petite (1500m²).

coupe schématique d'un village de bas de pente



Les villages de bas de pente :

2. Propositions

Surtout présents dans le nord du département , ces villages s'implantent sur les versants doux des vallées, légèrement en retrait de la rivière ou bien dans les creux des collines, étagés sur la pente. Le sommet reste cultivé ou naturel en arrière plan du village.

L'objectif de ces villages est de pérenniser cette implantation basse en maintenant l'habitat groupé autour du centre et en préservant le haut de la pente.

les incidences en matière d'urbanisme et d'aménagement :

- inconstructibilité du fond de vallée
- inconstructibilité du haut de pente
- création de zones constructibles sur les côtés, proches du centre en veillant au bon étagement des habitations et en favorisant les plantations d'arbres de haut jet
- inconstructibilité sur la route d'arrivée face à la pente et au village
- création de petites zones constructibles d'habitat diffus (zones NB) sur les hauteurs mais dissociées du village (hameaux) en veillant à maintenir des zones inconstructibles (zones NC ou ND) entre les hameaux

Schéma de principe

Développer des hameaux linéaires sur les crêtes en maintenant des coupures (ND) entre chaque hameau

maintenir des crêtes non urbanisées entre les hameaux

Protéger les espaces agricoles en haut des pentes (NC)

Favoriser une extension sur les côtés

Favoriser une extension sur les côtés

Protéger le fond de vallée (ND)

Préserver fortement la route d'arrivée

Favoriser un bon étagement des constructions sur la pente



Les villages de haut de pente :

1. Diagnostic et étude de cas

Exemple de Penne-d'Agenais

La position dominante de Penne-d'Agenais est remarquable dans le paysage du Causse. Installé sur le haut d'une pente, le bourg s'ouvre sur la vallée du ruisseau de Boudouyssou et surveille stratégiquement la vallée du Lot. Cette double orientation lui a valu de rester longtemps compact en haut de la pente, avec des maisons serrées les unes contre

les autres dans un dédale de rues en lacets ou de rampes d'escaliers. Tel un nid d'aigle, le bourg paraissait inaccessible. L'évolution, ces vingt dernières années, a poussé le village à sortir de son enceinte et à se développer sur la pente Sud, gagnant aussi bien le haut et le bas de la pente, de façon groupée ou isolée, rattachée ou non au village d'origine.



Carte de Penne-d'Agenais 1993



Cette conquête du bas de la pente a eu pour effet de diminuer la position dominante du bourg dans le paysage : d'une implantation stratégique et «aérienne» dans le territoire, on est passé à une colonisation presque banale du coteau.

Les extensions en milieu et en bas de pentes, dissociées du village, modifient la logique d'implantation du bâti et réduisent la clarté d'organisation et l'originalité du site.



Pourtant les extensions sur le haut de la pente, en continuité du vieux village, sont cohérentes et en logique dans le paysage. La forte inclinaison de la pente oblige à organiser l'implantation des maisons suivant un étagement clairement lisible et à les desservir par des voies parallèles aux courbes de niveau. Ces nouveaux quartiers sont plus aérés, plus végétalisés et le centre reste donc clairement repérable dans la pente.



A la lecture du POS de Penne-d'Agenais :

1968 : 2099 hab

1982 : 2167 hab

1990 : 2394 hab

L'analyse du POS de la commune fait apparaître en effet, la possibilité de constructibilité sur l'ensemble de la pente en dehors de deux " poches " de boisement en zone naturelle (zone ND). L'activité agricole du bas de la pente n'est pas protégée.

Seul le versant Nord, s'ouvrant sur la vallée du Lot est totalement protégé (zone ND).

Les zones UC proches du centre sont clairement différenciées des zones NB plus éloignées :

- zone UC : surface minimale de constructibilité de 1000 m² avec une emprise au sol de 60%,
- zone NB : surface minimale de constructibilité de 4000 m² avec une emprise au sol de 25%,

Ces variations permettent ainsi d'obtenir des densités nettement différentes d'un quartier à un autre, ce qui induit des paysages clairement identifiés.

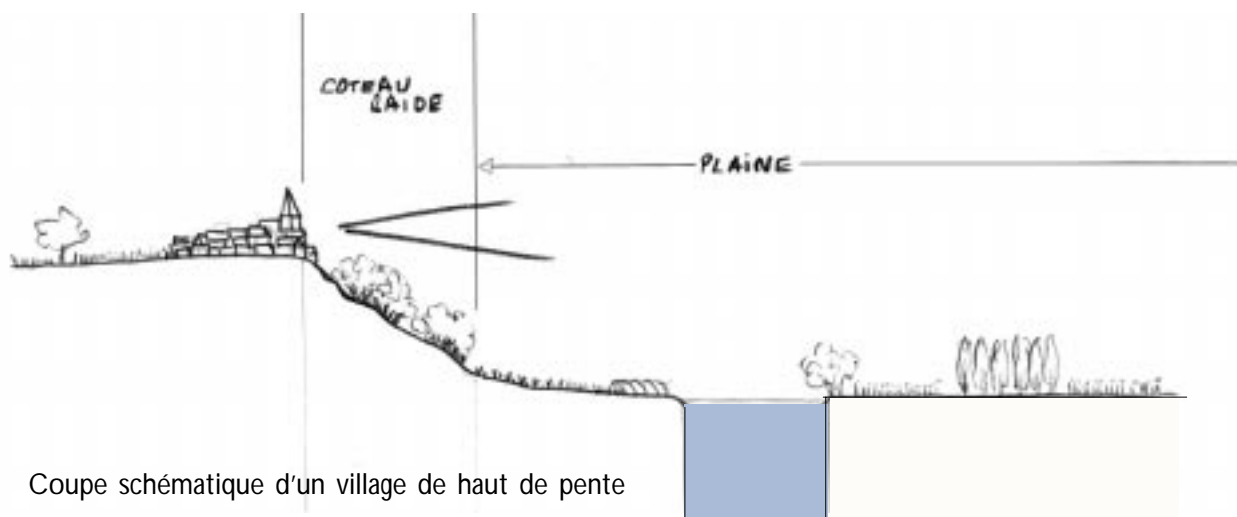
Exemple de Laroque-Timbaut

Le bourg de Laroque-Timbaut s'implante sur le plateau du Causse, juste au rebord de la vallée profonde de la Masse. Le trop fort dénivelé de la pente oblige le bourg à maintenir son urbanisation sur le plateau et des extensions se sont développées sur

le prolongement du rebord de plateau suivant la même logique que le village d'origine. A présent, les extensions urbaines gagnent en épaisseur, notamment le long des voies d'arrivée sur la D103 et la D110.



carte de Laroque-Timbaut



Coupe schématique d'un village de haut de pente

N'ayant plus de contraintes liées au relief, les nouvelles implantations du bâti paraissent aléatoires, dissociées du village et uniquement reliées à celui-ci par la route d'entrée. Ces nouveaux îlots manquent d'organisation par rapport au centre-bourg et consomment abusivement l'espace agricole. Il en résulte une image de village très éclaté où l'implantation remarquable en rebord de plateau est oubliée.



Laroque-Timbaut, sur le plateau

A la lecture du POS de Laroque-Timbaut

1954 : 1048 hab

1975 : 1023 hab

1990 :

Le POS prévoit de trop grandes zones d'extension et notamment le long des routes d'arrivée sur la RD110 et la RD103, ce qui tend à disperser les nouvelles constructions et à créer des quartiers totalement isolés du centre.

Les zones constructibles autour du talweg semblent mieux reliées au centre du village.

Les zones UB ne définissent aucune surface minimale de constructibilité, ce qui laisse la possibilité d'une grande densité urbaine, généralement proche du centre.. Il est curieux que ces zones soient pourtant éloignées du coeur du village.

Le village de haut de pente

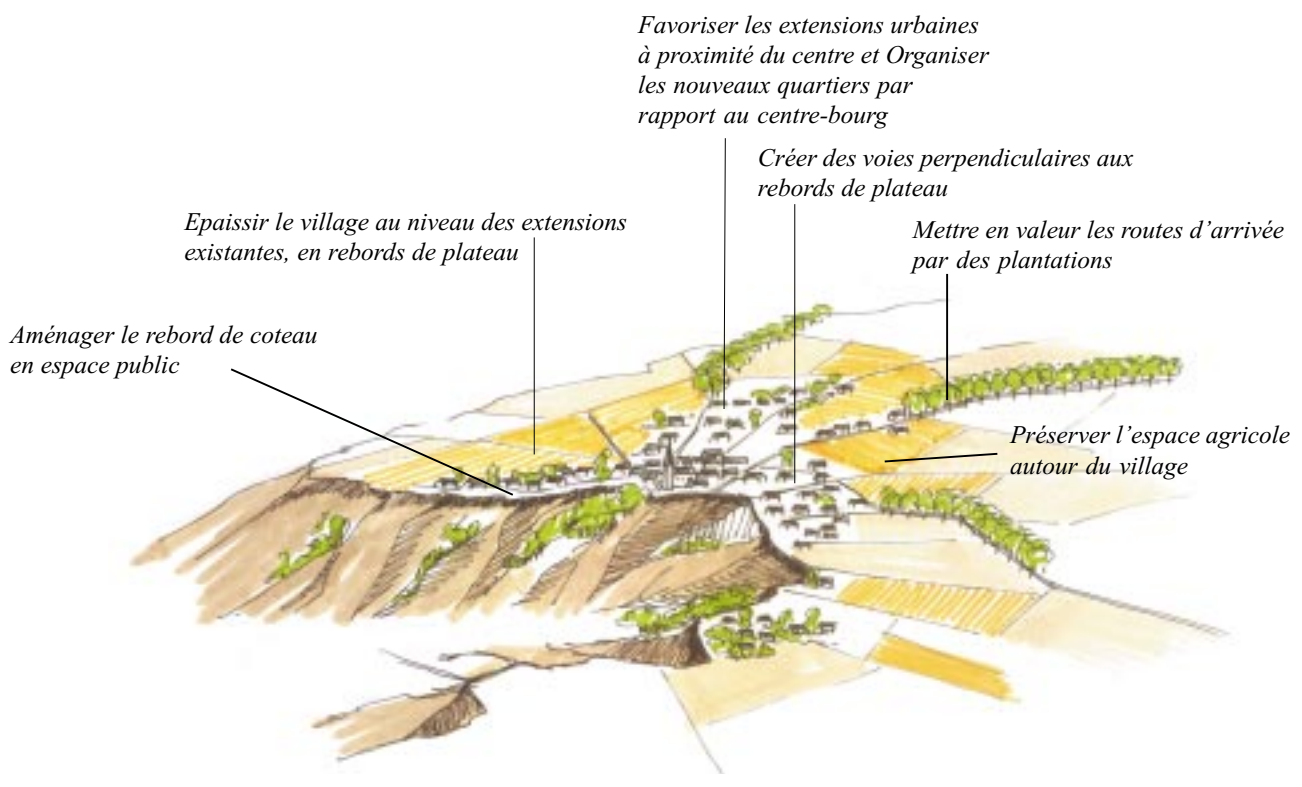
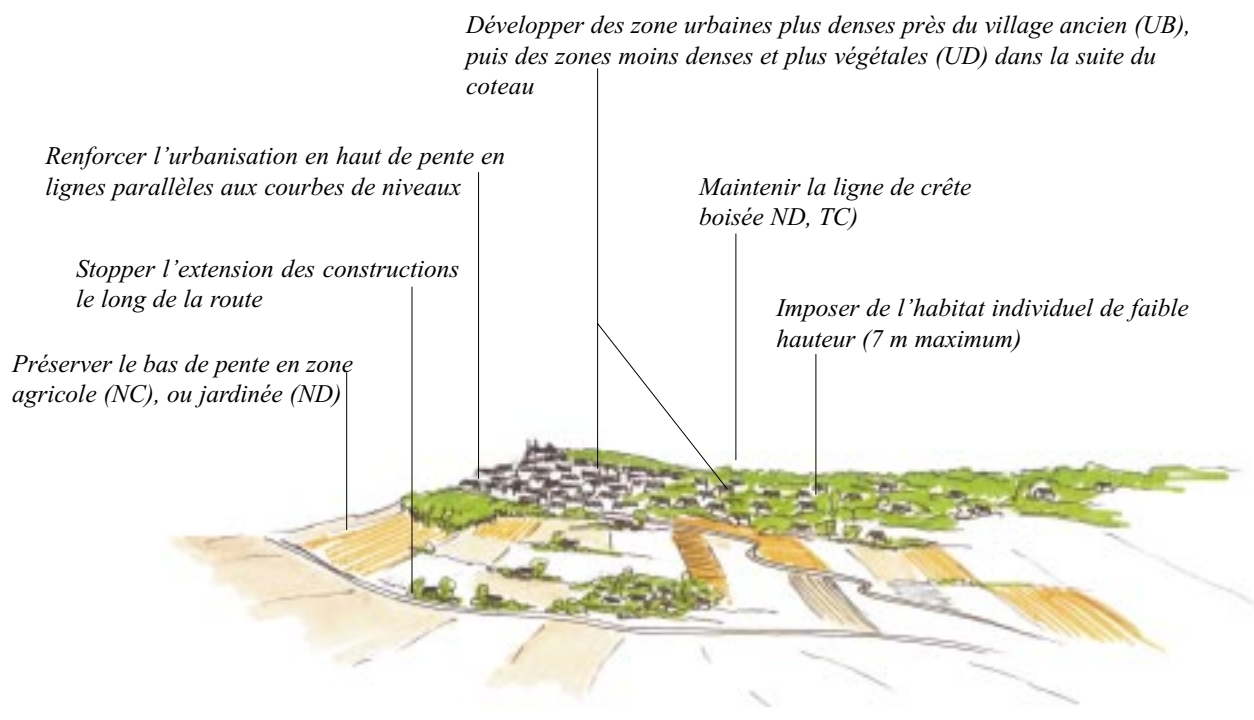
2. Propositions

Très nombreux et répartis sur l'ensemble du département (hormis la forêt des Landes), ces villages profitent de chaque hauteur (coteau ou colline) pour bénéficier de la vue sur un grand territoire.

L'objectif ici est de faire profiter à l'ensemble des extensions du village de cette position en balcon même si elles ne peuvent se situer sur le rebord de pente.

les incidences en matière d'urbanisme et d'aménagement :

- inconstructibilité du bas des pentes (zones NC, ND)
- développement des zones urbaines denses proches du village en veillant au bon étage des habitations (zones UB, UC)
- organisation de l'urbanisation en haut de pente, en lignes parallèles aux courbes de niveaux, et en liaison avec le centre
- création de petites zones constructibles d'habitat diffus au-delà des zones denses urbaines (zones NB)
- aménagement de promenades-belvédères avec places et jardins publics le long de la ligne de crête.
- préservation de l'espace agricole du plateau et valorisation des lisières urbaines
- mise en scène des arrivées de village par le plateau, par des plantations d'alignement sur les routes



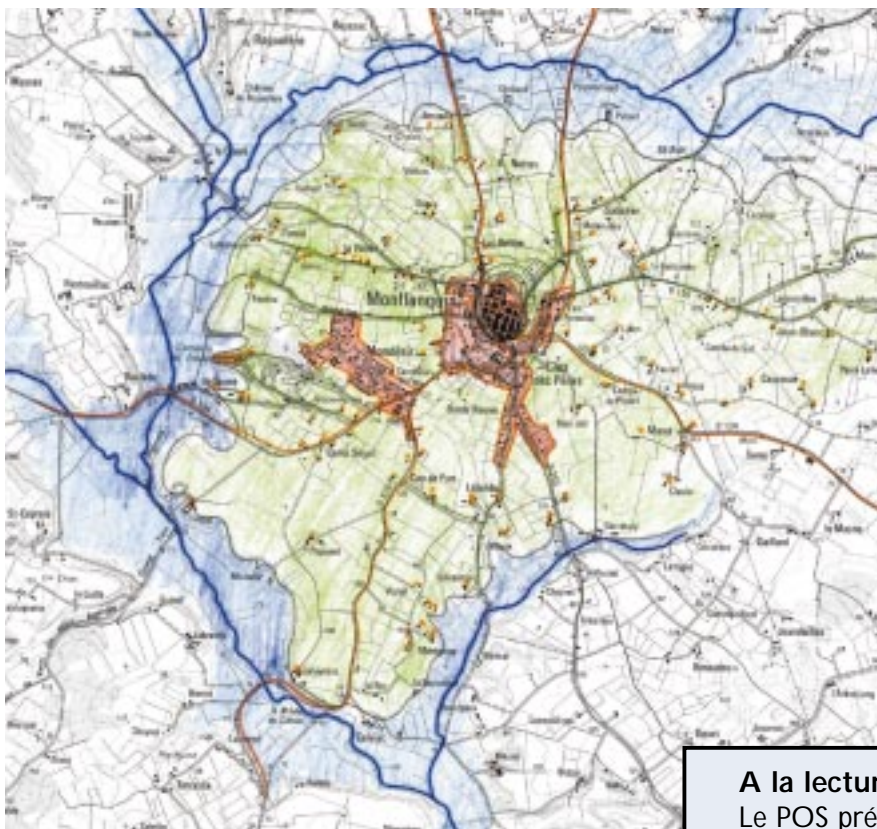
Les villages de butte (pechs) :

1. Diagnostic et étude de cas

Exemple de Monflanquin

Implantée sur le sommet d'un pech, tel un repère, la bastide de Monflanquin impose sa silhouette construite au large paysage environnant. Longtemps restée isolée sur le haut de la butte, la ville s'est ensuite étendue aux pentes, dessinant une grande butte construite dans la plaine agricole circulaire. Puis le développement a légèrement gagné la plaine

sur la ZA de Pommier ou le lotissement de l'hippodrome, mais ces extensions se sont mises à l'écart de la butte, la maintenant isolée (comme une île) dans l'espace agricole. C'est grâce à cet isolement que le site de Monflanquin est un paysage remarquable du département. Il dissocie très clairement ce qui est construit et vertical de ce qui est agricole et horizontal.



carte de Monflanquin en 1993



Montflanquin vu depuis la plaine

A la lecture du POS de Monflanquin :

Le POS prévoit de grandes zones constructibles dans la plaine, tout autour de la butte. Ce qui aura pour effet de " noyer " la butte construite dans un tissu urbanisé et donc de casser l'effet " d'île " au milieu de la plaine.

Il prévoit aussi des zones constructibles de chaque côté de la route d'entrée principale de Monflanquin, la RD 676 et sur la route RD150 : le risque est de masquer la vue sur la butte depuis la route.

En outre, les zones UC, NA et NB ont toutes les trois les mêmes caractéristiques de terrain : surface minimale 1000m² et 60% d'emprise. Sans différenciation, on obtient le même paysage et donc une banalisation.

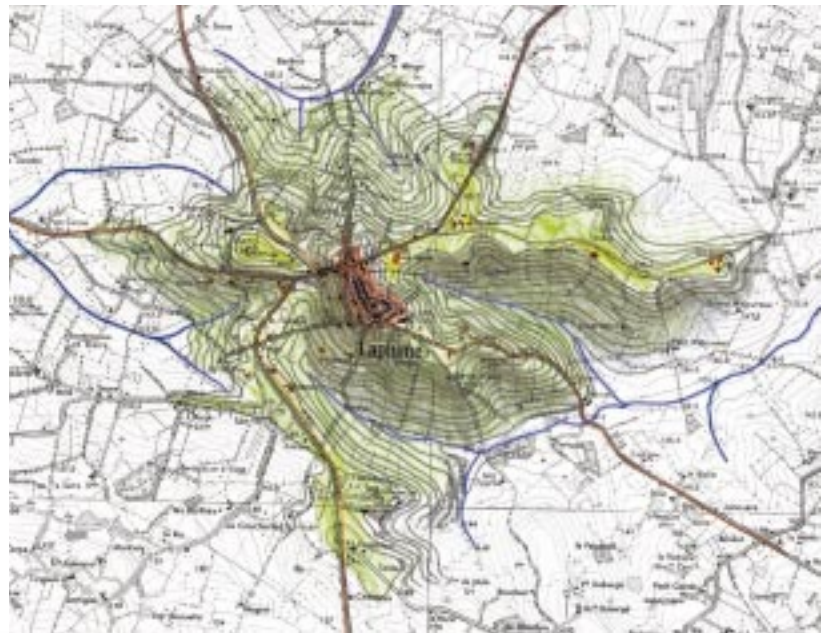
Exemple de Laplume et Moirax :

Le village de Laplume aborde un autre type de développement à partir d'un site perché. Implanté au sommet d'une colline, le village se limite au replat et préserve les pentes en espace agricole. Les nouvelles extensions profitent des routes en lignes de crête, s'étendent en linéaire et prolongent la sil-

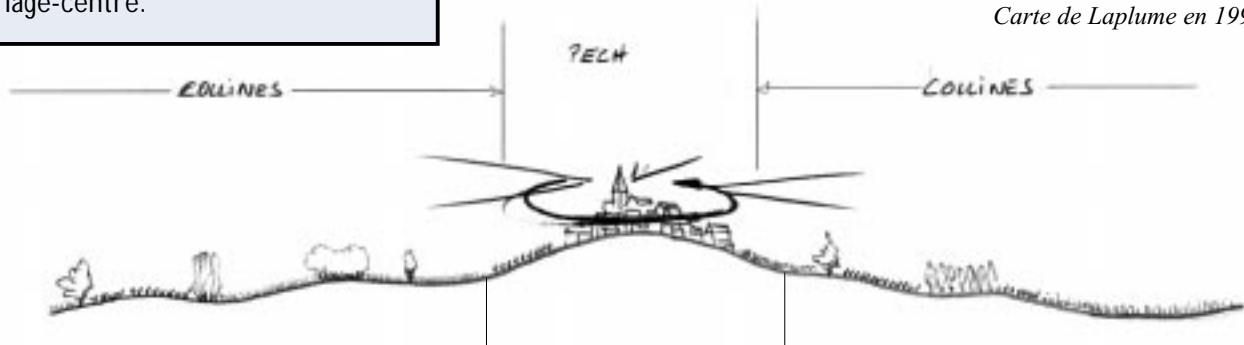
houette construite de ce paysage. Ce choix d'implantation permet d'une part de préserver au maximum, l'espace agricole des pentes et d'autre part de dessiner un paysage construit dans le territoire. Les lignes de crête sont, et ont toujours été, dans le Lot-et-Garonne, des supports pour l'implantation du bâti.

A la lecture du POS de Laplume :

C'est un véritable Pos-paysage : il s'adapte à la morphologie du site. Les zones constructibles sont uniquement sur les crêtes et les pentes sont préservées en zones agricoles (NC) ou zones naturelles (ND). Il manque, cependant, des coupures d'urbanisation entre le village et les hameaux sur les crêtes pour mieux mettre en valeur le village-centre.



Carte de Laplume en 1993



Moirax :

Dans un pays de collines comme la Gascogne, les lignes de crête bâties dessinent avec une certaine nervosité le paysage et donne du caractère et de la force à ce territoire rural. Visibles de très loin, ces lignes bâties doivent être maîtrisées avec beaucoup de soin. L'alternance entre construction et végétal, adapte la silhouette au paysage rural et contraste mieux avec le bâti très dense du village.



Exemple de Tournon et Duras :

Ces villages perchés sont conçus comme des belvédères circulaires. Autrefois stratégiques, ils sont aujourd'hui des lieux de découverte du grand paysage lot-et-garonnais par les panoramas qu'ils offrent aux visiteurs. De là, d'immenses étendues agricoles apparaissent avec leurs rivières, leurs boisements, leurs parcelles. Telle une carte, le paysage se lit et se comprend. Il est d'autant plus souhaitable, à ce titre, de soigner les premiers plans de ces panoramas et notamment les plaines au pied des pentes.

Le village de Duras n'a pas su maîtriser les constructions au pied du château et ce premier plan mal conçu et mal tenu dévalorise considérablement le paysage perçu depuis la ville. Si un quartier doit s'étendre au pied de ces belvédères, il doit être conçu en pensant qu'il sera vu aussi depuis une hauteur.

A la lecture du POS de Duras :

Les pentes devant le château sont malheureusement toutes constructibles (UC et NB) alors que la façade Nord est protégée (ND). La plaine devant le château est elle aussi constructible et elle est déjà partiellement construite.

Visibles de très loin, ces villages bénéficient souvent d'arrivées spectaculaires. A mesure que l'on avance, les premiers plans se succèdent devant la toile de fond du village perché. Dans cette progression, l'ultime approche du village, au pied de la butte doit être le point d'orgue de cette arrivée, l'image forte du bâti perché.

Or, bien souvent, les premiers plans aux pieds des buttes, s'imposent comme des points noirs, forçant le visiteur à " l'effacer " de sa vision pour mieux admirer le site (Tournon). Ces passages non maîtrisés des entrées de villages sont d'autant plus dommageables que les routes d'accès déroulées en colimaçon, sont de véritables ouvrages d'Art qui mettent en scène l'arrivée finale et le paysage environnant.



Les villages de butte

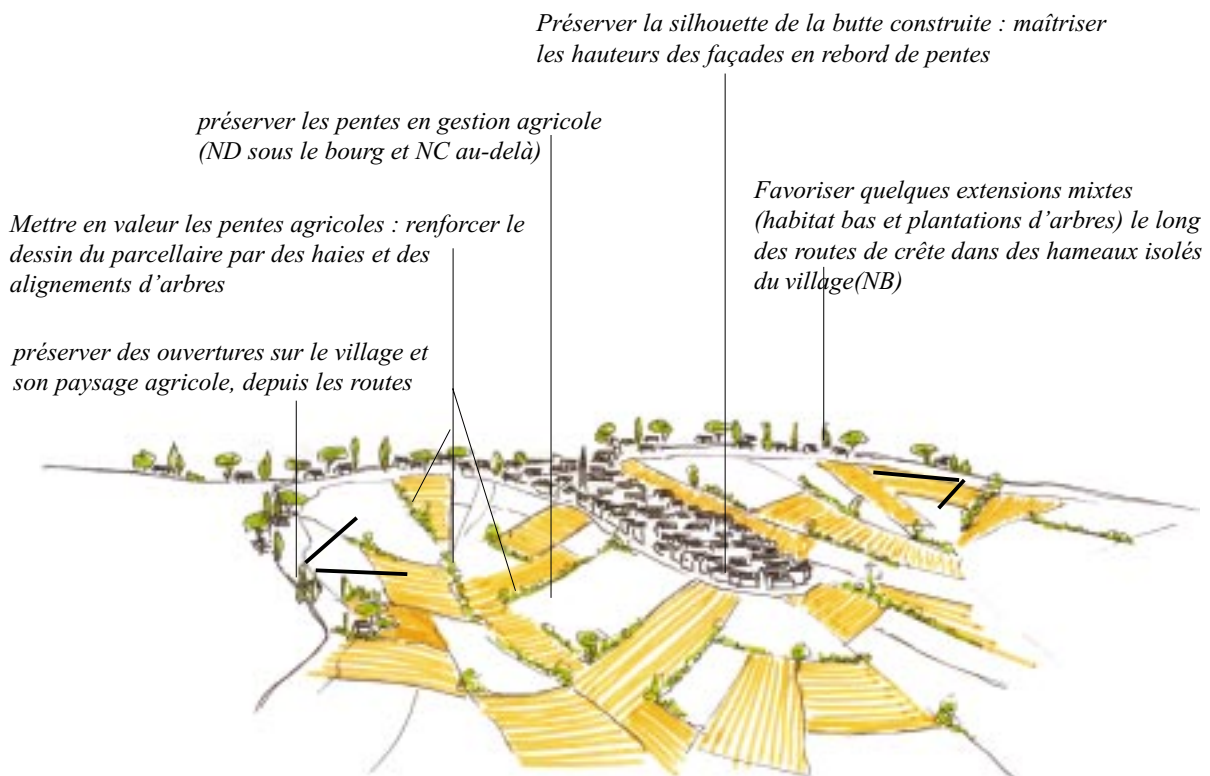
2. Propositions

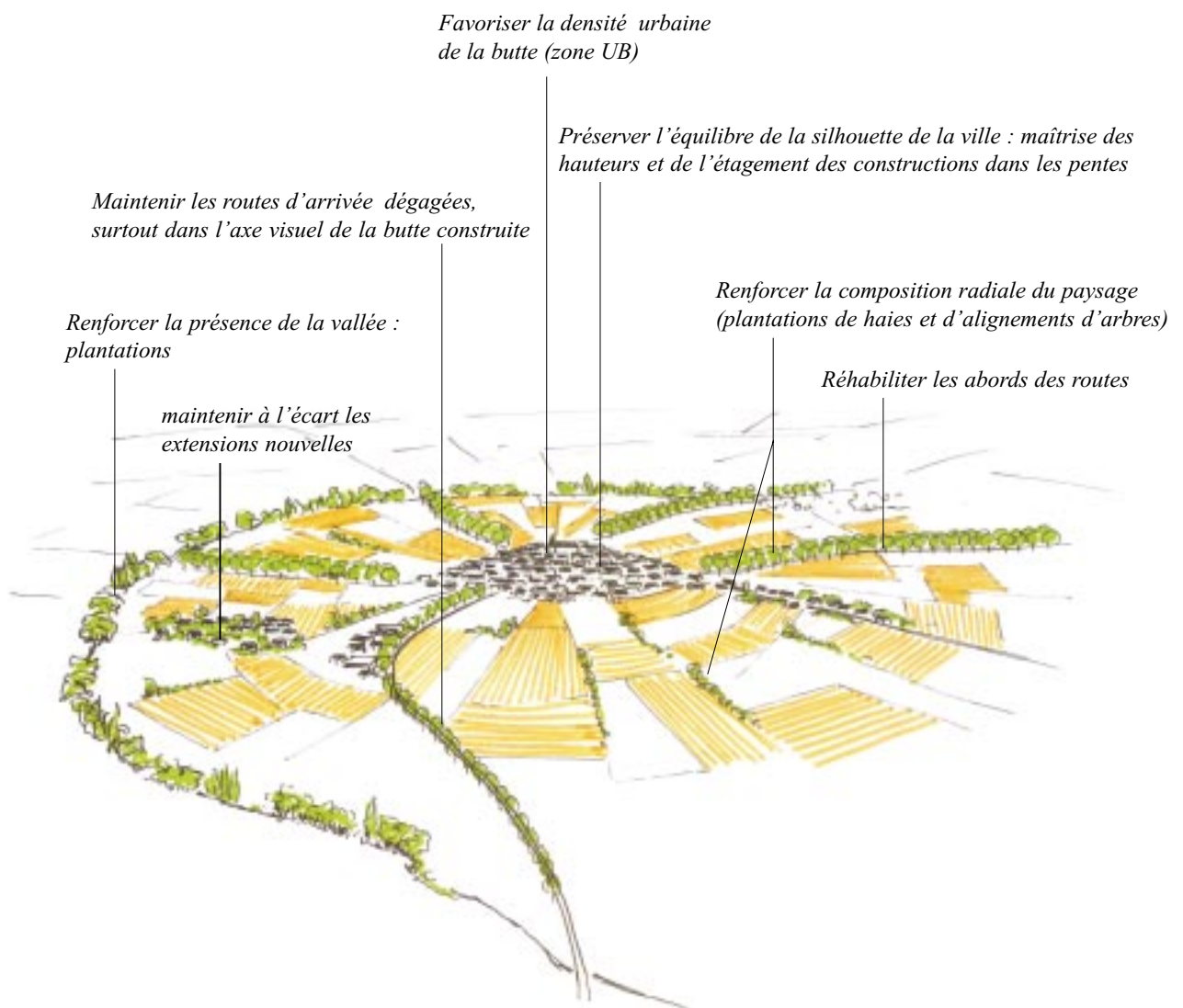
Très nombreux dans le pays des Pechs, ils sont aussi présents dans les Serres de la Garonne, le Néracais et l'arrière-pays marmandais : là où les collines amples dessinent des paysages plus nerveux. Ces villages ont à chaque fois une position stratégique dans le paysage. On parle alors de village-site, tant ils s'adaptent bien à la morphologie du territoire, s'accrochant sur un petit replat ou sur une butte.

L'objectif ici est de préserver cette position perchée et isolée en nid d'aigle, de préserver la silhouette du village et de définir les limites d'accueil de ces sites restreints.

les incidences en matière d'urbanisme et d'aménagement :

- maintien de la densité urbaine sur la butte ou le replat en préservant la silhouette construite : maîtrise des hauteurs des constructions et du choix des matériaux
- inconstructibilité sur le pourtour immédiat de la butte ou du replat
- aménagement de promenade-belvédère sur la ligne de crête
- valorisation de l'espace agricole autour de la butte par la plantation de haies arbustives ou d'arbres d'alignement
- inconstructibilité le long des routes d'accès
- création de petites zones constructibles (hameaux) à l'écart du village





Les villages de clairière :

1. Diagnostic et étude de cas

Exemple de Lacapelle-Biron

Dans le pays de Lémance, la forêt domine et les villages restent isolés dans des clairières, les terres cultivées regroupées autour des maisons. Le village de Lacapelle-Biron s'implante au centre d'une grande clairière. Peu étalé, il offre une image relativement dense avec tout autour des terres cultivées. Dans ce pays de bois fermé, les rares ouvertures comme les clairières sont très importantes : ce sont des respi-

rations et c'est là que s'est concentrée la vie. La pression foncière n'est pas forte et l'évolution de ce village n'a rien de spectaculaire. Cependant se dessine une tendance nouvelle avec l'apparition de quelques habitations récentes dissociées du village sans être rattachées à un hameau. Cette évolution, aussi faible soit-elle, doit être maîtrisée, au risque de perdre les précieux espaces ouverts autour du village.



Carte de Lacapelle-Biron, 1993

A la lecture du POS de Lacapelle-Biron :

1962 : 407 hab

1990 : 433 hab

Le POS prévoit de très grandes zones constructibles d'habitat diffus (5 à 6 fois plus grandes que le village lui-même). Cette trop grande profusion de zones constructibles risque d'éparpiller l'habitat sur l'ensemble de la clairière et de morceler l'espace cultivé. En outre, la faible évolution de la population ne nécessite pas de si grandes zones de construction.

Exemple de Réaup-Lisse

Dans le pays des Landes, si les villages s'implantent aussi dans des clairières, ils n'offrent pas pour autant le même type d'urbanisme que dans le pays de la Lémance. L'airial est une forme "urbaine" tout à fait particulière aux Landes :

L'habitat se rassemble dans une clairière mais il reste éparpillé, individuel, non contigu et les clôtures, lorsqu'elles existent, restent très transparentes. Quelques chênes isolés croissent dans la clairière. Rares sont les villages comme Durance où le centre est plus dense (Durance a la particularité d'être une bastide). L'habitat n'occupe pas pour autant tout l'espace de la clairière : des espaces ouverts, cultivés ou pâturés, entourent le village avant les limites forestières.



Les extensions qui s'adaptent le mieux à ce type d'urbanisme sont celles qui sont individuelles. L'agencement trop linéaire et trop urbain d'un lotissement a bien du mal à s'intégrer dans un airial.



Coupe schématique d'un airial

Les village de clairière

2. Propositions

Même si la forme urbaine des villages de la forêt des Landes ne ressemble pas à celle des villages du pays de la Lémance, un principe reste identique : l'espace ouvert est rare, il faut donc le protéger.

L'objectif est donc d'organiser les extensions de ces villages en préservant les espaces cultivés ouverts de la clairière et en pérennisant la forme urbaine spécifique de l'airial pour les Landes.

les incidences en matière d'urbanisme et d'aménagement :

- préservation d'espaces ouverts cultivés entre les villages et la forêt : lisibilité de la lisière
 - protection d'espaces boisés tampons entre deux villages
 - inconstructibilité des voies reliant deux villages
- et plus spécifiquement pour les airials (Landes) :
- développement du village en un tissu aéré et planté de feuillus (chênes...)
 - enherbement maximum des sols
 - développement de l'urbanisation centrée et non linéaire

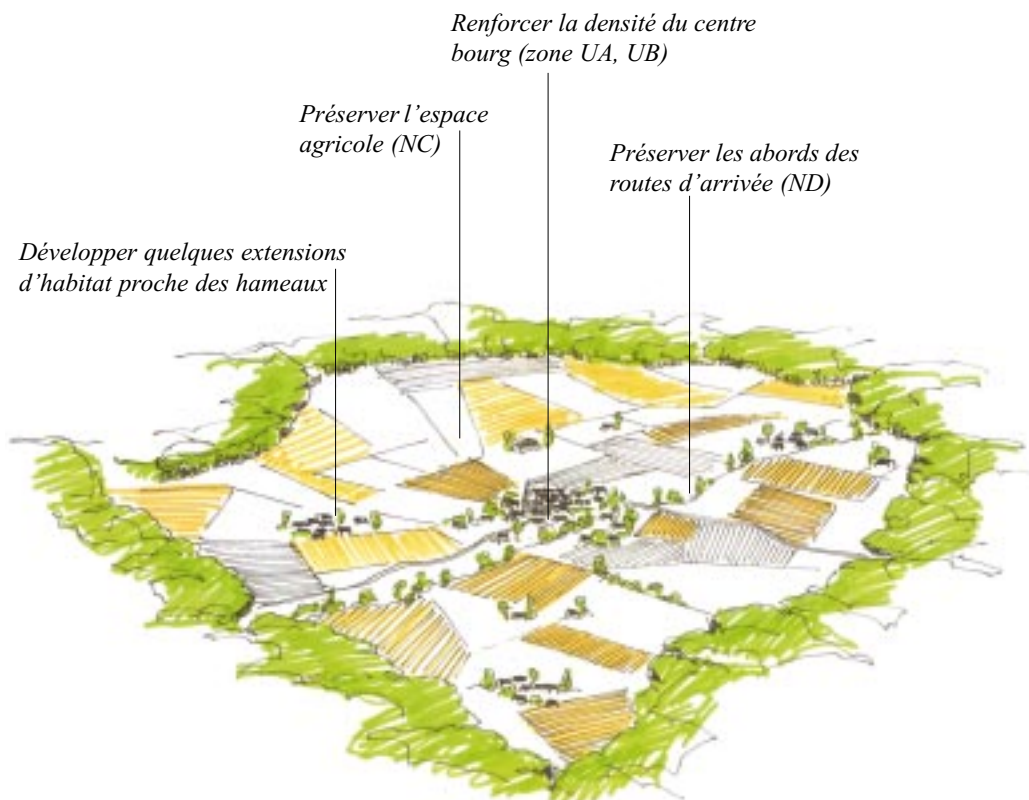


Schéma de principe d'un village clairière du Bois de la Lémance

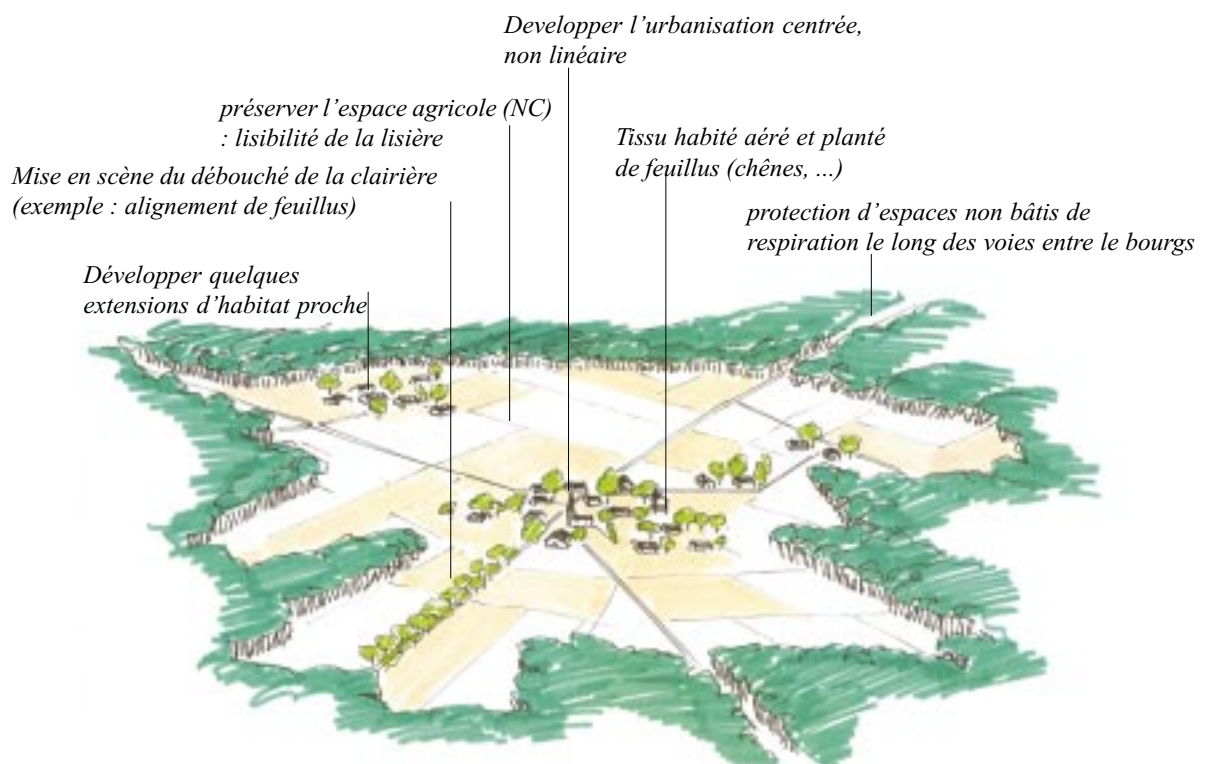


Schéma de principe d'un arial des Landes

Les villages-bastides :

1. Diagnostic et étude de cas

Exemple de Damazan

Damazan est une petite bastide installée sur le rebord d'une terrasse de la Garonne. Au carrefour de deux routes, Nord-Sud (D108) et Est-Ouest (D8), la bastide développe une forme carrée composant une belle agglomération géométrique ; les rues principales joignent la place centrale par les angles et non par le milieu des côtés. Au-delà de ce centre, la ville a évolué tout en gardant sa composition lisible depuis l'extérieur. Car une bastide est non seulement une forme urbaine qui organise l'espace de la ville à

l'intérieur, mais aussi qui délimite par des portes la ville de la campagne, l'intérieur de l'extérieur, le bâti du non-bâti. Cette limite est encore clairement lisible sur trois des portes (Nord, Sud et Est - depuis le canal) ; on accède directement depuis la campagne sur les rues principales joignant la place ; les extensions urbaines se sont toutes développées sur l'Ouest. Avoir pu préserver ces effets de portes en maintenant les extensions sur un seul côté du centre ancien est un atout pour cette bastide qui continue d'organiser la trame urbaine.



Carte de Damazan en 1993



Damazan, arcades de la place centrale

A la lecture du POS de Damazan :

1962 : 1424 hab 1975 : 1257 hab

La plaine inondable au-delà du canal latéral est inconstructible ainsi que la terrasse au Nord du village. Ceci préserve deux des portes d'entrée de la bastide dont la principale, depuis la plaine inondable. A l'ouest, des extensions sont possibles avec une densité forte. Il faut cependant veiller à ce que ces extensions ne se collent pas à l'autoroute A62 en ménageant une bande NC entre le village et l'infrastructure comme l'échangeur autoroutier.

Le POS prévoit au Sud de très grandes zones constructibles et notamment le long de la route d'arrivée. On peut se demander si ces zones ne risquent pas, à terme, d'allonger le village sans créer d'épaisseur.

Exemple de Miramont-de-Guyenne

Miramont est elle aussi une très belle bastide carrée, implantée dans la vallée de la Dourdène, affluent du Dropt. Grâce à l'industrie du cuir, la ville s'est beaucoup développée et de nombreuses ex-

tensions urbaines ont entouré la ville. Contrairement à Damazan, la ville n'a pas su garder libres ses portes, "noyant" en quelque sorte la bastide dans une agglomération dont les extensions s'allongent le long des routes d'entrée.



Carte de Miramont-de-Guyenne en 1993

Une des particularités de la composition urbaine de la bastide tient au fait que, depuis la place centrale, on garde des ouvertures visuelles sur l'extérieur ; ce qui n'est plus le cas à Miramont, et plus particulièrement en direction de la Dourdène. L'autre rive de la rivière appartient à la commune de St-Pardoux qui s'est accolée à Miramont sans en prendre les formes urbaines.



Exemple de Vianne



Vianne est une bastide prestigieuse de Lot-et-Garonne, par la présence encore intacte de ses fortifications et de ses portes. L'enceinte ainsi fermée est clairement lisible dans le paysage d'aujourd'hui ; les extensions "externes" sont à l'écart de la ville.



L'aspect monumental de ces portes impose des entrées très soignées, dans l'axe des rues principales de la bastide. Les nouveaux aménagements de la route et de la déviation de Vianne ont imposé un rond-point - forme très éloignée des figures orthogonales des bastides -, le désaxant par rapport à la porte d'entrée. La mise en scène de l'arrivée dans la ville s'en trouve malheureusement amoindrie.

A la lecture du POS de Vianne :

Le pos prévoit des zones constructibles tout autour de la bastide, ce qui risque de " noyer " la vieille ville dans l'urbanisation. Il faudrait veiller à ce que la porte principale au Sud ainsi que celle devant la voie ferrée soient dégagées (zone ND).

Les zones constructibles à l'écart semblent mieux adaptées.

Le village-bastide

2. Propositions

Si toutes ces bastides n'ont pas la renommée de Villeneuve-sur-Lot, elles gardent toutes des traces de leur origine dans leur trame urbaine spécifique.

L'objectif dans ces cas est de s'appuyer sur cette composition claire et hiérarchisée pour organiser les extensions de demain. Il est, en outre, de préserver les principales portes d'entrée de ces bastides : limites matérialisées entre la ville et la campagne.

les incidences en matière d'urbanisme et d'aménagement :

- Organisation des extensions dans la continuité de la trame urbaine de la bastide
- Inconstructibilité au delà des principales portes de la bastide
- maintien des ouvertures visuelles sur la campagne depuis la place centrale
- mise en scène des routes d'arrivée vers la bastide par des plantations d'alignement
- valorisation du centre de la bastide et des rues orthogonales

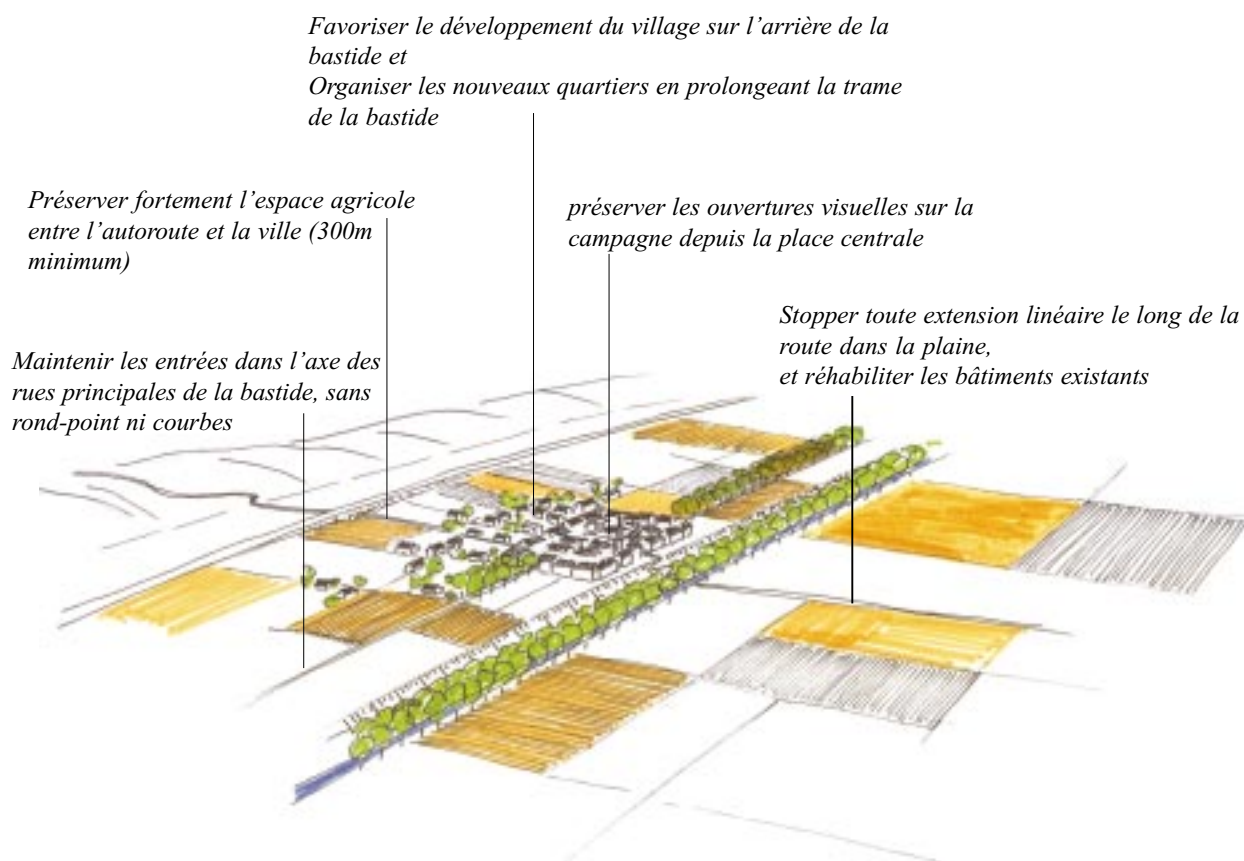


Schéma de principe des villages-bastides

Les villages-châteaux :

1. Diagnostic et étude de cas

Exemple de Poudenas, Fréchou et Duras

Certains villages, comme Poudenas, Fréchou ou même Duras s'organisent clairement à partir d'un château depuis sa façade principale, offrant un cadrage de vue quasi photographique. C'est de cet angle de vue que le développement de ces villages apparait le plus sensible et doit être étudié pour qu'il ne dénature pas l'organisation de l'ensemble.

Depuis le versant Est de la vallée de la Gélise (photo ci-contre), le château de Poudenas et son village forment un seul et même élément construit homogène qui entraîne donc une maîtrise globale de cette façade du village.



Poudenas

En outre, la vue offerte depuis les terrasses de ces châteaux est aussi un élément remarquable du paysage. A ce titre, il convient d'être vigilant sur les nouvelles constructions dans le champs de vision de ces belvédères.

Du village de Fréchou, seul le château et le clocher de l'église sont visibles depuis la vallée de l'Osse : image très forte dans le paysage. qui mérite d'être préservée : les nouvelles constructions ne doivent pas apparaître depuis cette vue.



Le Fréchou

Dans le cas de Duras, on voit clairement que la façade Sud du château, qui identifie pourtant le bourg, n'a pas suffisamment été protégée pour préserver ses abords. L'angle de vue depuis la vallée du Dropt en est considérablement déqualifiée.

Les villages-châteaux :

2. Propositions

Ils sont nombreux dans le département à dresser leur silhouette au-dessus du village. Pouvant se rattacher à chacun des concepts précédemment étudiés, ces villages-châteaux ont un objectif supplémentaire : **celui de privilégier la façade principale du village et du château et à l'inverse de soigner la vue depuis leur belvédère.**

les incidences en matière d'urbanisme et d'aménagement :

- analyse de l'équilibre des nouvelles constructions par rapport à cet angle de vue privilégié
- préservation de l'espace ouvert de cet angle de vue
- maîtrise des cônes de vue depuis le château

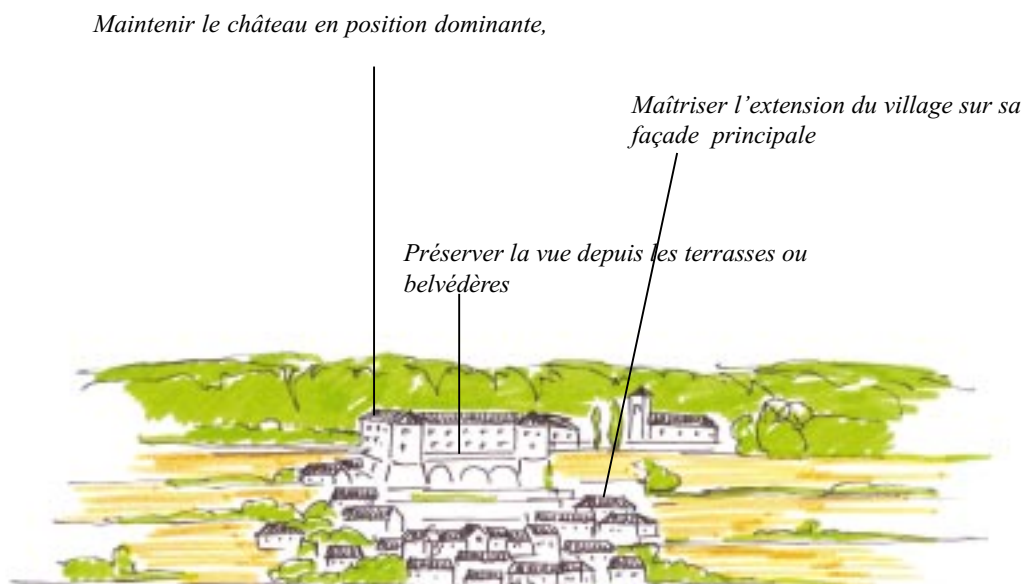


Schéma de principe d'un village-château



3. Les constructions isolées dans l'espace rural

Près de la moitié des habitants de Lot-et-Garonne vit dans des communes rurales et, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, la plupart se regroupe dans des villages ou dans des bourgs. Les autres ont choisi d'installer leurs habitations dans la campagne, isolées des centres villageois, qu'elles soient liées à une exploitation agricole ou non. En outre, un certain nombre de communes n'ont pas créé de centre : les habitations sont éparées ; seules, la mairie, l'école et l'église se regroupent autour d'une petite place ; on parle alors de " territoire communal " et de constructions isolées.

Cette diffusion de l'habitat dans les campagnes n'est pas uniquement réservée au pourtour des communes urbaines ; elle se développe sur l'ensemble du territoire départemental. On constate d'ailleurs que rares sont les lieux, à l'échelle du département, qui ne sont pas "habités", en dehors des grands pays boisés (Landes, Lémance,).

La tendance à l'habitat individuel isolé n'est pas récent ; depuis longtemps agricole, le Lot-et-Garonne connaît ce type d'implantation où les fermes, les chapelles, les cimetières et les colombiers, "se plantent" au milieu des champs. Chacun avait sa fonction liée à l'exploitation de la terre, sa logique dans le territoire et la progression de ces constructions était faible. Aujourd'hui, l'envie de vivre dans la campagne, sans être agriculteur ou fils d'agriculteur, est facilitée par les déplacements rapides ; on peut vivre plus loin des villes et des villages et la progression de ces constructions est grandissante. Si la campagne est capable d'intégrer de nouvelles constructions isolées, la diffusion massive de cet habitat dans la campagne bouleverse parfois radicalement le paysage d'accueil qui passe d'une image de campagne à une image "urbanisée".

Ce constat amène à poser trois grandes questions sur la diffusion des constructions isolées :

- Existe-t-il des portions de territoire, des paysages particuliers très peu habités et qui méritent de le rester sur le département de Lot-et-Garonne?
- Quelle est la capacité d'accueil d'un site au-delà de laquelle le paysage passe d'une image de campagne à une image urbanisée?
- Quels sont les problèmes les plus fréquemment perçus lors de l'implantation d'une construction isolée?

La campagne inhabitée

1. Diagnostic et études de cas

- Existe-t-il des portions de territoire, des paysages particuliers très peu habités et qui méritent de le rester sur le département de Lot-et-Garonne?

Force est de constater qu'il est très rare, dans le département, de traverser un territoire inhabité. Même loin des villes ou des villages, les fermes et autres habitations se relaient au rythme des collines et ponctuent les paysages du Lot-et-Garonne.

Quelques exceptions pourtant échappent à la règle et à ce seul titre, elles méritent d'être signalées :



Vallée de l'Osse

La vallée de l'Osse dans le Mézinais : vallée essentiellement cultivée, où les fermes sont rares et les villages sur les hauteurs,



Plaine de la Garonne

Quelques tronçons de la vallée de la Garonne, notamment, la rive gauche vers Marmande : territoire entièrement voué à l'agriculture sur des plaines inondables



Plateau du Causse

Les plateaux du Causse : territoire très plat où l'agriculture occupe tout l'espace

La vallée de Gavaudun : corridor étroit avec quelques prairies en fond de vallée, dans un pays boisé



Vallée de Gavaudun

La forêt des Landes : paysage forestier où les clairières habitées (airials) sont espacées les unes des autres



Forêt des Landes

Les grands coteaux non construits de la Garonne et du Lot : abrupts, ils sont gagnés par la forêt et forment les horizons vert sombre des vallées. Le Pech de Berre, par sa position centrale du département à la confluence du Lot et de la Garonne, est un site symbolique pour le Lot-et-Garonne.

La campagne inhabitée

2. Propositions

Même s'ils ne sont pas toujours plus remarquables que les autres, ces paysages de vallée, de plateaux ou de forêts ont par leur faible présence humaine, une qualité rare dans le département. Ce sont les seuls grands espaces de respiration et d'évasion offerts aux habitants du département. Ce sont des territoires d'équilibre, qui contrebalancent la diffusion tous azimuts du bâti dans l'espace départemental.

L'objectif ici est de maintenir cette faible présence humaine, par la préservation des espaces cultivés ou naturels.

les incidences en matière d'urbanisme et d'aménagement :

- inconstructibilité sur les territoires définis en dehors des extensions des exploitations agricoles et des villages
- aménagement de cheminements (petite et grande randonnée) pour la découverte de ces paysages
- valorisation des espaces agricoles par des plantations d'arbres isolés, d'alignement ou en bosquets
- valorisation des espaces forestiers par des plantations arbustives et fleuries sur les routes ou les chemins de grandes randonnées
- classement des sites
- classement en espace naturel sensible

les derniers grands sites inhabités du Lot-et-Garonne :

Vallée de l'Osse
Forêt des Landes
Coteaux de Garonne et du Lot (tronçons)
Plaine de Garonne (Marmande)
Plateaux des Causses
Vallée de Gavaudun

La campagne habitée

1. Diagnostic et études de cas

- *Quelle est la capacité d'accueil d'un site, au-delà de laquelle le paysage passe d'une image de campagne à une image urbanisée?*
- *Comment gérer les extensions d'une commune lorsqu'il n'existe aucun centre de village?*

Exemple de Lavergne

La commune de **Lavergne** ne possède pas de centre ; elle profite de la proximité de Miramont-de-Guyenne comme centre urbain. Sans village ni hameau, son urbanisation est diffuse et s'étend essentiellement le long des routes, grandes et petites. Même si ces constructions isolées ne couvrent pas

l'ensemble du territoire communal, comme le montre la carte, elles semblent néanmoins investir tout le paysage tant leur présence le long des routes masque les grands espaces agricoles vierges en arrière-plan. Car le paysage se découvre essentiellement depuis les routes et les chemins.



Carte de Lavergne en 1993

Ce décalage de perception entre la carte et le terrain, montre à quel point on peut créer un paysage-écorce, en consommant systématiquement les abords des routes (ce phénomène est d'autant plus réel que le paysage est plat) ; paysage-écorce qui donne une image urbanisée alors que les constructions ne sont pas si nombreuses et que le paysage de campagne est juste là. Ces constructions ne se sont pas implantées dans la campagne, mais contre la campagne, le long de la route. La densité des constructions n'est pas suffisamment bien répartie sur le territoire.



RD 227 sur la commune de Lavergne

Les constructions isolées le long des routes, que ce soient des bâtiments d'activités ou des habitations, ont l'effet pervers d'en attirer de nouvelles. Le processus d'allongement est rapide et efficace (les réseaux sont déjà installés). Ainsi, on peut voir "naître" un quartier, de la densité d'une zone urbaine, loin de tout village ou ville, en pleine campagne, à un carrefour de routes. De maisons isolées, on est passé à des maisons regroupées, d'un paysage de campagne, on est passé à un paysage urbanisé, sans pour autant créer une ville, un village ou un paysage urbain.



Exemple de Roumagne

La commune de Roumagne, comme celle de Lavergne, n'a pas de centre de village. Les habitations se répartissent sur l'ensemble du territoire communal, de façon relativement homogène, sans privilégier l'implantation des maisons le long des routes. Il en résulte un paysage de campagne où les constructions récentes s'implantent dans le paysage rural,

suffisamment distantes les unes des autres pour ne pas transformer le paysage d'accueil en une zone urbanisée. La progression relativement lente du nombre d'habitations permet, pour chaque maison, d'avoir le temps de s'intégrer dans le paysage. Ce type d'implantation isolée se justifie par le fait que la commune n'a pas de village-centre.



Exemple de Born

A l'inverse, autour du vieux village de Born dans la vallée du Dropt, s'est développée une urbanisation diffuse. Les habitations sont isolées sans toutefois être très distantes les unes des autres, à peine quelques centaines de mètres les séparent. Cette trop forte (ou trop faible) densité aux abords du village crée un paysage banal de banlieue, ni rural, ni villageois.

Cette urbanisation éclatée ne se justifie pas dans la mesure où il existe un village centre. Les constructions isolées, dans ce cas de figure, ne sont pas adaptées



Exemple de Saint-Pierre-de-Buzet

Le petit vallon de Saint-Pierre-de-Buzet, site de campagne, sans village-centre, accueille de nombreuses constructions individuelles, isolées les unes des autres. Vu de haut, depuis le château de Buzet, l'ensemble forme un paysage équilibré rural et habité, mais il semble que le seuil de densité des constructions soit atteint.

Une plus forte densité urbaine conduirait inévitablement à une transformation radicale du paysage qui perdrait son image de campagne pour s'approcher d'un paysage résidentiel plus urbain.



La campagne habitée

2. Propositions

La maîtrise des constructions isolées n'est évidemment pas un problème facile à résoudre. On peut, cependant, tenter d'énoncer quelques principes de bases qui pourront aider les décideurs en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Il faut pour cela clairement dissocier deux cas :

- Cas d'une commune possédant un village centre ou des hameaux denses
- Cas d'une commune sans village-centre, ni hameau (sept feux)

1- Cas d'une commune possédant un village centre ou des hameaux denses :

Dans ce cas là, les constructions isolées sont injustifiées. Les nouvelles constructions doivent se rattacher au village ou aux hameaux existants. Il faut se reporter aux principes développés pour chaque village-type (de plaine, de terrasse, des hauts-de-pente, des buttes etc...) dans le chapitre 2 de ce document.

2- Cas d'une commune sans village-centre, ni hameau (sept feux) : cela concerne 17 communes

Dans ce cas, les constructions isolées se justifient et pour maîtriser leur implantation, on peut imposer un seul grand principe : **celui de la mise à distance par rapport aux routes.**

L'objectif de la campagne habitée est d'obliger la nouvelle construction à s'implanter dans la campagne et donc d'imposer un grand recul par rapport aux routes. En empêchant toute construction le long des routes, on diminue le nombre de candidats aux habitations isolées - car il faut désormais créer des réseaux pour s'implanter-, on diminue les risques d'accidents le long des routes, et on diminue les nuisances sonores, etc...

les incidences en matière d'urbanisme et d'aménagement :

- inconstructibilité sur une bande de 200 m de part et d'autre d'une voie départementale ou nationale
- recul d'implantation de 50 m de part et d'autre d'une voie communale
- préservation de quelques espaces cultivés ou naturels non constructibles sur la commune

Les constructions isolées

1. Diagnostic et études de cas

- *Quels sont les problèmes les plus fréquemment perçus lors de l'implantation d'une construction isolée?*

Les habitations

L'implantation dans la pente

Dans un pays de collines comme le Lot-et-Garonne, la façon dont s'implante une construction dans la pente est essentielle pour la qualité des paysages. Les similitudes d'implantation entre cette petite chapelle et cette maison récente sur les collines de Birac montrent bien que l'on a toujours cherché, et aujourd'hui encore, à se placer en hauteur sur une

pente. Le positionnement de la construction est le même : légèrement posée sur le sol, sans déblai ni remblai ; les terrassements disparaissent dans les plis naturels du terrain. On cherche, en outre, à se signaler dans le paysage, par la présence d'arbres silhouettes (cyprès et pins parasol).



Le bâtiment de la chapelle suit la pente naturelle du terrain, sans créer de terrassement



Le choix de s'implanter sur le haut de la pente, fait que celle-ci est moins raide : la maison s'implante plus doucement dans le terrain naturel



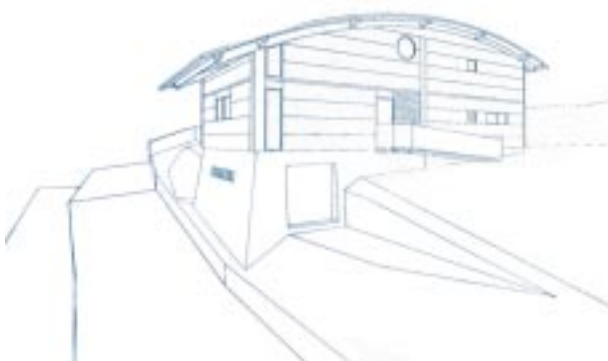
Les mauvais exemples de terrassement sont malheureusement légion pour les constructions sur pente :

- afin de créer une terrasse devant la maison, on a reconstitué une pente encore plus forte en remblai,



- d'une maison à un seul niveau, on est passé à deux niveaux avec un soubassement non traité (béton brut).

Cette nouvelle construction a su prendre en compte la pente dans la conception architecturale : placée sur le haut de la pente encore douce, la différence de niveau a été absorbée par un escalier-terrasse construit en mur. Pas encore achevée, cette maison semble avoir respecté son environnement



permis de construire à Marseille : implantaion respectant la pente



maison en construction à Born (vallée du Dropt)

L'implantation dans les plaines inondables



Dans les plaines, et notamment dans les plaines inondables, le terrassement peut aussi poser des problèmes. Dans l'obligation de se mettre hors d'eau, la construction se pose sur une butte artificielle qui se voit plus encore que la maison.



Le choix d'une implantation sur pilotis paraît plus adapté qu'une butée de terre dans une plaine inondable :

- il ne bouleverse pas le terrain naturel
- il donne un aspect plus léger à la construction
- il permet l'écoulement facile des eaux en cas de crue.

La qualité architecturale, ses proportions, ses matériaux et ses couleurs



Pastiche de maison périgourdine et vieille ferme landaise

La qualité architecturale est aussi un élément important pour une construction isolée car, de par son isolement, on la remarque comme une forme architecturale et non comme une forme urbaine. Pastiches de styles architecturaux locaux, les constructions récentes oublient bien souvent les proportions des bâtiments anciens, les couleurs et les matériaux. Plutôt que d'appauvrir l'architecture locale, il semble que l'on gagnerait à être plus original dans ces constructions isolées en développant plus de création dans les formes, les proportions, les couleurs ou les matériaux.



Ferme de pierre calcaire, vallée du Dropt



crépi trop blanc et volume banal



L'accompagnement végétal et les limites



L'accompagnement végétal est indissociable de ces constructions isolées ; plus hauts et plus opaques, les arbres sont perçus comme des repères dans le paysage. Ils signalent au loin l'habitation et lui donnent de l'épaisseur dans un paysage très large. Sans accroche végétale, la maison paraît flotter dans le paysage cultivé et très ouvert.



En revanche les clôtures restent invisibles autour des habitations : la maison est en contact direct avec les champs qui l'entourent;

Les bâtiments agricoles

Les bâtiments agricoles sont la plupart du temps des constructions isolées dans la campagne. Par leur fonction directement liée au terrain qui les entoure, ils se justifient dans le paysage rural et s'adaptent souvent plus facilement qu'une habitation isolée. Cependant, on constate depuis des années des erreurs, des dégradations du paysage rural à l'occasion de leur construction. Quels sont ces éléments qui permettraient d'éviter de dévaloriser le paysage? Quels

conseils peut-on donner aux agriculteurs pour réussir au mieux la construction d'un bâtiment agricole?

De forme simple, leur taille et leur volume sont généralement déduits de leur fonction (hangar à machines, étable, serres...). Leur implantation dans le terrain, leur orientation, le choix des matériaux, leurs couleurs sont, en revanche, plus aléatoires, plus sujets à des erreurs par manque de conseils.

L'implantation dans le territoire

L'implantation de ce bâtiment se situe juste à l'entrée du village de Savignac-de-Duras, dans un petit vallon, le long de la route d'arrivée : il masque totalement la vue du village, qui a pourtant une silhouette remarquable, accrochée à la cassure de pente du vallon. Cette erreur d'emplacement aurait été évitée si l'on avait su protéger les vues du village depuis la route d'arrivée ; le bâtiment se serait implanté dans un lieu moins gênant.

En outre, vu la taille de ce bâtiment, une position sur une hauteur, dans un paysage plus large et plus ouvert, aurait été plus adaptée, plus à l'échelle qu'un petit vallon qui est ici complètement rempli.

La couleur et le choix des matériaux



La couleur de ces bâtiments agricoles est bien souvent le problème numéro un de leur intégration dans le paysage. Les couleurs trop blanches (ou claires) s'imposent dans le paysage où rien n'est blanc (palette de couleurs terres). N'ayant pas la nécessité d'être vus de loin, ces bâtiments trop clairs signalent fortement leur présence et amenuisent la qualité paysagère d'un site.

Cette transformation par photo-montage illustre à quel point un bâtiment de couleur sombre est discret dans le paysage.



Etat actuel



Etat possible



L'utilisation de matériaux plus sombres comme le bois et la tôle peinte en gris foncé rend plus discrets ces bâtiments dans le paysage.



Hangar agricole en briques et toit de tôle rouge : une parfaite intégration paysagère

Les abords et les zones de stockage



Abords de fermes peu soignées à Espiens

Les abords des bâtiments agricoles sont aussi souvent des lieux négligés : collectionnant les vieilles machines, les tonneaux vides de plastique et toutes autres choses, sorte d'arrière boutique ou de grenier où sont stockés tous les objets inutilisés. Mais contrairement à un grenier qui reste un espace fermé, ces lieux sont totalement ouverts sur l'extérieur et s'offrent à la vue. : le paysage est ainsi dégradé et dévalorisé.



Abords négligés d'une ferme en Gascogne

C'est aussi par la position dominante, très en vue dans le terrain (sur une crête), qu'il faut redoubler de soin pour les abords des bâtiments.

Vers une reconversion des bâtiments agricoles



Images de référence : musée ornithologique dans le Lot - les hauts de Bonaguil

La construction ou la réutilisation de ce séchoir à tabac en musée ornithologique est un très bon exemple de reconversion et d'intégration paysagère: le bâtiment suit la pente naturel sans créer de terrassement.



Image de référence : intérieur du musée

Les constructions isolées

2. Propositions :

Une des grandes particularités du département de Lot-et-Garonne tient à la position perchée des constructions isolées, que ce soit des habitations ou des bâtiments agricoles. Dans ces pays de collines, les fermes ont toujours su choisir des emplacements élevés - soit sur le sommet, ou sur une ligne de crête, soit sur le haut des pentes - jouissant d'une vue panoramique sur les terres alentours. Les nouvelles constructions ont suivi ce type d'implantation. Dans les plaines inondables, les constructions sont aussi surélevées pour être hors d'eau.

L'objectif, pour ces constructions récentes, est de réussir à s'implanter sur une hauteur en s'accrochant le mieux possible à la pente ou à la plaine inondable sans bouleverser le terrain naturel mais aussi, parce qu'elles sont très en vue, de s'intégrer dans le paysage rural environnant.

les incidences en matière d'urbanisme et d'aménagement :

- prescriptions architecturales des habitations : cahier de recommandations pour le choix des matériaux de façade et de toiture, les proportions des ouvertures et les couleurs en fonction de la région
- incitation à la création architecturale contemporaine
- prescriptions architecturales pour les bâtiments agricoles : choix de couleurs sombres (proscrire les teintes claires), utilisation du bois et de la brique (dans les vallées)
- accompagnement de plantations d'arbres de hautes tiges (arbres repères)
- implantation d'une clôture transparente ou partiellement transparente
- aménagement d'un espace fermé (non visible) pour le stockage de matériaux autour des fermes

dans le cas de terrains en pente forte :

- incitation à choisir un terrain en crête où la pente est faible plutôt qu'un coteau abrupt, pour perturber le moins possible le terrain naturel
- installation de la maison sur deux niveaux si la pente est forte, en évitant les trop gros terrassements
- orientation de la longueur et de la toiture de la construction, parallèle aux courbes de niveaux
- création de terrasses jardinées au-dessous de la maison avec des murs de soutènement en pierre de préférence

dans le cas de plaines inondables :

- implantation de maison sur pilotis plutôt que sur butte dans la plaine inondable

Les outils utiles à la mise en place d'une politique de maîtrise de l'urbanisation

Cet ouvrage, **Guide paysage et urbanisation**, est le premier outil de cette politique : il vise à sensibiliser et à convaincre tous les acteurs de l'aménagement du territoire, qu'ils soient des services de l'Etat, des administrations locales, ou qu'ils soient élus.

Cette sensibilisation aux problèmes de maîtrise de l'urbanisation dans le Lot-et-Garonne se veut l'amorce d'une dynamique de projets à partir de laquelle le comité de pilotage cherchera à établir une stratégie et un ordre de priorité des projets.

D'ores et déjà, un certain nombre d'outils sont à la disposition des acteurs et peuvent être utiles à la traduction des différentes propositions énumérées dans ce document.

Le Schéma Directeur : (bientôt les SCOT - loi SRU)

- réglementation intercommunale des orientations urbaines et naturelles

Le Plan d'Occupation des Sols : POS, les zonages et les règlements (bientôt les PLU-loi SRU)

- réglementation communale des zones urbaines et naturelles

Le Zonage de Publicité Restreinte : ZPR

- réglementation communale de l'affichage publicitaire définissant des zones et des règles

La Zone d'Aménagement Concertée : ZAC, le périmètre et son règlement

- délimitation d'un périmètre constructible soumis à un Plan d'Aménagement de Zone, PAZ.

Le Plan de Prévention des Risques : PPR, les zonages et les règlements

- limitation et réglementation des constructions des zones inondables et des coteaux

La Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager : ZPPAUP

- servitude annexée au POS, sur avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France, sur le traitement des abords des monuments historiques.

1% paysage et développement aux abords des grandes routes

- aide au financement de réhabilitation d'entrées de ville ou de village lors de travaux sur les grands axes routiers (autoroutes et nationales)

Charte intercommunale entre l'Etat et les communes, autour d'un grand axe routier (nationales):

- traduction en terme d'aménagements routiers pour l'Etat
- traduction en terme réglementaire dans les documents d'urbanisme pour les communes

Politique de plantation d'arbres d'alignement le long des routes

- action départementale gérée par les services de l'Etat (DDE) ou par le Conseil Général
- inventaire et schéma d'ensemble

Plan et charte de paysage à l'échelle intercommunale

- engagement entre les communes sur le devenir de leurs paysages. C'est une démarche de projet qui a pour ambition de maîtriser l'évolution des paysages et de favoriser le développement durable dans le domaine de l'aménagement de l'espace.

Les Espaces Naturels Sensibles : ENS

- politique d'acquisition, de gestion et d'ouverture au public pour la protection et la mise en valeur d'espaces naturels ou de sentiers de randonnée. Mise en place par le conseil général et financée par une taxe sur les permis de construire.

Politique d'aménagement de circulations douces à l'échelle départementale, le réseau vert :

- mise en place d'un réseau de sentiers pour piétons et cyclistes le long des coteaux, sur les hauteurs ou le long des cours d'eau, en ville ou à la campagne,
- aménagement de places, belvédères, haltes sur ces sentiers

Les Contrats Territoriaux d'Exploitation : CTE

- aide financée par le ministère de l'agriculture auprès des agriculteurs pour la gestion de terres en friches, pour l'entretien de haies et certaines zones péri-urbaines délaissées par l'agriculture.
- aide à la restauration de bâtiments agricoles pour l'exploitation ou pour la création de gîtes et d'habitat locatif.

Le projet d'aménagement avec l'aide de professionnels :

- réhabilitation des entrées de ville ou de village
- création de quartiers d'activités dans le cadre de la loi Barnier

Politique d'enfouissement des réseaux :

- en liaison avec un projet de réhabilitation, notamment des entrées de ville

Le contrat de rivière :

- engagement des syndicats communaux et de l'Etat pour la mise en valeur et la gestion des berges.

Schéma directeur de la gestion de la Garonne :

élaboré par le Syndicat Mixte pour l'étude et l'aménagement de la Garonne. Il vise à :

- établir des mesures de protection et de gestion
- valoriser les berges.

Annexes

Listes des communes indiquant les unités de paysage auxquelles elles appartiennent : (les numéros correspondent à l'ordre de description des unités de paysage de la première partie).

| Liste des communes | unités de paysage | Liste des communes | unités de paysage |
|---------------------------|-------------------|-------------------------|-------------------|
| Agen | 2 et 17 | Cambes | 8 |
| Agme | 11 | Cancon | 11 et 12 |
| Agnac | 9 et 11 | Casseneuil | 6 et 12 |
| Aiguillon | 5 et 16 | Cassignas | 14 |
| Allemans-sur-Dropt | 9 | Castelculier | 2 et 17 |
| Allez et Cazeneuve | 6 et 16 | Casteljaloux | 24 et 25 |
| Allons | 24 | Castella | 14 |
| Ambrus | 18 et 23 | Castelmoron-sur-Lot | 5, 6 et 12 |
| Andiran | 21 | Castelnau de Gratecombe | 12 |
| Antagnac | 25 | Castelnau-sur-Gupie | 8 |
| Anthe | 14 | Castillonnes | 9 et 11 |
| Anzex | 24 | Caubeyres | 23 et 24 |
| Argenton | 25 | Caubon-Saint-Sauveur | 8 |
| Armillac | 11 | Caudecoste | 1 et 18 |
| Astaffort | 18 et 19 | Caumont-sur-Garonne | 4 et 26 |
| Aubiac | 18 | Cauzac | 14 |
| Auradou | 14 | Cavrac | 9 |
| Auriac-sur-Dropt | 9 et 10 | Cazideroque | 14 et 15 |
| Bajamont | 17 | Clairac | 3, 5 et 12 |
| Baleyssagues | 9 et 10 | Clermont-Dessous | 1 et 17 |
| Barbaste | 23 et 24 | Clermont-Soubiran | 1 et 17 |
| Bazens | 16 et 17 | Cocumont | 25 et 26 |
| Beaugas | 12 | Colayrac-Saint-Cirq | 1, 2 et 17 |
| Beaupuy | 4 et 8 | Condezaygues | 7 et 12 |
| Beauville | 14 | Coulx | 12 |
| Beauziac | 24 et 25 | Courbiac | 14 |
| Bias | 6 | Cours | 14 |
| Birac-sur-Trec | 4 et 11 | Couthures-sur-Garonne | 4 |
| Blanquefort-sur-Briolance | 13 | Cuq | 18 |
| Blaymont | 14 | Cuzorn | 13 |
| Boé | 2 | Damazan | 3 |
| Bon-Encontre | 2 et 17 | Dausse | 14 et 15 |
| Boudy de Beauregard | 12 | Devillac | 11 |
| Bouglon | 25 | Dolmayrac | 6, 14 et 16 |
| Bourgognague | 11 | Dondas | 14 |
| Bourlens | 14 et 15 | Doudrac | 9 |
| Bournel | 9 | Douzains | 11 |
| Bourran | 5 | Durance | 24 |
| Bousses | 24 | Duras | 9 et 10 |
| Brax | 1 et 2 | Engayrac | 14 |
| Bruch | 1 et 18 | Escassefort | 8 |
| Brugnac | 12 | Esclottes | 10 |
| Buzet-sur-Baise | 1 | Espiens | 18 et 19 |
| Cahuzac | 9 | Estillac | 2 et 18 |
| Calignac | 19 | Fals | 18 |
| Calonges | 3 et 26 | Fauguerolles | 4 |

| Liste des communes | unités de paysage | Liste des communes | unités de paysage |
|---------------------------|-------------------|------------------------|-------------------|
| fauillet | 4 | Laperche | 11 |
| Ferrensac | 9 | Laplume | 18 et 19 |
| Feugarolles | 1 et 18 | Laroque-Timbaut | 14 et 17 |
| Fieux | 19 | Lasserre | 20 |
| Fongrave | 6 | Laugnac | 14 |
| Foulayrannes | 14 et 17 | Laussou | 11 |
| Fourques-sur-Garonne | 4 et 26 | Lauzin | 9 et 11 |
| Fragues-sur-Ourbise | 24 | Lavardac | 20 et 23 |
| Francescas | 19 et 20 | Lavergne | 11 |
| Fréchou | 20 et 21 | Layrac | 1 et 18 |
| Frégimont | 17 | Le Mas d'Agenais | 3,4 et 26 |
| Frespech | 14 | Le Passage | 2 |
| Fumel | 7 et 13 | Le Temple-sur-Lot | 5,6 et 16 |
| Galapian | 5 et 16 | Ledat | 6 |
| Gaujac | 4 | Lévignac de Guyenne | 8 et 9 |
| Gavaudun | 13 | Leyritz-Moncassin | 25 |
| Gontaud de Nogaret | 4 et 11 | Longueville | 4 |
| Granges-sur-Lot | 5 | Loubes-Bernac | 10 |
| Grateloup | 4 et 12 | Lougratte | 11 |
| Grayssas | 17 | Lusignan-Petit | 17 |
| Grezet-Cavagnan | 25 | Madaillan | 17 |
| Guerin | 25 | Marcellus | 4 et 26 |
| Hautefage-le-Tour | 14 | Marmande | 4 et 8 |
| Hautes-Vignes | 11 et 12 | Marmont-Pachas | 18 et 19 |
| Houeilles | 24 | masquières | 14 |
| Jusix | 4 | massels | 14 |
| La Croix Blanche | 14 | Massoules | 14 |
| La Réunion | 24 | Mazières-Naresse | 9 |
| La Sauvetat de Savères | 17 | Meilhan-sur-Garonne | 4 et 26 |
| La Sauvetat du Dropt | 9 et 10 | Mézin | 21 |
| La Sauvetat-sur-Lède | 12 | Miramont de Guyenne | 11 |
| Labastide-Castel-Amouroux | 25 | Moirax | 18 |
| Labretonie | 11 | Monbahus | 11 et 12 |
| Lacapelle-Biron | 13 | Monbalen | 14 |
| Lacaussade | 12 | Moncaut | 18 et 19 |
| Lacepède | 5 et 16 | Monclar | 12 |
| Lachapelle | 8 | Moncrabeau | 19.20 et 21 |
| Lafitte-sur-Lot | 5 | Monflanquin | 11 et 12 |
| Lafox | 2 | Mongaillard | 18 |
| Lagarrigue | 5 | Monheurt | 3 |
| Lagruère | 3 | Monségur | 12 |
| Lagupie | 4,8 | Monsempron-Libos | 7 et 12 et 13 |
| Lalandusse | 9 et 11 | Montagnac-sur-Auvignon | 18 et 19 |
| Lamontjoie | 19 | Montagnac-sur-Lède | 12 et 13 |
| Lannes | 21 | Montastruc | 12 |
| Laparade | 5 et 12 | Montauriol | 11 |

| Liste des communes | unités de paysage | Liste des communes | unités de paysage |
|----------------------------|-------------------|------------------------------|-------------------|
| Montaut | 11 | Saint-Caprais de Lerm | 14 et 17 |
| Montayral | 7.14 et 15 | Saint-Colomb de Lauzin | 11 |
| Montesquieu | 1 et 18 | Sainte-Bazeille | 4 |
| Montéton | 8 | Sainte-Colombe de Duras | 10 |
| Montignac de Lauzin | 11 | Sainte-Colombe-de-Villeneuve | 6.14 et 16 |
| Montignac-Tapinerie | 11 | Sainte-Colombe-en-Bruilhois | 1 et 18 |
| Montpezat | 5 et 16 | Sainte-Gemme-Martailac | 25 et 26 |
| Montpouillan | 4 et 26 | Sainte-Livrade-sur-Lot | 6 |
| Monviel | 11 | Sainte-Marthe | 26 |
| Moulinet | 11 et 12 | Sainte-Maure de Peyriac | 22 |
| Moustier | 9 et 10 | Saint-Etienne de Villeréal | 11 |
| Nérac | 19. 20 et 21 | Saint-Etienne-de-Fougères | 6 |
| Nicole | 3 | Saint-Eutrope de Born | 11 |
| Nomdieu | 19 | Saint-Front-sur-Lémance | 13 |
| Pailloles | 12 | Saint-georges | 7 et 15 |
| Pardaillan | 9 et 10 | Saint-Géraud | 8 |
| Parranquet | 9 | Saint-Hilaire-de-Lusignan | 1 et 17 |
| Paulhiac | 11 et 13 | Saint-Jean de Duras | 10 |
| Penne-d'Agenais | 7.14 et 15 | Saint-Jean de Thurac | 1 et 17 |
| Peyrière | 8 | Saint-Laurent | 1 |
| Pinderes | 24 | Saint-Léger | 3 |
| Pinel-Hauterive | 6 et 12 | Saint-Léon | 25 |
| Pompiey | 23 et 24 | Saint-Martin de beauville | 17 |
| Pompogne | 24 | Saint-Martin de Villeréal | 9 |
| Pont-du-Casse | 17 | Saint-Martin Petit | 4,8 |
| Port-Sainte-Marie | 1.16 et 17 | Saint-Martin-Curton | 24 et 25 |
| Poudenas | 22 | Saint-Maurice de Lestapel | 11 |
| Poussignac | 25 | Saint-Maurin | 14 et 17 |
| Prayssas | 16 et 17 | Saint-Nicolas-de-la-Balermie | 1 |
| Puch d'Agenais | 3 | Saint-pardoux-de-Breuil | 4 |
| Pujols | 6 et 14 | Saint-pardoux-Isaac | 11 |
| Puymiclan | 8 et 11 | Saint-Pastour | 12 |
| Puymirol | 17 | Saint-Pe-Saint-Simon | 22 |
| Puysserampion | 8 | Saint-Pierre de Clairac | 17 |
| Rayet | 9 | Saint-Pierre-de-Buzet | 1. 18 et 23 |
| Razimet | 3 et 25 | Saint-Pierre-sur-Dropt | 9 |
| Réaup-Lisse | 23 et 24 | Saint-Quentin du Dropt | 9 |
| Rives | 11 | Saint-Robert | 14 |
| Romestaing | 25 | Saint-Romain-le-Noble | 1 et 17 |
| Roquefort | 1,2 et 18 | Saint-Salvy | 5 et 16 |
| Roumagne | 9 et 11 | Saint-Sardos | 5 et 16 |
| Saint-Antoine de Ficalba | 14 | Saint-Sauveur de Meilhan | 25 et 26 |
| Saint-Astier | 10 | Saint-Sernin | 10 |
| Saint-Aubin | 12 | Saint-Sixte | 1 |
| Saint-Avit | 8 | Saint-Sylvestre-sur-Lot | 7 |
| Saint-Barthélémy d'Agenais | 11 | Saint-Urcisse | 17 |

| Liste des communes | unités de paysage |
|----------------------------|-------------------|
| Saint-Vincent de Lamonjoie | 19 |
| saint-Vite | 7 |
| Salles | 12 et 13 |
| Samazan | 25 et 26 |
| Sauméjan | 24 |
| Saumont | 19 |
| Sauvagnas | 14 et 17 |
| Sauveterre-la-Lémance | 13 |
| Sauveterre-Saint-Denis | 1 |
| Savignac de Duras | 10 |
| Savignac-sur-Leyze | 12 |
| Ségalas | 11 |
| Sembas | 14 |
| Senestis | 4 |
| Sérignac sur-Garonne | 1 |
| Sérignac-Peboudou | 11 |
| Seyches | 8 et 11 |
| Sos | 22.23 et 24 |
| Soumensac | 10 |
| Taillebourg | 4 |
| Tayrac | 17 |
| Thézac | 14 |
| Thouars-sur-Garonne | 1,4 et 18 |
| Tombeboeuf | 11 et 12 |
| Tonneins | 3 |
| Tourliac | 9 |
| Tournon d'Agenais | 14 |
| Tourtres | 11 et 12 |
| Trémons | 7 et 15 |
| Trentels | 7 |
| Varès | 4 et 12 |
| Verteuil d'Agenais | 12 |
| Vianne | 1 et 20 |
| Villebramar | 11 et 12 |
| Villefranche-du-Queyran | 25 |
| Villeneuve de Duras | 10 |
| Villeneuve-sur-Lot | 6.7.12 et 14 |
| Villéréal | 9 et 11 |
| Villeton | 3 |
| Virazeil | 4,8 |
| Xaintrailles | 23 |

Liste des communes par unités de paysage

| | | |
|--|--|---|
| <p>1. La vallée amont de Garonne</p> | | <p>3 Damazan 3 Lagruère 3 Monheurt 3 Nicole 3 Puch d'Agenais 3 Saint-Léger 3 Tonneins 3 Villeton</p> |
| <p>1 Bruch 1 Caudecoste 1 Clermont-Dessous 1 Clermont-Soubiran 1 Colayrac-Saint-Cirq 1 Feugarolles 1 Layrac 1 Montesquieu 1 Port-Sainte-Marie 1 Roquefort 1 Sainte-Colombe-en-Bruilhois 1 Saint-Hilaire-de-Lusignan 1 Saint-Jean de Thurac 1 Saint-Pierre-de-Buzet 1 Saint-Romain-le-Noble 1 Thouars-sur-Garonne 1 Vianne 1 Brax 1 Buzet-sur-Baïse 1 Saint-Laurent 1 Saint-Nicolas-de-la-Balermé 1 Saint-Sixte 1 Sauveterre-Saint-Denis 1 Sérignac sur-Garonne</p> | | <p>4. La vallée de Garonne à Marmande</p> <p>4 Birac-sur-Trec 4 Caumont-sur-Garonne 4 Fourques-sur-Garonne 4 Gontaud de Nogaret 4 Grateloup 4 Marcellus 4 Marmande 4 Meilhan-sur-Garonne 4 Montpouillan 4 Varès 4 Beaupuy 4 Couthures-sur-Garonne 4 Fauguerolles 4 fauillet 4 Gaujac 4 Jusix 4 Lagupie 4 Le Mas d'Agenais 4 Longueville 4 Sainte-Bazeille 4 Saint-Martin Petit 4 Saint-pardoux-de-Breuil 4 Senestis 4 Taillebourg 4 Thouars-sur-Garonne 4 Virazeil</p> |
| <p>2. La vallée urbanisée d'Agen</p> | | |
| <p>2 Agen 2 Bon-Encontre 2 Castelculier 2 Estillac 2 Boé 2 Brax 2 Colayrac-Saint-Cirq 2 Lafox 2 Le Passage 2 Roquefort</p> | | <p>5. La vallée du Lot à Clairac</p> |
| <p>3. La vallée de garonne à la confluence</p> | | <p>5 Aiguillon 5 Castelmoron-sur-Lot 5 Galapian 5 Lacedède 5 Le Temple-sur-Lot 5 Montpezat</p> |
| <p>3 Calonges 3 Clairac 3 Le Mas d'Agenais 3 Razimet</p> | | |

| | | |
|--|--|---|
| 5 Saint-Salvy 5 Saint-Sardos 5 Bourran 5 Clairac 5 Granges-sur-Lot 5 Lafitte-sur-Lot 5 Lagarrigue | | 8 Castelnau-sur-Gupie 8 Caubon-Saint-Sauveur 8 Escassefort 8 Lachapelle 8 Lagupie 8 Marmande 8 Montéton 8 Peyrière 8 Puysserampion 8 Saint-Avit 8 Saint-Géraud 8 Saint-Martin Petit 8 Virazeil |
| 6. La vallée urbanisée de Villeneuve | | |
| 6 Allez et Cazeneuve 6 Casseneuil 6 Dolmayrac 6 Pinel-Hauterive 6 Pujols 6 Sainte-Colombe-de-Villeneuve 6 Villeneuve-sur-Lot 6 Bias 6 Castelmoron-sur-Lot 6 Fongrave 6 Le Temple-sur-Lot 6 Ledat 6 Sainte-Livrade-sur-Lot 6 Saint-Etienne-de-Fougères | | |
| 7. La vallée du Lot à Fumel | | 9. La vallée du Dropt |
| 7 Condezaygues 7 Fumel 7 Monsempron-Libos 7 Montayral 7 Penne-d'Agenais 7 Saint-georges 7 Trémons 7 Saint-Sylvestre-sur-Lot 7 Saint-Vite 7 Trentels 7 Villeneuve-sur-Lot | | 9 Agnac 9 Auriac-sur-Dropt 9 Baleyssagues 9 Castillonnes 9 Duras 9 La Sauvetat du Dropt 9 Lalandusse 9 Lauzin 9 Moustier 9 Pardaillan 9 Villeréal 9 Roumagne 9 Allemans-sur-Dropt 9 Bournel 9 Cahuzac 9 Cavrac 9 Doudrac 9 Ferrensac 9 Lé vignac de Guyenne 9 Mazières-Naresse 9 Parranquet 9 Rayet 9 Saint-Martin de Villeréal 9 Saint-Pierre-sur-Dropt 9 Saint-Quentin du Dropt 9 Tourliac |
| 8. L'arrière pays marmandais | | |
| 8 Lé vignac de Guyenne 8 Puymiclan 8 Seyches 8 Beaupuy 8 Cambes | | |

Liste des communes par unités de paysage

| | | |
|--|--|---|
| <p>10. Le pays de Duras</p> | | |
| <p>10 Auriac-sur-Dropt 10 Baleyssagues 10 Duras 10 Esclottes 10 La Sauvetat du Dropt 10 Loubes-Bernac 10 Moustier 10 Parداillon 10 Saint-Astier 10 Sainte-Colombe de Duras 10 Saint-Jean de Duras 10 Saint-Sernin 10 Savignac de Duras 10 Soumensac 10 Villeneuve de Duras</p> | | <p>11 Montaut 11 Montignac de lauzin 11 Montignac-Tapinerie 11 Monviel 11 Puymiclan 11 Rives 11 Roumagne 11 Saint-Barthélémy d'Agenais 11 Saint-Colomb de Lauzin 11 Saint-Etienne de Villeréal 11 Saint-Eutrope de Born 11 Saint-Maurice de Lestapel 11 Saint-pardoux-Isaac 11 Ségalas 11 Sérignac-Peboudou 11 Seyches 11 Villeréal</p> |
| <p>11. Les douces collines de terrefort</p> | | <p>12. Le pays des pechs</p> |
| <p>11 Cancon 11 Hautes-Vignes 11 Monbahus 11 Monflanquin 11 Moulinet 11 Paulhiac 11 Tombeboeuf 11 Tourtres 11 Villebramar 11 Agme 11 Agnac 11 Armillac 11 Birac-sur-Trec 11 Bourgougnague 11 Castillonnes 11 Devillac 11 Douzains 11 Gontaud de Nogaret 11 Labretonie 11 Lalandusse 11 Laperche 11 Laussou 11 Lauzin 11 Lavergne 11 Lougratte 11 Miramont de Guyenne 11 Montauriol</p> | | <p>12 Montagnac-sur-Lède 12 Salles 12 Beaugas 12 Boudy de Beauregard 12 Brugnac 12 Cancon 12 Casseneuil 12 Castelmoron-sur-Lot 12 Castelnau de Gratecombe 12 Clairac 12 Condezaygues 12 Coulx 12 Grateloup 12 Hautes-Vignes 12 La Sauvetat-sur-Lède 12 Lacaussade 12 Laparade 12 Laparade 12 Monbahus 12 Monclar 12 Monflanquin 12 Monségur 12 Monsempron-Libos 12 Montastruc 12 Moulinet 12 Pailloles 12 Pinel-Hauterive</p> |

| | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> 12 Saint-Aubin 12 Saint-Pastour 12 Savignac-sur-Leyze 12 Tombeboeuf 12 Tourtres 12 Varès 12 Verteuil d'Agenais 12 Villebramar 12 Villeneuve-sur-Lot | <ul style="list-style-type: none"> 14 Hautefage-le-Tour 14 La Croix Blanche 14 Laugnac 14 masquières 14 massels 14 Massoules 14 Monbalen 14 Montayral 14 Penne-d'Agenais 14 Pujols 14 Saint-Antoine de Ficalba 14 Sainte-Colombe-de-Villeneuve 14 Saint-Robert 14 Sembas 14 Thézac 14 Tournon d'Agenais 14 Villeneuve-sur-Lot |
| <p>13. Le pays de la Lémance</p> | |
| <ul style="list-style-type: none"> 13 Blanquefort-sur-Briolance 13 Cuzorn 13 Fumel 13 Gavaudun 13 Lacapelle-Biron 13 Monsempron-Libos 13 Montagnac-sur-Lède 13 Paulhiac 13 Saint-Front-sur-Lémance 13 Salles 13 Sauveterre-la-Lémance | |
| <p>14. Le Causse</p> | <p>15. Les pentes du Lot</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> 14 Bourlens 14 Cazideroque 14 Dausse 14 Foulayrannes 14 Laroque-Timbaut 14 Saint-Caprais de Lerm 14 Saint-Maurin 14 Sauvagnas 14 Anthe 14 Auradou 14 Beauville 14 Blaymont 14 Cassignas 14 Castella 14 Cauzac 14 Courbiac 14 Cours 14 Dolmayrac 14 Dondas 14 Engayrac 14 Frespech | <ul style="list-style-type: none"> 15 Bourlens 15 Cazideroque 15 Dausse 15 Montayral 15 Penne-d'Agenais 15 Saint-georges 15 Trémons |
| | <p>16. Les coteaux Sud du Lot</p> |
| | <ul style="list-style-type: none"> 16 Bazens 16 Prayssas 16 Aiguillon 16 Allez et Cazeneuve 16 Dolmayrac 16 Galapian 16 Lapepède 16 Le Temple-sur-Lot 16 Montpezat 16 Port-Sainte-Marie 16 Sainte-Colombe-de-Villeneuve 16 Saint-Salvy 16 Saint-Sardos |

Liste des communes par unités de paysage

| | | |
|--|--|--|
| <p>17. Les serres de Garonne</p> | | <p>18 Layrac 18 Moirax 18 Mongaillard 18 Montesquieu 18 Roquefort 18 Sainte-Colombe-en-Bruilhois 18 Saint-Pierre-de-Buzet 18 Thouars-sur-Garonne</p> |
| <p>17 Agen 17 Bajamont 17 Bazens 17 Bon-Encontre 17 Castelculier 17 Clermont-Dessous 17 Clermont-Soubiran 17 Colayrac-Saint-Cirq 17 Foulayrannes 17 Frégimont 17 Grayssas 17 La Sauvetat de Savères 17 Laroque-Timbaut 17 Lusignan-Petit 17 Madaillan 17 Pont-du-Casse 17 Port-Sainte-Marie 17 Prayssas 17 Puymirol 17 Saint-Caprais de Lerm 17 Saint-Hilaire-de-Lusignan 17 Saint-Jean de Thurac 17 Saint-Martin de beauville 17 Saint-Maurin 17 Saint-Pierre de Clairac 17 Saint-Romain-le-Noble 17 Saint-Urcisse 17 Sauvagnas 17 Tayrac</p> | | <p>19. Le Néracais</p> <p>19 Francescas 19 Moncrabeau 19 Moncrabeau 19 Nérac 19 Astaffort 19 Calignac 19 Espiens 19 Fieux 19 Lamontjoie 19 Laplume 19 Marmont-Pachas 19 Moncaut 19 Montagnac-sur-Auvignon 19 Nomdieu 19 Saint-Vincent de Lamonjoie 19 Saumont</p> |
| <p>18. Les coteaux du Buzet et du Bruilhois</p> | | <p>20. La vallée de la Baïse</p> <p>20 Fréchou 20 Lavardac 20 Francescas 20 Lasserre 20 Moncrabeau 20 Nérac 20 Vianne</p> |
| <p>18 Ambrus 18 Astaffort 18 Espiens 18 Laplume 18 Marmont-Pachas 18 Moncaut 18 Montagnac-sur-Auvignon 18 Aubiac 18 Bruch 18 Caudecoste 18 Cuq 18 Estillac 18 Fals 18 Feugarolles</p> | | <p>21. Le Mézinais</p> <p>21 Andiran 21 Fréchou 21 Lannes 21 Mézin 21 Nérac</p> |

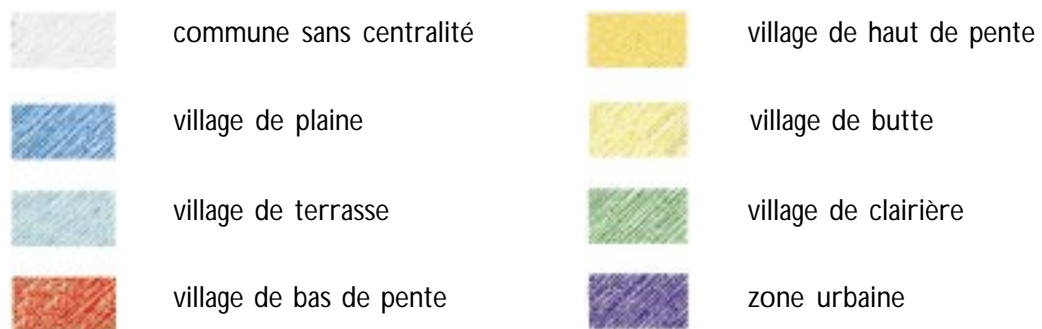
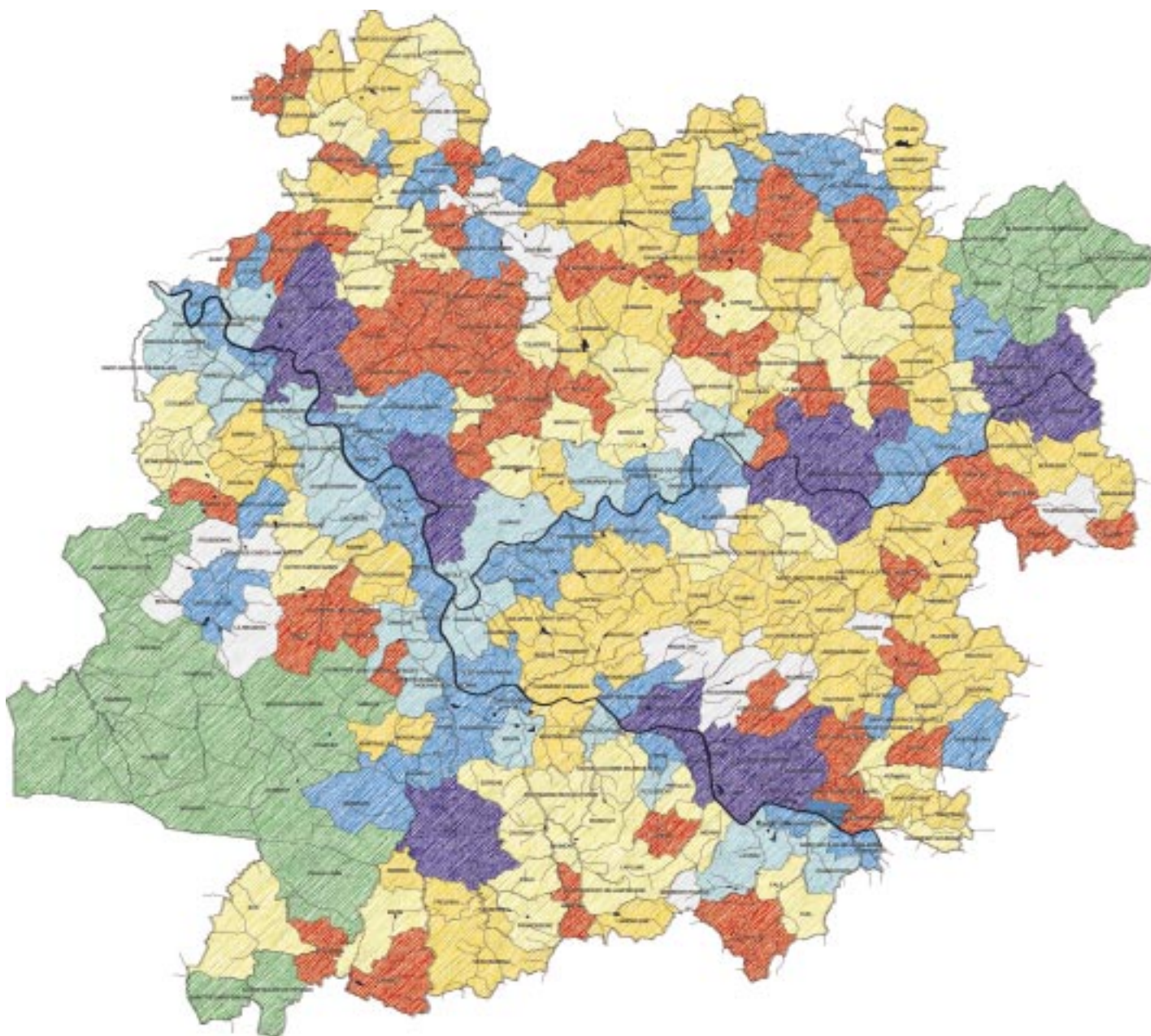
| | |
|---|--|
| <p>22. Le pays de Sos</p> | <p>25 Beauziac 25 Bouglon 25 Casteljaloux 25 Grezet-Cavagnan 25 Guerin 25 Labastide-Castel-Amouroux 25 Leyritz-Moncassin 25 Poussignac 25 Razimet 25 Romestaing 25 Saint-Léon 25 Saint-Martin-Curton 25 Villefranche-du-Queyran</p> |
| <p>22 Sos 22 Poudenas 22 Sainte-Maure de Peyriac 22 Saint-Pe-Saint-Simon</p> | |
| <p>23. La forêt des coteaux</p> | <p>26. Lamarche du Queyran</p> |
| <p>23 Barbaste 23 Caubeyres 23 Pompiey 23 Réaup-Lisse 23 Ambrus 23 Lavardac 23 Saint-Pierre-de-Buzet 23 Sos 23 Xaintrailles</p> | <p>26 Calonges 26 Caumont-sur-Garonne 26 Cocumont 26 Fourques-sur-Garonne 26 Le Mas d'Agenais 26 Marcellus 26 Meilhan-sur-Garonne 26 Montpouillan 26 Sainte-Gemme-Martailiac 26 Sainte-Marthe 26 Saint-Sauveur de Meilhan 26 Samazan</p> |
| <p>24. La forêt des plateaux</p> | |
| <p>24 Beauziac 24 Casteljaloux 24 Saint-Martin-Curton 24 Allons 24 Anzex 24 Barbaste 24 Boussets 24 Caubeyres 24 Durance 24 Fragues-sur-Ourbise 24 Houeilles 24 La Réunion 24 Pinderes 24 Pompiey 24 Pompogne 24 Réaup-Lisse 24 Sauméjan 24 Sos</p> | |
| <p>25. Les coteaux bordure des landes</p> | |
| <p>25 Cocumont 25 Sainte-Gemme-Martailiac 25 Saint-Sauveur de Meilhan 25 Samazan 25 Antagnac 25 Argenton</p> | |

Listes des communes indiquant leur typologie d'implantation dont les caractéristiques sont développées dans la deuxième partie.

| | | | |
|---------------------------|--------------------------|-------------------------|--------------------------|
| Agen | zone urbaine | Castelnau de Gratecombe | village de butte |
| Agme | village de bas de pente | Castelnau-sur-Gupie | village de bas de pente |
| Agnac | village de plaine | Castillonnes | village de butte |
| Aiguillon | village de terrasse | Caubeyres | village de clairière |
| Allemans-sur-Dropt | village de plaine | Caubon-Saint-Sauveur | village de bas de pente |
| Allez et Cazeneuve | sans centralité | Caudecoste | village de terrasse |
| Allons | village de clairière | Caumont-sur-Garonne | village de terrasse |
| Ambrus | village de clairière | Cauzac | village de bas de pente |
| Andiran | village de haut de pente | Cavarc | village de haut de pente |
| Antagnac | village de clairière | Cazideroque | village de bas de pente |
| Anthe | village de bas de pente | Clairac | village de terrasse |
| Anzex | village de bas de pente | Clermont-Dessous | village de haut de pente |
| Argenton | village de bas de pente | Clermont-Soubiran | village de butte |
| Armillac | village de bas de pente | Cocumont | village de butte |
| Astaffort | village de bas de pente | Colayrac-Saint-Cirq | zone urbaine |
| Aubiac | village de bas de pente | Condezaygues | zone urbaine |
| Auradou | village de bas de pente | Coulx | village de bas de pente |
| Auriac-sur-Dropt | village de plaine | Courbiac | village de bas de pente |
| Bajamont | sans centralité | Cours | village de haut de pente |
| Baleysagues | village de haut de pente | Couthures-sur-Garonne | village de plaine |
| Barbaste | village de plaine | Cuq | village de butte |
| Bazens | village de haut de pente | Cuzorn | village de clairière |
| Beaugas | village de bas de pente | Damazan | village de terrasse |
| Beaupuy | zone urbaine | Dausse | village de bas de pente |
| Beauville | village de haut de pente | Devillac | village de haut de pente |
| Beauziac | sans centralité | Dolmayrac | village de butte |
| Bias | zone urbaine | Dondas | village de haut de pente |
| Birac-sur-Trec | village de bas de pente | Doudrac | village de plaine |
| Blanquefort-sur-Briolance | village de clairière | Douzains | village de haut de pente |
| Blaymont | village de haut de pente | Durance | village de clairière |
| Boé | zone urbaine | Duras | village de butte |
| Bon-Encontre | zone urbaine | Engayrac | village de haut de pente |
| Boudy de Beauregard | village de haut de pente | Escassefort | village de butte |
| Bouglon | village de haut de pente | Esclottes | village de bas de pente |
| Bourgougnague | village de haut de pente | Espiens | village de butte |
| Bourlens | village de haut de pente | Estillac | village de butte |
| Bournel | village de bas de pente | Fals | village de butte |
| Bourran | village de plaine | Fargues-sur-Ourbise | village de clairière |
| Bousses | village de clairière | Fauguerolles | village de plaine |
| Brax | village de plaine | fauillet | zone urbaine |
| Bruch | village de terrasse | Ferrensac | village de plaine |
| Brugnac | village de butte | Feugarolles | village de plaine |
| Buzet-sur-Baise | village de terrasse | Fioux | village de butte |
| Cahuzac | village de haut de pente | Fongrave | village de plaine |
| Calignac | village de butte | Foulayrannes | sans centralité |
| Calonges | village de terrasse | Fourques-sur-Garonne | village de terrasse |
| Cambes | village de butte | Francescas | village de butte |
| Cancon | village de butte | Fréchou | village de haut de pente |
| Casseneuil | village de terrasse | Frégimont | village de haut de pente |
| Cassignas | sans centralité | Frespech | village de haut de pente |
| Castelculier | zone urbaine | Fumel | zone urbaine |
| Casteljaloux | village de plaine | Galapian | village de haut de pente |
| Castella | village de haut de pente | Gaujac | village de plaine |
| Castelmoron-sur-Lot | village de terrasse | Gavaudun | village de clairière |

| | | | |
|---------------------------|--------------------------|------------------------|--------------------------|
| Gontaud de Nogaret | village de plaine | masquières | village de haut de pente |
| Granges-sur-Lot | village de plaine | massels | village de haut de pente |
| Grateloup | village de butte | Massoules | village de haut de pente |
| Grayssas | village de haut de pente | Mazières-Naresse | village de plaine |
| Grezet-Cavagnan | village de plaine | Meilhan-sur-Garonne | village de terrasse |
| Guerin | village de butte | Mézin | village de butte |
| Hautefage-le-Tour | village de haut de pente | Miramont de Guyenne | village de plaine |
| Hautes-Vignes | village de butte | Moirax | village de butte |
| Houeilles | village de clairière | Monbahus | village de haut de pente |
| Jusix | village de plaine | Monbalen | village de haut de pente |
| La Croix Blanche | village de haut de pente | Moncaut | village de butte |
| La Réunion | sans centralité | Monclar | village de butte |
| La Sauvetat de Savères | village de plaine | Moncrabeau | village de haut de pente |
| La Sauvetat du Dropt | village de bas de pente | Monflanquin | village de butte |
| La Sauvetat-sur-Lède | village de bas de pente | Mongailard | village de haut de pente |
| Labastide-Castel-Amouroux | sans centralité | Monheurt | village de plaine |
| Labretonie | village de bas de pente | Monségur | village de butte |
| Lacapelle-Biron | village de clairière | Monsempron-Libos | zone urbaine |
| Lacaussade | village de haut de pente | Montagnac-sur-Auvignon | village de butte |
| Lacepède | village de haut de pente | Montagnac-sur-Lède | village de haut de pente |
| Lachapelle | village de butte | Montastruc | village de butte |
| Lafitte-sur-Lot | village de plaine | Montauriol | village de plaine |
| Lafox | zone urbaine | Montaut | village de bas de pente |
| Lagarrigue | village de haut de pente | Montayral | zone urbaine |
| Lagruère | village de plaine | Montesquieu | village de haut de pente |
| Lagupie | village de plaine | Montéton | village de butte |
| Lalandusse | village de haut de pente | Montignac de lauzin | village de bas de pente |
| Lamontjoie | village de haut de pente | Montignac-Tapinerie | village de bas de pente |
| Lannes | village de bas de pente | Montpezat | village de haut de pente |
| Laparade | village de haut de pente | Montpouillan | village de terrasse |
| Laperche | sans centralité | Monviel | village de bas de pente |
| Laplume | village de butte | Moulinet | village de bas de pente |
| Laroque-Timbaut | village de haut de pente | Moustier | village de plaine |
| Lasserre | village de haut de pente | Nérac | zone urbaine |
| Laugnac | village de haut de pente | Nicole | village de terrasse |
| Laussou | village de bas de pente | Nomdieu | village de bas de pente |
| Lauzin | village de bas de pente | Pailloles | village de haut de pente |
| Lavardac | village de plaine | Pardaillan | village de haut de pente |
| Lavergne | sans centralité | Parranquet | village de haut de pente |
| Layrac | village de terrasse | Paulhiac | village de haut de pente |
| Le Mas d'Agenais | village de terrasse | Penne-d'Agenais | village de haut de pente |
| Le Passage | zone urbaine | Peyrière | village de butte |
| Le Temple-sur-Lot | village de plaine | Pinderes | village de clairière |
| Ledat | village de bas de pente | Pinel-Hauterive | sans centralité |
| Lévignac de Guyenne | village de haut de pente | Pompiey | village de clairière |
| Leyritz-Moncassin | village de butte | Pompogne | village de clairière |
| Longueville | village de terrasse | Pont-du-Casse | village de bas de pente |
| Loubes-Bernac | village de butte | Port-Sainte-Marie | village de bas de pente |
| Lougratte | village de bas de pente | Poudenas | village de bas de pente |
| Lusignan-Petit | village de haut de pente | Poussignac | sans centralité |
| Madaillan | sans centralité | Prayssas | village de haut de pente |
| Marcellus | village de terrasse | Puch d'Agenais | village de haut de pente |
| Marmande | zone urbaine | Pujols | village de butte |
| Marmont-Pachas | sans centralité | Puymiclan | village de bas de pente |

| | | | |
|------------------------------|--------------------------|----------------------------|--------------------------|
| Puymirol | village de butte | Saint-Sardos | village de haut de pente |
| Puysserampion | village de bas de pente | Saint-Sauveur de Meilhan | village de haut de pente |
| Rayet | sans centralité | Saint-Sernin | village de haut de pente |
| Razimet | village de haut de pente | Saint-Sixte | village de plaine |
| Réaup-Lisse | village de clairière | Saint-Sylvestre-sur-Lot | village de plaine |
| Rives | village de plaine | Saint-Urcisse | village de haut de pente |
| Romestaing | village de butte | Saint-Vincent de Lamonjoie | village de butte |
| Roquefort | village de terrasse | saint-Vite | zone urbaine |
| Roumagne | sans centralité | Salles | village de clairière |
| Saint-Antoine de Ficalba | village de haut de pente | Samazan | village de haut de pente |
| Saint-Astier | village de butte | Sauméjan | village de clairière |
| Saint-Aubin | village de haut de pente | Saumont | village de butte |
| Saint-Avit | village de butte | Sauvagnas | village de haut de pente |
| Saint-Barthélémy d'Agenais | village de bas de pente | Sauveterre-la-Lémance | village de clairière |
| Saint-Caprais de Lerm | village de bas de pente | Sauveterre-Saint-Denis | village de plaine |
| Saint-Colomb de Lauzin | village de haut de pente | Savignac de Duras | village de haut de pente |
| Sainte-Bazeille | village de terrasse | Savignac-sur-Leyze | village de bas de pente |
| Sainte-Colombe de Duras | village de bas de pente | Ségalas | village de haut de pente |
| Sainte-Colombe-de-Villeneuve | village de haut de pente | Sembas | village de haut de pente |
| Sainte-Colombe-en-Bruilhois | village de butte | Senestis | village de plaine |
| Sainte-Gemme-Martailac | village de butte | Sérignac sur-Garonne | village de terrasse |
| Sainte-Livrade-sur-Lot | village de plaine | Sérignac-Peboudou | village de haut de pente |
| Sainte-Marthe | village de haut de pente | Seyches | village de bas de pente |
| Sainte-Maure de Peyriac | village de clairière | Sos | village de butte |
| Saint-Etienne de Villeréal | village de bas de pente | Soumensac | village de haut de pente |
| Saint-Etienne-de-Fougères | village de terrasse | Taillebourg | village de plaine |
| Saint-Eutrope de Born | village de haut de pente | Tayrac | village de bas de pente |
| Saint-Front-sur-Lémance | village de clairière | Thézac | village de haut de pente |
| Saint-georges | village de haut de pente | Thouars-sur-Garonne | village de plaine |
| Saint-Géraud | village de butte | Tombeboeuf | village de haut de pente |
| Saint-Hilaire-de-Lusignan | village de plaine | Tonneins | zone urbaine |
| Saint-Jean de Duras | sans centralité | Tourliac | village de haut de pente |
| Saint-Jean de Thurac | village de plaine | Tournon d'Agenais | village de butte |
| Saint-Laurent | village de plaine | Tourtres | village de butte |
| Saint-Léger | village de plaine | Trémons | village de bas de pente |
| Saint-Léon | village de bas de pente | Trentels | village de plaine |
| Saint-Martin de beauville | village de haut de pente | Varès | village de bas de pente |
| Saint-Martin de Villeréal | village de haut de pente | Verteuil d'Agenais | village de bas de pente |
| Saint-Martin Petit | village de bas de pente | Vianne | village de plaine |
| Saint-Martin-Curton | village de clairière | Villebramar | village de haut de pente |
| Saint-Maurice de Lestapel | village de haut de pente | Villefranche-du-Queyran | village de bas de pente |
| Saint-Maurin | village de plaine | Villeneuve de Duras | village de haut de pente |
| Saint-Nicolas-de-la-Balermie | village de plaine | Villeneuve-sur-Lot | zone urbaine |
| Saint-pardoux-de-Breuil | zone urbaine | Villeréal | village de plaine |
| Saint-pardoux-Isaac | sans centralité | Villeton | village de plaine |
| Saint-Pastour | village de butte | Virazeil | village de bas de pente |
| Saint-Pe-Saint-Simon | village de clairière | Xaintrailles | village de haut de pente |
| Saint-Pierre de Clairac | village de bas de pente | | |
| Saint-Pierre-de-Buzet | village de bas de pente | | |
| Saint-Pierre-sur-Dropt | village de bas de pente | | |
| Saint-Quentin du Dropt | village de haut de pente | | |
| Saint-Robert | village de haut de pente | | |
| Saint-Romain-le-Noble | village de bas de pente | | |
| Saint-Salvy | village de haut de pente | | |



Liste des communes par typologie urbaine

| | | |
|---|--|---|
| <p>0. Communes sans centralité villageoise (17)</p> | | <p>1 Monheurt</p> |
| <p>0 Allez et Cazeneuve 0 Bajamont 0 Beauziac 0 Cassignas 0 Foulayrannes 0 La Réunion 0 Labastide-Castel-Amouroux 0 Laperche 0 Lavergne 0 Madaillan 0 Marmont-Pachas 0 Pinel-Hauterive 0 Poussignac 0 Rayet 0 Roumagne 0 Saint-Jean de Duras 0 Saint-pardoux-Isaac</p> | | <p>1 Montauriol 1 Moustier 1 Rives 1 Sainte-Livrade-sur-Lot 1 Saint-Hilaire-de-Lusignan 1 Saint-Jean de Thurac 1 Saint-Laurent 1 Saint-Léger 1 Saint-Maurin 1 Saint-Nicolas-de-la-Balermie 1 Saint-Sixte 1 Saint-Sylvestre-sur-Lot 1 Sauveterre-Saint-Denis 1 Senestis 1 Taillebourg 1 Thouars-sur-Garonne 1 Trentels 1 Vianne 1 Villeréal 1 Vилleton</p> |
| <p>1. Bourgs et villages de plaine (47)</p> | | <p>2. Bourgs et villages de terrasse (22)</p> |
| <p>1 Agnac 1 Allemans-sur-Dropt 1 Auriac-sur-Dropt 1 Barbaste 1 Bourran 1 Brax 1 Casteljaloux 1 Couthures-sur-Garonne 1 Doudrac 1 Fauguerolles 1 Ferrensac 1 Feugarolles 1 Fongrave 1 Gaujac 1 Gontaud de Nogaret 1 Granges-sur-Lot 1 Grezet-Cavagnan 1 Jusix 1 La Sauvetat de Savères 1 Lafitte-sur-Lot 1 Lagruère 1 Lagupie 1 Lavardac 1 Le Temple-sur-Lot 1 Mazières-Naresse 1 Miramont de Guyenne</p> | | <p>2 Aiguillon 2 Bruch 2 Buzet-sur-Baïse 2 Calonges 2 Casseneuil 2 Castelmoron-sur-Lot 2 Caudecoste 2 Caumont-sur-Garonne 2 Clairac 2 Damazan 2 Fourques-sur-Garonne 2 Layrac 2 Le Mas d'Agenais 2 Longueville 2 Marcellus 2 Meilhan-sur-Garonne 2 Montpouillan 2 Nicole 2 Roquefort 2 Sainte-Bazeille 2 Saint-Etienne-de-Fougères 2 Sérignac sur-Garonne</p> |

| 3. Bourgs et villages de bas de pente (56) | | | |
|---|----------------------------|--|-------------------------|
| 3 | Agme | 3 | Saint-Pierre-sur-Dropt |
| 3 | Anthe | 3 | Saint-Romain-le-Noble |
| 3 | Anzex | 3 | Savignac-sur-Leyze |
| 3 | Argenton | 3 | Seyches |
| 3 | Armillac | 3 | Tayrac |
| 3 | Astaffort | 3 | Trémons |
| 3 | Aubiac | 3 | Varès |
| 3 | Auradou | 3 | Verteuil d'Agenais |
| 3 | Beaugas | 3 | Villefranche-du-Queyran |
| 3 | Birac-sur-Trec | 3 | Virazeil |
| 3 | Bournel | 4. Bourgs et villages de haut de pente (84) | |
| 3 | Castelnau-sur-Gupie | 4 | Andiran |
| 3 | Caubon-Saint-Sauveur | 4 | Baleyssagues |
| 3 | Cauzac | 4 | Bazens |
| 3 | Cazideroque | 4 | Beauville |
| 3 | Coulx | 4 | Blaymont |
| 3 | Courbiac | 4 | Boudy de Beauregard |
| 3 | Dausse | 4 | Bouglon |
| 3 | Esclottes | 4 | Bourgognague |
| 3 | La Sauvetat du Dropt | 4 | Bourlens |
| 3 | La Sauvetat-sur-Lède | 4 | Cahuzac |
| 3 | Labretonie | 4 | Castella |
| 3 | Lannes | 4 | Cavarc |
| 3 | Laussou | 4 | Clermont-Dessous |
| 3 | Lauzin | 4 | Cours |
| 3 | Ledat | 4 | Devillac |
| 3 | Lougratte | 4 | Dondas |
| 3 | Montaut | 4 | Douzains |
| 3 | Montignac de lauzin | 4 | Engayrac |
| 3 | Montignac-Tapinerie | 4 | Fréchou |
| 3 | Monviel | 4 | Frégimont |
| 3 | Moulinet | 4 | Frespech |
| 3 | Nomdieu | 4 | Galapian |
| 3 | Pont-du-Casse | 4 | Grayssas |
| 3 | Port-Sainte-Marie | 4 | Hautefage-le-Tour |
| 3 | Poudenas | 4 | La Croix Blanche |
| 3 | Puymiclan | 4 | Lacaussade |
| 3 | Puysserampion | 4 | Lacepède |
| 3 | Saint-Barthélémy d'Agenais | 4 | Lagarrigue |
| 3 | Saint-Caprais de Lerm | 4 | Lalandusse |
| 3 | Sainte-Colombe de Duras | 4 | Lamontjoie |
| 3 | Saint-Etienne de Villeréal | 4 | Laparade |
| 3 | Saint-Léon | 4 | Laroque-Timbaut |
| 3 | Saint-Martin Petit | 4 | Lasserre |
| 3 | Saint-Pierre de Clairac | 4 | Laugnac |
| 3 | Saint-Pierre-de-Buzet | 4 | Lévignac de Guyenne |

Liste des communes par typologie urbaine

| | | | |
|---|------------------------------|--|-----------------------------|
| 4 | Lusignan-Petit | 4 | Villeneuve de Duras |
| 4 | Masquières | 4 | Xaintrailles |
| 4 | Massels | 5. Bourgs et villages de butte (48) | |
| 4 | Massoules | 5 | Brugnac |
| 4 | Monbahus | 5 | Calignac |
| 4 | Monbalen | 5 | Cambes |
| 4 | Moncrabeau | 5 | Cancon |
| 4 | Mongaillard | 5 | Castelnau de Gratecombe |
| 4 | Montagnac-sur-Lède | 5 | Castillonnes |
| 4 | Montesquieu | 5 | Clermont-Soubiran |
| 4 | Montpezat | 5 | Cocumont |
| 4 | Pailloles | 5 | Cuq |
| 4 | Pardaillan | 5 | Dolmayrac |
| 4 | Parranquet | 5 | Duras |
| 4 | Paulhiac | 5 | Escassefort |
| 4 | Penne-d'Agenais | 5 | Espiens |
| 4 | Prayssas | 5 | Estillac |
| 4 | Puch d'Agenais | 5 | Fals |
| 4 | Razimet | 5 | Fieux |
| 4 | Saint-Antoine de Ficalba | 5 | Francescas |
| 4 | Saint-Aubin | 5 | Grateloup |
| 4 | Saint-Colomb de Lauzin | 5 | Guerin |
| 4 | Sainte-Colombe-de-Villeneuve | 5 | Hautes-Vignes |
| 4 | Sainte-Marthe | 5 | Lachapelle |
| 4 | Saint-Eutrope de Born | 5 | Laplume |
| 4 | Saint-georges | 5 | Leyritz-Moncassin |
| 4 | Saint-Martin de beauville | 5 | Loubes-Bernac |
| 4 | Saint-Martin de Villeréal | 5 | Mézin |
| 4 | Saint-Maurice de Lestapel | 5 | Moirax |
| 4 | Saint-Quentin du Dropt | 5 | Moncaut |
| 4 | Saint-Robert | 5 | Monclar |
| 4 | Saint-Salvy | 5 | Monflanquin |
| 4 | Saint-Sardos | 5 | Monségur |
| 4 | Saint-Sauveur de Meilhan | 5 | Montagnac-sur-Auvignon |
| 4 | Saint-Sernin | 5 | Montastruc |
| 4 | Saint-Urcisse | 5 | Montéton |
| 4 | Samazan | 5 | Peyrière |
| 4 | Sauvagnas | 5 | Pujols |
| 4 | Savignac de Duras | 5 | Puymirol |
| 4 | Ségalas | 5 | Romestaing |
| 4 | Sembas | 5 | Saint-Astier |
| 4 | Sérignac-Peboudou | 5 | Saint-Avit |
| 4 | Soumensac | 5 | Sainte-Colombe-en-Bruilhois |
| 4 | Thézac | 5 | Sainte-Gemme-Martailac |
| 4 | Tombeboeuf | 5 | Saint-Géraud |
| 4 | Tourliac | | |
| 4 | Villebramar | | |

| | | |
|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> 5 Saint-Pastour 5 Saint-Vincent de Lamonjoie 5 Saumont 5 Sos 5 Tournon d'Agenais 5 Tourtres | | <ul style="list-style-type: none"> 7 Marmande 7 Monsempron-Libos 7 Montayral 7 Nérac 7 Saint-pardoux-de-Breuil 7 Saint-Vite 7 Tonneins 7 Villeneuve-sur-Lot |
| 6. Bourgs et villages de clairières (23) | | |
| <ul style="list-style-type: none"> 6 Allons 6 Ambrus 6 Antagnac 6 Blanquefort-sur-Briolance 6 Bousses 6 Caubeyres 6 Cuzorn 6 Durance 6 Fargues-sur-Ourbise 6 Gavaudun 6 Houeilles 6 Lacapelle-Biron 6 Pinderes 6 Pompiet 6 Pompogne 6 Réaup-Lisse 6 Sainte-Maure de Peyriac 6 Saint-Front-sur-Lémance 6 Saint-Martin-Curton 6 Saint-Pe-Saint-Simon 6 Salles 6 Sauméjan 6 Sauveterre-la-Lémance | | |
| 7. Communes de zone urbaine (20) | | |
| <ul style="list-style-type: none"> 7 Agen 7 Beaupuy 7 Bias 7 Boé 7 Bon-Encontre 7 Castelculier 7 Colayrac-Saint-Cirq 7 Condezaygues 7 Fauillet 7 Fumel 7 Lafox 7 Le Passage | | |